



**MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Règlement : Service de Prévision des Crues Seine aval Côtiers Normands

Service : DREAL Normandie

Sous-service : Service Eau Littoral et Biodiversité

SPC Seine aval Côtiers Normands

Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les crues

Approuvé par arrêté préfectoral le jj/mm/aaaa

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
V1	28/05/25	Version soumise à consultation préalable, annexes comprises.
V2	17/07/25	Corrections suite à la consultation préalable (DDT(M), SIDPC, SCV)

Affaire suivie par

Marie Morin - Service Eau Biodiversité Littoral/B2HPC
<i>Tél. : 02 32 81 16 35</i>
<i>Courriel : marie.morin@developpement-durable.gouv.fr</i>

Rédacteurs

Stéphane PINEY et Marie MORIN - Service Eau Biodiversité Littoral (SELB) / Bureau de l'Hydrométrie, de l'Hydrologie, et de la Prévision des Crues (B2HPC)

Rellecteurs

Olga LEFEVRE-PESTEL, Carole LENGRAND - Service Eau Biodiversité Littoral (SELB)

Jean-Marie COULOMB - Pôle Vigilance et Prévision Hydrométéorologique (SCV)

Lucie CLAVEL- Pôle Vigilance et Prévision Hydrométéorologique (SCV)

Glossaire

AP : Avertissement Précipitations

APIC : Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes

BP : Bulletins Précipitations

CMVOA : Cellule Ministérielle de Veille Opérationnelle et d'Alerte

COGIC : Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises

COZ : Centre Opérationnel de Zone de défense

CVH : Cellules de Veille Hydrologiques

DDT(M) : Direction Départementale des Territoires (et la Mer)

DGPR : Direction Générale de la Prévention des Risques

DICOM : DIRection de la COMmunication

DIR Météo-France : Direction Inter Régionale de Météo-France

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EDF : Électricité de France

IGN : l'institut national de l'information géographique et forestière

ORSEC : Organisation de la Réponse de SEcurité Civile

PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondations

RDI : Référent Départemental d'Inondations

RIC : Règlement de surveillance, de prévision et transmission de l'Information sur les Crues

SCSOH : Service de Contrôle et de Surveillance des Ouvrages Hydrauliques

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SDPC : Schéma Directeur de la Prévision des Crues

SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

SHOM : Service Hydrographique et Océanographique de la Marine

SPC : Service de Prévision des Crues

ZICH : Zones Inondées par Classes de Hauteurs d'eau

ZIP : Zone inondée potentielle

Sommaire

I. Présentation du territoire.....	6
1. Description des bassins versants couverts par le service de prévision des crues.....	7
1.1. Le bassin versant de la Seine aval.....	7
1.2. Le bassin versant de l'Andelle.....	8
1.3. Le bassin versant de l'Epte.....	9
1.4. Le bassin versant de l'Eure.....	9
1.5. Le bassin versant de l'Iton.....	10
1.6. Le bassin versant de l'Avre.....	11
1.7. Le bassin versant de la Risle.....	12
1.8. Le bassin versant de la Charentonne.....	13
1.9. Le bassin versant de la Touques, dont ses affluents la Calonne et l'Orbiquet.....	14
1.10. Le bassin versant de la Dives.....	15
1.11. Le bassin versant du Noireau.....	15
1.12. Le bassin versant de l'Orne.....	16
1.13. Le bassin versant de la Vire.....	17
1.14. Les bassins versants de la Divette et du Trottebec.....	17
2. Ouvrages hydrauliques et systèmes d'endiguement susceptibles d'avoir un impact sur les crues....	18
II. Règlement.....	20
Article 1. Intervention de l'État.....	20
1.1. Missions de surveillance, prévision et transmission de l'information sur les crues.....	20
1.2. Délimitation du territoire de compétence du service de prévision des crues.....	21
1.3. Liste des cours d'eau sur lesquels l'État prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues.....	21
1.4. Liste des communes et groupements de communes bénéficiant du dispositif de surveillance et prévision des crues mis en place par l'État.....	21
Article 2. Intervention des collectivités territoriales.....	22
2.1. Conditions de cohérence des dispositifs mis en place par l'État et les collectivités territoriales	22
2.2. Dispositifs de surveillance mis en place par les collectivités territoriales.....	22
Article 3. Informations nécessaires au fonctionnement des dispositifs de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues.....	24
3.1. Les fournisseurs de données hydrologiques, météorologiques et marégraphiques.....	24
3.1.1. DREAL Normandie.....	24
3.1.2. EDF.....	24
3.1.3. VNF.....	24
3.1.4. HAROPA PORT ROUEN.....	25
3.1.5. Syndicats de bassin versant.....	25
3.1.6. DRIEAT.....	25
3.1.7. Météo France.....	25
3.1.8. SHOM.....	26
3.2. Informations particulières liées aux ouvrages hydrauliques.....	26
3.3. Données et informations échangées avec les autres services de l'État.....	26
3.3.1. Échanges avec le service central Vigicrues.....	26
3.3.2. Échanges avec les SCSOH.....	27
3.3.3. Échanges avec les missions RDI en DDT(M).....	27
Article 4. Dispositif d'information.....	29

4.1. Mise à disposition de l'information.....	29
4.1.1. Plates-formes de mise à disposition de l'information.....	29
4.1.2. Contenus et fréquence de mise à jour.....	29
4.1.3. Données d'observation et de prévision.....	29
4.1.4. Niveaux de vigilance.....	30
4.1.5. Les tronçons de la carte de vigilance.....	31
4.1.6. Stations disponibles sur Vigicrues.....	31
4.1.7. La vigilance météorologique et hydrologique.....	32
4.1.8. Vigicrues Flash.....	32
4.1.9. Cartographies de zones d'inondation potentielle.....	32
4.2. Transmission de l'information.....	33
4.2.1. Modalités de transmission de l'information.....	33
4.2.2. Destinataires.....	33
4.2.3. Échanges en période de crise.....	34
Article 5. Entrée en vigueur.....	35
Annexes.....	36

I. Présentation du territoire

Le territoire couvert par le Service de Prévision des Crues Seine aval et Côtiers Normands s'étend sur la région Normandie et le nord de la région Centre-Val de Loire, regroupant ainsi les unités hydrographiques des fleuves côtiers normands (Divette, Vire, Orne, Dives, Touques, Risle), ainsi que la Seine en aval de Poses et ses principaux affluents (Epte, Andelle, Eure). Il est situé dans son ensemble sur le bassin hydrographique Seine-Normandie (annexe 1).

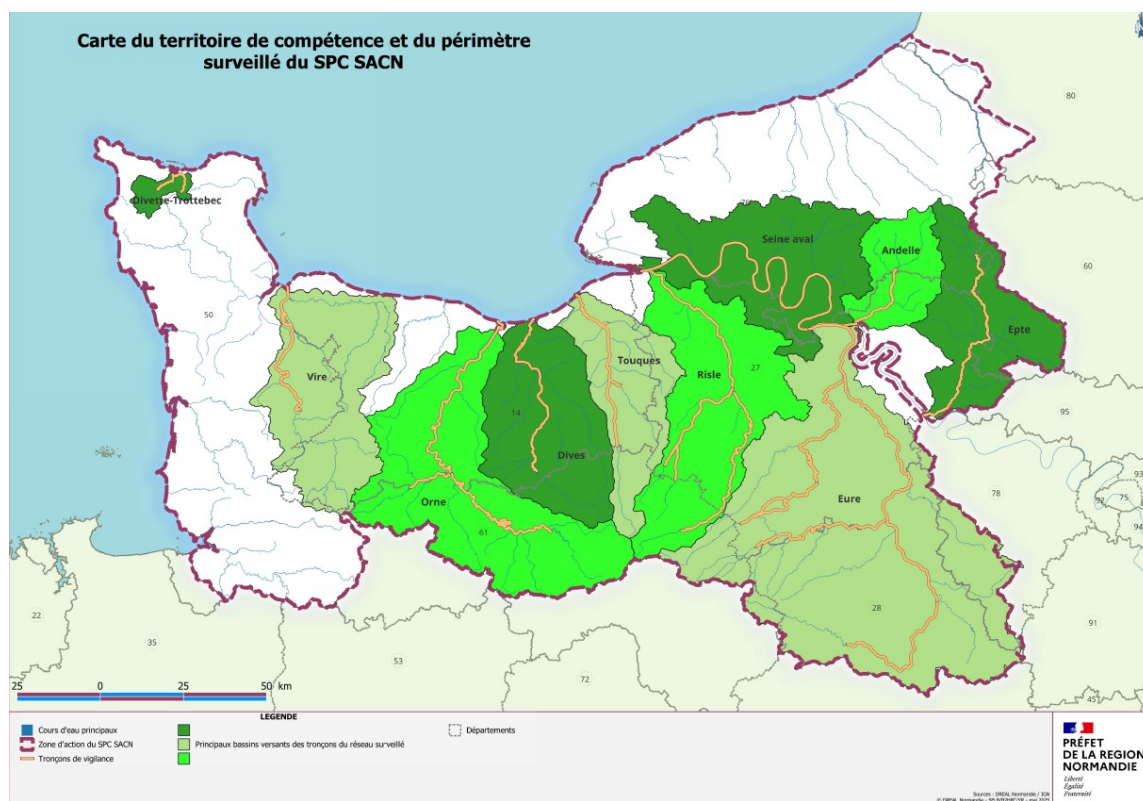


Figure 1: Carte des bassins versants couverts par le SPC

La zone d'action se situe sur la frange Est du Massif Armoricaire et sur l'Ouest du Bassin Parisien.

Sur sa partie Est, elle est principalement constituée de terrains perméables (calcaires, craies), pouvant présenter localement des secteurs plus imperméables en raison de sols bénéficiant d'une couverture de limons et d'argiles. De puissants aquifères, formations perméables contenant de l'eau, y sont effectivement recensés. Ils permettent de soutenir les débits des cours d'eau, pouvant ainsi accentuer les crues par remontée de nappe (exemple de l'Eure) et augmenter le temps de retour à la normale après des crues significatives. Plus particulièrement, des systèmes karstiques (cavités souterraines) sont observés : le cours d'eau peut pendant certaines périodes disparaître en surface sur une partie de son linéaire pour s'écouler en réseau souterrain (cas du Sec Iton dans l'Eure). Enfin, sur cette partie Est de la zone d'action du SPC, se distingue le secteur du Pays-de-Bray plus ruisselant et au fonctionnement hydrologique plus réactif.

En revanche, la partie Ouest de la zone d'action du SPC, concernée par le Massif Armoricaire granitique et schisteux, est de nature imperméable, justifiant ainsi la présence d'un chevelu hydrographique plus dense. Les cours d'eau sont aussi globalement plus réactifs, et les crues plus courtes.

Le fonctionnement de la Seine en aval de Poses est spécifique du fait de la présence d'un grand estuaire sous influence des marées et des surcotes marines, et des conditions météorologiques locales (vent et pression).

1. Description des bassins versants couverts par le service de prévision des crues

1.1. LE BASSIN VERSANT DE LA SEINE AVAL

La Seine, deuxième fleuve français par sa longueur (776 km), draine un territoire de 78 000 km². Elle prend sa source sur le plateau de Langres en Côte-d'Or à une altitude de 471 mètres et traverse 14 départements.

Le bassin versant de la Seine aval, délimité en amont par le barrage de navigation de Poses, d'une superficie de 16 600 km², s'étend sur les départements de la Seine Maritime et de l'Eure. Il est composé des principaux sous bassins suivants : Andelle (740 km²), Eure (6 040 km²), Oison (60 km²), Aubette-Robec (150 km²), Cailly (245 km²), Austreberthe (215 km²), Rançon (115 km²), Ste Gertrude (60 km²), Commerce (160 km²), Risle (2 340 km²) et Lézarde (210 km²). La Lézarde a cependant la particularité d'être déconnectée de la Seine et de son fonctionnement hydrodynamique car elle se jette dans le canal de Tancarville.

Son relief est peu accidenté, avec une altitude généralement inférieure à 300 m. A l'aval, des méandres se sont progressivement creusés dans la craie, encadrant la Seine de plateaux calcaires culminants à 150 m. Le climat de cette zone est tempéré, pluvial océanique, humide en hiver. Les précipitations annuelles présentent une grande hétérogénéité entre le nord et le sud du bassin versant, allant de 800 mm/an dans l'Eure jusqu'à 1100 mm/an sur le Pays de Caux.

A Poses, le débit moyen de la Seine est d'environ 473 m³/s et varie entre un débit d'environ 245 m³/s au mois d'août, soutenu par l'action des barrages-réservoirs situés en amont de la région parisienne, et un débit d'environ 795 m³/s au mois de février (valeurs moyennes sur 1990-2024). Ces valeurs moyennes sont soumises à une importante variabilité inter-annuelle.

Le comportement hydrodynamique de la zone est complexe. Il est lié essentiellement à la combinaison de plusieurs phénomènes :

- la marée et la surcote marine associée dont l'influence est observée jusqu'à Poses en amont,
- les apports d'eau douce : comprenant essentiellement l'amont du fleuve, les affluents le long du tronçon (principalement l'Eure et la Risle),
- et de façon marginale le soutien de l'aquifère.

Secteur fluvio-maritime sur l'ensemble de son linéaire, il présente globalement un comportement à dominante fluviale en amont du secteur de Oissel, fluvio-maritime de Rouen à Rives-en-Seine, et à dominante maritime à l'aval. L'ensemble du tronçon Seine aval est sous influence maritime, et on observera donc au droit de l'ensemble des marégraphes, quelle que soit la situation, un marnage avec deux pleines mers quotidiennes séparées d'environ 12h. Pour autant, sous l'effet d'une crue de la Seine, ce marnage se réduit en particulier sur la partie amont du tronçon.

Ce marnage, très faible en situation de crue sur la partie amont du tronçon Seine aval (du barrage de Poses jusqu'à la boucle d'Elbeuf incluse), conduit à une dynamique distincte des débordements et en conséquence à une gestion opérationnelle différenciée.

En aval du marégraphe de Oissel	En amont du marégraphe de Oissel
- un marnage qui reste important « quel que soit » le débit de la Seine (> 2 m à Rouen, > 1 m à Oissel en juin 2016 et fin janvier/début février 2018) ; - la durée de la pleine mer (« la tenue de plein ») et la topographie berge/murette conditionnent les volumes débordants ; - une durée « faible » et « maîtrisée » en matière d'horaires des débordements ; - une problématique spécifique : ressuyage à chaque basse mer, en vue d'éviter un cumul des volumes débordants aux pleines mers successives. Des zones basses (en pied de coteau) qui peuvent rester longtemps en eau en fonction de cette capacité de ressuyage.	- un marnage faible en situation de crue de la Seine (la seule qui génère des débordements « significatifs » sur ce secteur) quel que soit le forçage maritime (de l'ordre de 0,40 à 0,60 m à Elbeuf, inférieur à Poses et en amont) ; - une inondation qui dure : on ne peut pas compter sur le marnage 2 fois par jour pour ressuyer les zones inondées ; - la baisse des niveaux est conditionnée par la baisse des coefficients de marée (une situation de vive eau qui dure de l'ordre de 5 à 7 j.) et/ou une baisse du débit de la Seine (décrue parfois lente avec un maximum de débit qui dure (cf. fin janvier/début février 2018)) ; - une situation qui s'apparente en conséquence davantage à une crue classique hors estuaire.

Les événements les plus remarquables ont eu lieu en janvier 1910 (cote de 10,05 m CMH¹ à Rouen et 12,24 m CMH à Elbeuf), janvier 1955, décembre 1999, mars 2001, juin 2016, janvier et février 2018, février et mars 2020, avril 2024.

Les agglomérations de Port-Jérôme, Rouen, et Elbeuf regroupent les principaux enjeux du secteur. En cas d'événement important sur la Seine, les infrastructures portuaires seraient impactées et la navigation difficile. Les crues de la Seine ont par contre peu d'impact au niveau de l'agglomération du Havre, au droit de laquelle le forçage maritime et les apports des affluents sont seuls déterminants.

1.2. LE BASSIN VERSANT DE L'ANDELLE

Le bassin versant a une superficie de 736 km² répartie sur les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure. Le climat est pluvial océanique, tempéré et humide (en hiver). La pluviométrie annuelle moyenne est d'environ 800 mm. L'Andelle, d'un linéaire de 54 km, prend naissance dans le pays de Bray à Serqueux (dans la Seine-Maritime) à une altitude de 167 m et se jette dans la Seine à Poses. La pente du cours d'eau s'atténue d'amont en aval (0,4 % en moyenne en amont de Nollevall, 0,2 % en aval de Nollevall). La physionomie de l'Andelle est très tranchée entre les terrains argileux situés au niveau de sa source et la vallée crayeuse en aval. Les formations de craie représentent plus de 90% du bassin versant. Le bassin versant, dominé par l'agriculture (prairies à l'amont, et cultures intensives sur le reste du territoire), comprend de nombreuses petites communes.

L'Andelle draine de nombreuses vallées sèches. Les terrains argileux à l'amont favorisent le ruissellement tandis qu'à l'aval, les terrains crayeux favorisent les infiltrations. Les apports des affluents Le Héron et Le Crevon sont non négligeables, mais difficiles à estimer, car ils ne sont pas jaugés. En crue, l'amont du

1 Cote Marine du Havre

bassin réagit relativement rapidement à cause de l'aquifère sableux argileux dont la capacité de stockage est faible. A l'aval, la réaction est plus lente en raison de la capacité de stockage importante de l'aquifère crayeux.

Les crues les plus importantes ont eu lieu en janvier 1995, et décembre 1999.

Les enjeux se situent essentiellement dans le département de l'Eure sur les communes de Vascoeuil, Perruel, Perriers-sur-Andelle, Charleval, Romilly-sur-Andelle, Radepont, Pont-St-Pierre et Pîtres.

1.3. LE BASSIN VERSANT DE L'EPTÉ

Le bassin versant a une superficie de 1 470 km² répartis sur les départements du Val d'Oise, de l'Oise, des Yvelines, de la Seine Maritime et de l'Eure. Le climat est pluvial océanique, tempéré et humide en hiver. La pluviométrie annuelle moyenne varie entre 650 et 750 mm. L'Epte, d'un linéaire de 117 km, prend naissance dans le pays de Bray à Forges-les-Eaux à une altitude de 190 m et se jette dans la Seine à Giverny. La géomorphologie de la vallée est directement liée à la nature des formations géologiques traversées et à la dynamique du cours d'eau. En amont, la vallée de l'Epte est relativement étroite et encaissée alors qu'en aval de Gournay-en-Bray, la vallée présente un fond relativement plat limité par des versants (parfois dissymétriques) bien marqués.

À l'amont, le Pays de Bray, très rural, est dominé par des prairies et bocages. Sur le reste du bassin versant, les cultures intensives ont été privilégiées. Les fonds de vallées sont occupés par des prairies et peupleraies. Les communes sont de petites tailles, à l'exception des agglomérations de Gournay-en-Bray et de Gisors.

Les pluies d'hiver génèrent les crues les plus importantes. Les affluents (Réveillon, Troesne...) par leurs apports peuvent aggraver les conséquences des crues de l'Epte notamment à Gisors. L'amont du Pays de Bray (bassin versant de 250 km²) génère 50% du volume des crues qui se déverse dans la Seine. Le débit augmente peu entre Gournay-en-Bray et la Seine.

Les crues les plus importantes ont eu lieu en janvier 1995, décembre 1999, mars 2001, janvier 2021, janvier 2018, et janvier 2025 (deux crues). Historiquement on notera les crues majeures de 1841 et 1881.

Les agglomérations de Gournay-en-Bray, Gisors, Bray-et-Lu et Gasny regroupent les principaux enjeux du secteur.

1.4. LE BASSIN VERSANT DE L'EURE

Le bassin versant, d'une superficie de 6 015 km² répartie sur les départements de l'Orne, de l'Eure-et-Loir, de l'Eure, des Yvelines et de l'Essonne, concerne 3 régions (Centre-Val de Loire, Normandie, et Île-de-France). Il se compose des principaux sous-bassins versants suivants : Voise (460 km²), Drouette (275 km²), Blaise (480 km²), Vesgre (335 km²), Avre (970 km²) et Iton (1 200 km²).

Le climat est océanique, tempéré (moyenne 10,3°C) et humide (en hiver). Il subit également l'influence continentale de l'Ouest parisien. La pluviométrie moyenne est comprise entre 600 et 650 mm sur le cours moyen de l'Eure tandis qu'elle est plus importante (entre 800 et 850 mm) sur sa partie sud-ouest, qui correspond aux collines du Perche (sources de l'Eure, de l'Avre et de l'Iton notamment).

L'Eure, d'un linéaire de 230 km environ pour son cours principal, prend sa source à Marchainville, près de

Longny-au-Perche, dans l'Orne (environ 230 m d'altitude) et se jette dans la Seine en deux endroits à Pont-de-l'Arche et Martot. La topographie du bassin versant de l'Eure est caractéristique des plateaux crayeux de l'ouest parisien. Ce bassin regroupe 3 grandes unités : la retombée du Perche, la Beauce chartraine et le plateau de Madrie à l'ouest. La partie la plus élevée du bassin versant de l'Eure correspond aux collines du Perche (280 à 320 m d'altitude en moyenne). Au niveau de la confluence avec la Seine, l'altitude est d'environ 10 m au-dessus du niveau de la mer.

La partie amont du bassin versant (à l'amont de Chartres), dominée par les cultures et la forêt, est relativement peu urbanisée. La culture intensive des céréales est dominante.

Le bassin d'alimentation principal de l'Eure (ainsi que de l'Avre et de l'Iton) correspond aux collines du Perche. Les crues surviennent généralement en hiver (novembre à mars) sur des sols saturés, à la suite de longues périodes pluvieuses.

Sur le tronçon Eure amont, les crues se forment de l'amont du bassin et se propagent ensuite vers Chartres et l'aval,

Sur le tronçon Eure moyenne et aval les crues se forment soit par propagation de l'onde depuis l'amont, soit par les apports modérés à importants des affluents rive droite (Voise et Drouette), pouvant également soutenir la propagation de la crue en cours.

À l'aval de la confluence avec l'Avre, les crues sont caractérisées par un hydrogramme peu marqué de montée longue et lente. Les crues se propagent ensuite jusqu'à Louviers. L'accroissement de débit est lié aux apports du bassin versant intermédiaire et à ceux de la Vesgre et l'Iton. Enfin, les niveaux de l'Eure à l'aval de Louviers sont influencés par ceux de la Seine (sous influence fluvio-maritime, cf 1.1):

Une autre particularité du bassin de l'Eure est l'influence de la nappe de la craie sur les niveaux du cours d'eau. En effet, en période de nappe haute, le phénomène d'inondation par débordement peut être aggravé par le phénomène de remontée de nappe, qui a pour conséquence d'engendrer des temps de submersion relativement longs (en jours voire en semaines).

Plus d'une centaine d'ouvrages ou systèmes d'ouvrages de type seuils et vannes permettant l'alimentation des biefs usiniers de moulins et leurs décharges sont répartis sur tout le linéaire de la rivière Eure.

Les crues historiques de l'Eure sont celles de 1841 et 1881. Dans la période plus récente, les crues importantes sont celles de janvier (en amont) et décembre 1966, janvier 1995, février 1997 (en amont), décembre 1999, mars 2001. D'ampleur moindre, les crues récentes sont : juin 2016, octobre 2024, et janvier 2025.

Les agglomérations de Chartres, Louviers et Val-de-Reuil constituent les principaux enjeux du secteur. On notera aussi une importante urbanisation diffuse tout au long de son cours avec notamment les communes de : Pierres, Nogent-le-Roi, Ezy-sur-Eure, Anet, Ivry-la-Bataille, et Pacy-sur-Eure.

1.5. LE BASSIN VERSANT DE L'ITON

Le bassin versant, d'une superficie de 11 200 km² répartie sur les départements de l'Orne et de l'Eure, est situé en totalité dans la région Normandie. L'Iton, d'un linéaire de 132 km environ pour son cours principal, prend sa source à Chérougerie, dans le Perche ornais (environ 265 m d'altitude) et se jette dans l'Eure à Acquigny (altitude : 18 m).

Localement, le climat est océanique, tempéré (moyenne 10,3°C), humide (en hiver). La pluviométrie moyenne est d'environ 850 mm sur la partie amont du bassin (Perche ornaïs) et est comprise entre 600 et 650 mm sur le reste du bassin.

Le point haut du bassin versant se situe à environ 320 m d'altitude au niveau des collines du Perche ornaïs. L'Iton prend sa source à une altitude de 265 m et conflue avec l'Eure à une altitude de 18 m sur le territoire de la commune d'Acquigny. La tête de bassin est dominée par un paysage bocager et la présence de massifs forestiers. Puis progressivement, les terres cultivées remplacent les zones enherbées.

En aval du Sec-Iton, l'urbanisation du lit majeur est prépondérante avec notamment l'agglomération d'Évreux. L'environnement redevient plus agricole en aval jusqu'à la confluence avec l'Eure.

Le principal affluent, situé en rive gauche, est le Rouloir, qui conflue avec l'Iton en aval du Sec-Iton.

Près de 190 ouvrages ou systèmes d'ouvrages sont répartis sur tout le linéaire de l'Iton (affluents et bras artificiels compris). Un ouvrage répartiteur (ouvrage du Becquet) partage l'Iton en deux bras dont l'un alimente l'Avre. En amont, son rôle n'est pas significatif en crue.

Les crues surviennent en général au cours des mois d'hiver (novembre à mars) à la suite d'enchaînements d'épisodes pluvieux plus ou moins longs et plus ou moins marqués. Des crues estivales du fait d'épisodes orageux sont également observées (ex juin 2018).

Le Sec-Iton, est une portion de l'Iton, sous effet karstique. C'est-à-dire qu'en fonction de la saturation de la nappe, une partie du débit s'engouffre dans les réseaux souterrains. Il constitue donc un élément essentiel dans la propagation des crues de l'amont vers l'aval. Lorsque la nappe est basse, l'onde de crue sera largement amortie voire non propagée vers l'aval. En revanche, au fur et à mesure de son remplissage, notamment pendant les années particulièrement humides, le laminage des crues sera de moins en moins marqué. Ainsi, en condition de saturation du karst, des crues très importantes peuvent se produire. Par exemple, en mars 2001, en plus des débordements du cours d'eau, des phénomènes de remontées de nappe ont aggravé les désordres en rendant les submersions plus longues. A l'inverse, lors de l'événement de juin 2018, la très forte onde de crue qui s'est formée sur le secteur de Breteuil-sur-Iton s'est largement laminée à l'aval de la commune de Mesnils-sur-Iton suite au passage de l'Iton sec.

Les crues historiques de l'Iton sont celles de 1841 et 1881. Dans la période plus récente, les crues importantes sont celles de novembre 1966, novembre 1974, janvier 1995, décembre 1999, janvier et mars 2001, et juin 2018 (principalement sur les communes de Breteuil et Mesnils-sur-Iton).

La principale zone à enjeux sur l'Iton est l'agglomération d'Évreux.

1.6. LE BASSIN VERSANT DE L'AVRE

Le bassin versant, d'une superficie de 970 km² répartie sur les départements de l'Orne, de l'Eure-et-Loir et de l'Eure, concerne deux régions (Normandie et Centre-Val de Loire). L'Avre, un des deux principaux affluents en rive gauche de l'Eure, d'un linéaire de 80 km environ, prend sa source dans le Perche ornaïs à une altitude d'environ 210 m et se jette dans l'Eure à St Georges-Motel.

Le climat est océanique, tempéré (moyenne 10,3°C), humide (en hiver). La pluviométrie moyenne est d'environ 850 mm sur la partie amont (Perche ornaïs) et est comprise entre 600 et 650 mm sur le reste du bassin.

L'Avre amont parcourt les collines du Perche vallonnées avec un relief relativement marqué compris entre 250/300 m d'altitude. L'Avre aval parcourt les plateaux du Pays d'Ouche, de St André et du Thymerais-Drouais, puis la vallée s'évase jusqu'à la confluence avec l'Eure à 60 m d'altitude.

L'amont du bassin versant est occupé par d'importants massifs forestiers. Les collines présentent ensuite un caractère plus bocager où les prairies ont encore une place importante. Plus en aval, au niveau des plateaux de St André et du Thymerais, ce sont les terres cultivées qui prédominent. L'urbanisation y est plus importante avec la présence tout d'abord d'un bâti diffus puis la présence et l'enchaînement de noyaux urbains plus denses à Nonancourt, St Rémy-sur-Avre et St Lubin-des-Joncherets.

Près de 300 ouvrages ou systèmes d'ouvrages sont répartis sur tout le linéaire de l'Avre (affluents et bras artificiels compris). Un champ de captage (pompage) contribue à l'Alimentation en Eau Potable de la ville de Paris (aqueduc) et un canal de dérivation depuis l'Iton (bras forcé de Verneuil-sur-Avre depuis l'ouvrage du Becquet) permet le soutien du débit de l'Avre en période d'étiage.

Les crues se produisent en général au cours des mois d'hiver (novembre à mars) à la suite d'enchaînements d'épisodes pluvieux plus ou moins longs et plus ou moins marqués, qui saturent progressivement les sols. On peut distinguer deux comportements du cours d'eau en régime de crues :

- en amont de Verneuil-sur-Avre (pluviométrie plus importante et pente plus marquée) la rivière est perchée (déconnectée de la nappe) et alimentée uniquement par les précipitations irrégulières tout au long de l'année, ce qui explique la grande variabilité des débits ;
- en aval la rivière redevient drainante avec la nappe assurant une alimentation stable tout au long de l'année.

Les phénomènes karstiques, moins marqués que sur le bassin voisin de l'Iton (Sec-Iton), sont tout de même présents. Les trois facteurs principaux qui ont une influence déterminante sur l'hydrologie générale du cours d'eau sont la faible pluviométrie que reçoit le cours d'eau notamment sur sa partie aval, le rôle joué par le sous-sol et la morphologie des zones inondables limitées sur l'amont du bassin, mais larges et plates en aval.

La crue historique est celle de 1881. Dans la période plus récente, les crues importantes sont celles de janvier 1993, janvier 1995, décembre 1999, mars 2001, et juin 2018.

Les noyaux urbains de Nonancourt, St Rémy-sur-Avre et St Lubin-des-Joncherets correspondent aux principales zones à enjeux du secteur.

1.7. LE BASSIN VERSANT DE LA RISLE

Le bassin versant, d'une superficie de 2 300 km² répartie sur les départements de l'Orne et de l'Eure, est situé en totalité dans la région Normandie. Il comporte un sous-bassin versant principal de la Charentonne (515 km²), avec son sous-bassin du Guiel (90 km²). La Risle, d'un linéaire d'environ 149 km, prend sa source dans le Perche ornais à une altitude de 275 m et se jette dans la Seine à Berville-sur-Mer.

Le climat est océanique, tempéré, humide (en hiver). La pluviométrie moyenne est d'environ 850 mm à l'amont et comprise entre 750 et 800 mm à l'aval.

Le bassin versant est peu anthropisé. La Risle parcourt des prairies et des forêts dans les Marches Normandes, puis des prairies, des terres arables et des terres cultivées dans le Pays d'Ouche, avec une

prédominance de terres arables sur le plateau du Neubourg et de prairies sur le plateau du Lieuvin.

Près de 250 ouvrages sont répartis sur la Risle et ses petits affluents. Il existe également deux ouvrages hydrauliques situés en aval du centre de Pont-Audemer (barrages de la « Madeleine » et des « Turbines du quai »), dont le rôle consiste à stopper la remontée de la marée. Entre Rugles et Beaumont-le-Roger, des phénomènes karstiques de pertes et de résurgences sont observés. Plusieurs bétouilles sont recensées, notamment à Grosley (Val Gallerand) et à La Houssaye-Ajou.

L'amont du bassin versant de la Risle génère des crues rapides, qui se propagent plus lentement vers l'aval. Du fait des bassins versants relativement parallèles et d'une localisation de leurs sources relativement proche, les crues de la Risle amont et de la Charentonne-Guiel arrivent quasi-simultanément sur la Risle aval. Les inondations se produisent essentiellement entre les mois de novembre et mars et s'apparentent à des crues de plaines. Ces événements sont généralement liés à des épisodes pluvieux s'étalant sur plusieurs jours, dont les premières pluies contribuent à saturer le sol. En période de nappe basse, l'onde de crue est amortie en se propageant vers la Risle aval en raison du rôle tampon du karst (principalement perturbateur entre Rugles et Beaumont-le-Roger). Les événements les plus importants proviennent d'une longue succession d'événements pluviométriques conjugués ou non avec des niveaux élevés de la nappe de la craie. Les précipitations, qui arrivent alors sur un sol saturé, ruissellent jusqu'à la rivière sans que les sols puissent jouer leur rôle de tampon. Entre avril et octobre, les crues, moins fréquentes, résultent principalement de phénomènes pluviométriques orageux et sont à montée et descente rapides.

La crue historique majeure est survenue en 1881. Les crues récentes les plus importantes sont celles de février 1990, janvier 1995, décembre 1999, janvier et mars 2001, et les deux épisodes de juin 2018 (à l'aval de la commune de l'Aigle).

Les principales zones à enjeux sont les zones urbaines localisées à l'amont de la Risle (Aigle et Rugles), au niveau de la confluence avec la Charentonne (Beaumont-le-Roger, Brionne) et sur la Risle aval (Pont-Audemer).

1.8. LE BASSIN VERSANT DE LA CHARENTONNE

Le bassin versant, d'une superficie de 515 km² répartie sur les départements de l'Eure et de l'Orne, est situé en totalité dans la région Normandie. Il comporte un sous-bassin principal de la rivière Guiel (linéaire de 62 km et superficie de 90 km²). La Charentonne, d'un linéaire de 62 km, prend sa source dans la forêt de St-Evroult / Notre Dame du Bois (dans l'Orne) à 290 m d'altitude et se jette dans la Risle à Serquigny à 68 m d'altitude.

Le climat est océanique, tempéré, humide (en hiver). La pluviométrie moyenne est de 850 mm à l'amont et comprise entre 750 et 800 mm à l'aval.

La Charentonne traverse les régions naturelles du Pays d'Ouche et du Lieuvin. Le sol du bassin versant est constitué pour moitié de terres cultivées, pour un tiers de prairies, de 16% de forêts et de 2% de zones urbanisées. Près de 150 ouvrages sont répartis sur la Charentonne et le Guiel.

Les crues se produisent de façon analogue à celles de la Risle.

L'amont des bassins versants de la Charentonne et du Guiel génère des crues rapides, qui se propagent plus lentement vers l'aval. Du fait des bassins versants relativement parallèles et d'une localisation de

leurs sources relativement proche, les crues de la Charentonne amont et du Guiel arrivent quasi simultanément sur la Charentonne aval. En période de nappe basse, l'onde de crue générée sur le Guiel est amortie en se propageant vers la Charentonne aval en raison du rôle tampon du karst (principalement entre Heugon et St Laurent-du-Tencement).

La crue historique majeure est survenue en 1881. Les crues récentes importantes sont celles de janvier 1993, mars 2001, mars 2002, avril 2012, juin 2018, et juin 2021.

Les principales zones à enjeux sont l'agglomération de Bernay et la commune de Serquigny au niveau de la confluence avec la Risle.

1.9. LE BASSIN VERSANT DE LA TOUQUES, DONT SES AFFLUENTS LA CALONNE ET L'ORBIQUET

Le bassin versant, d'une superficie de 1 278 km² répartie sur les départements de l'Orne, du Calvados et de l'Eure, est situé en totalité en région Normandie. Les principaux sous-bassins versants sont ceux de l'Orbiquet (339 km²) et de la Calonne (201 km²). La Touques, d'un linéaire d'environ 108 km, prend sa source à Champ-Haut à 270 m d'altitude et se jette dans la Manche à Deauville-Trouville.

Le climat pluvial-océanique, tempéré, humide (en hiver), est soumis à l'influence du vent et des perturbations venant de l'Ouest. La pluviométrie moyenne est de 850 mm par an sur les collines du pays d'Auge et du Perche.

La Touques parcourt une vallée encaissée, étroite et escarpée jusqu'à Lisieux, s'élargissant en aval de cette commune, puis des zones rurales avec de nombreux bocages et des bois en amont de Pont-l'Évêque, et enfin des marais à l'aval de Pont-l'Évêque, zone soumise à influence de la marée.

Les bassins amont et intermédiaires de la Touques, ainsi que les bassins de l'Orbiquet et de la Calonne réagissent rapidement et quasi-simultanément à la pluie. Cette réaction directe à la pluie est la principale cause des inondations observées. Les crues s'apparentent généralement à des crues de plaine, survenant en période hivernale, après des épisodes pluvieux de longue durée sur sols saturés. Les crues les plus importantes sont dues aux réactions concomitantes de la Touques et de ses deux principaux affluents. Parfois, en été suite à de violents orages, des inondations de courtes durées se produisent et s'observent le plus généralement sur les affluents de la Touques (Orbiquet et Calonne), cours d'eau dont les bassins versants, de petites tailles, sont très réactifs.

Les crues récentes importantes sont celles de novembre 1974, mars 1978, février 1980, janvier 1993, janvier 1995, novembre 2000, janvier 2018, et décembre 2023. Parmi les crues historiques plus anciennes, on citera, entre autres, celles d'octobre 1878², de décembre 1925 et janvier 1926 et de novembre 1930.

Le Pays-d'Auge connaît par ailleurs des crues printanières et estivales liées à des épisodes pluviométriques intenses et localisés. On citera pour le seul bassin versant de la Touques, outre les événements historiques de juillet 1875 (la Touques et l'Orbiquet) et de juillet 1878 (la Paquine et l'Orbiquet), les crues récentes du Cirieux (juin 2019), sur l'amont du bassin de l'Orbiquet (le Sap-en-Auge, juin 2021), et sur le ruisseau de la Martinière (St Martin-de-la-Lieue, mai 2024).

Les principaux enjeux se situent dans les zones urbanisées de Lisieux, de Pont l'Évêque, de Touques, de Deauville et de Trouville-sur-Mer.

2 Crue de référence du PPRi de la Touques moyenne sur la commune de Lisieux.

1.10. LE BASSIN VERSANT DE LA DIVES

Le bassin versant, d'une superficie de 1815 km² est réparti sur les départements de l'Orne et du Calvados. Il est composé des trois principaux sous-bassins de l'Oudon (80 km²) et de la Vie (430 km²) en rive droite, du Laizon (165 km²) en rive gauche. La Dives, d'un linéaire d'environ 105 km, prend sa source à Courménéil et se jette dans la Manche entre Cabourg et Houlgate.

Le climat tempéré, humide en hiver, est soumis à l'influence du vent et des perturbations venant majoritairement de l'Ouest. La pluviométrie moyenne est de 700 mm par an sur la majeure partie du bassin.

D'amont en aval, la Dives parcourt une zone à dominante bocagère, puis une zone à dominante agricole dans le Pays d'Auge avant d'arriver dans une zone de marais. Les zones urbaines sont constituées par les communes de St Pierre-sur-Dives, de Mézidon-Canon et de Troarn, ainsi que par les villes côtières de Cabourg, Houlgate et Dives-sur-Mer.

Le bassin amont réagit rapidement à la pluie du fait d'un sol très ruisselant. Les ondes de crue ainsi formées se propagent alors vers le bassin intermédiaire sans être fortement influencées par les affluents, mais en étant parfois perturbées par les vannages présents entre Beaumais et St Pierre-en-Auge. Un apport déterminant est celui de l'Oudon, réagissant rapidement à la pluie : il provoque une première pointe de crue à la station de Mesnil-Mauger quasi simultanée avec celle observée plus en amont à la station de Beaumais. La propagation de l'onde de crue venant de l'amont de la Dives engendre ensuite une seconde pointe à la station de Mesnil-Mauger. À l'aval, après la confluence avec la Vie, la Dives entre dans un hydrosystème de marais, véritable champ d'expansion de crues.

Les crues récentes importantes sont celles de janvier 1995, de janvier et mars 2001, juin 2018 (amont du bassin versant), janvier et mai 2024, et janvier 2025.

Les principales communes sensibles aux crues sont St-Pierre-en-Auge et Mézidon-Vallée d'Auge.

1.11. LE BASSIN VERSANT DU NOIREAU

Le bassin versant du Noireau d'une superficie de 528 km² est réparti sur les départements de l'Orne et du Calvados. Il se compose notamment des principaux sous bassins versants suivants : le Noireau, hors affluent (202 km²), la Druance, affluent rive gauche (212 km²) et la Vère, affluent rive droite (110 km²). Le Noireau prend sa source sur le territoire de Saint-Christophe de Chaulieu, à proximité des sources de la Vire. Le bassin versant s'étend depuis les massifs de Jurques, du Mont Pinçon et de Saint Christophe-de-Chaulieu.

Le climat est océanique, tempéré (moyenne 10°C), et humide en hiver. Les pluies, bien réparties sur l'année, ont une hauteur moyenne annuelle de l'ordre de 1 000 mm.

Essentiellement rural, le bassin versant du Noireau est dominé par un paysage bocager, avec un important réseau de haies encore préservé, sur un relief légèrement vallonné. Les cultures sont majoritaires sur les plateaux, tandis que les prairies et les bois dominent les versants et les lits majeurs des cours d'eau.

Le bassin versant du Noireau s'inscrit dans des reliefs de collines et plateaux profondément incisés par le réseau hydrographique, et dont le soubassement géologique est constitué par des massifs anciens. La tête du bassin versant de la Druance repose sur un ensemble géologique peu perméable (grès et schistes du

Cambrien), tandis que plus au sud des schistes dégradés en altérites de limons grossiers et d'argiles tendent également à empêcher l'infiltration. Concernant la Vère, le substrat imperméable constitué de roches métamorphiques, favorise très largement le ruissellement.

Les crues récentes importantes sont celles de février 1990, janvier 1995, décembre 1999 et janvier 2001, et depuis, celles de décembre 2011 et janvier 2018, de moindre ampleur. Historiquement, on notera la crue majeure de décembre 1925 et janvier 1926.

Sur le tronçon réglementaire du Noireau, les principales communes sensibles au risque inondation sont Condé-en-Normandie et St Pierre-du-Regard en amont, Pont-Erembourg, et Pont-d'Ouilly à la confluence avec l'Orne.

1.12. LE BASSIN VERSANT DE L'ORNE

Le bassin versant, d'une superficie de 2 930 km² est réparti sur les départements de l'Orne et du Calvados. Les principaux sous-bassins versants sont ceux du Noireau (528 km²), de la Rouvre (315 km²) et de l'Odon (180 km²). L'Orne, d'un linéaire d'environ 175 km, prend sa source à Aunou-sur-Orne à 218 m d'altitude et se jette dans la Manche à Ouistreham.

Le climat est tempéré, humide (en hiver), soumis à l'influence du vent et des perturbations venant de l'Ouest. La pluviométrie moyenne est d'environ 900 mm par an sur l'Orne.

L'Orne parcourt à l'amont une plaine légèrement vallonnée, peu urbanisée à l'exception d'Argentan, puis une zone de prairies dans la Suisse normande, avec de fortes pentes, et enfin la plaine de Caen, sédimentaire et perméable.

Sur l'Orne amont, la géologie du bassin versant influence fortement la dynamique des crues. L'hydrogramme de crue de la station de La Courbe est caractérisé par une première pointe liée aux apports des affluents rive gauche (la Cance, l'Udon, la Maire, massif armoricain). La propagation de l'onde de crue venant de l'amont (plaine d'Argentan, bassin parisien) engendre ensuite une seconde pointe.

Plus à l'aval, le barrage de Rabodanges génère une retenue de 6 km. Le barrage de St Philbert, situé à 9 km à l'aval, compense les grandes variations de hauteurs.

La Rouvre et le Noireau, soumis à de forts ruissellements, sont des cours d'eau à réaction rapide qui influencent fortement le débit de l'Orne moyenne. Entre Caen et la mer, l'Orne aval est doublée par un canal maritime contrôlé par le barrage de Montalivet et l'ouvrage de déversement du Maresquier.

Sur l'Orne moyenne et aval, les crues peuvent être liées à la contribution de l'Orne, de la Rouvre ou du Noireau mais aussi à des crues concomitantes de plusieurs cours d'eau. Le Noireau peut générer jusqu'à 2/3 des volumes des crues de l'Orne (exemple de la crue de 1995). La marée (et la surcote marine) influence le niveau d'eau à l'aval en retardant ou limitant l'évacuation d'une crue vers la mer. Aussi, sur ce tronçon, c'est la pointe de débit à la station de Thury-Harcourt, et l'hydrogramme associé à l'événement (durée et volume de la crue) qui sont déterminants : des crues présentant un même débit de pointe peuvent conduire, à l'aval de Louvigny, à des enveloppes inondées variables en fonction de leur volume et du forçage maritime.

La crue de référence est la crue de décembre 1925. Parmi les crues récentes, les plus importantes sont celles de novembre 1974, janvier 1995, janvier et mars 2001, et plus récemment celles de janvier 2018, janvier 2024 et janvier 2025, de moindre ampleur cependant.

Les principales zones à enjeux sont les zones urbaines localisées à Argentan et Ecouché sur l'amont de l'Orne, à Thury-Harcourt et Pont-d'Ouilly sur l'Orne moyenne, à Louvigny, Caen et son agglomération, et Ouistreham, sur l'Orne aval.

1.13. LE BASSIN VERSANT DE LA VIRE

Le bassin versant, d'une superficie de 1 968 km², se répartit sur les départements de la Manche et du Calvados. Les principaux affluents sont la Souleuvre (120 km²), l'Elle (124 km²) et l'Aure (702 km²). La Vire, d'un linéaire de 128 km, prend sa source à Chaulieu à 305 m d'altitude et se jette dans la Manche à Les Veys.

Le climat est océanique, tempéré (moyenne 10°C), humide (en hiver). La pluviométrie moyenne varie de 1 000 à 1300 mm par an sur les reliefs du Sud-Ouest de Vire et de 800 à 900 mm par an sur la partie littoral, au niveau des marais de la basse Vire.

La Vire parcourt les collines de Normandie, puis une vallée sinueuse et encaissée avant d'arriver dans une zone de marais. Le bassin versant est à dominante agricole, avec la présence à l'amont de prairies dédiées à l'élevage bovin, et à l'aval de marais.

Les crues significatives se génèrent sur le bassin amont par des cumuls pluvieux importants sur des sols rendus imperméables par des excès d'eau. Elles se propagent ensuite jusqu'à l'aval sans connaître d'apports significatifs à partir de Malloué. Les affluents soutiennent la crue et limitent son atténuation vers l'aval. Sur la partie aval de la Vire, le fonctionnement hydrologique est complexe du fait de la présence de zones d'expansion des crues (marais). Les portes à flots, à l'exutoire dans la Manche, empêchent à marée montante l'évacuation des crues et les niveaux d'eau montent alors dans les marais.

La crue historique est celle de janvier 1926. Les crues récentes les plus importantes sont celles de février 1990, janvier 1995, décembre 2011, et janvier 2018.

Les principaux enjeux se situent sur les communes de Condé-sur-Vire, St Lô et à l'aval sur les communes de St Fromond et Airel.

1.14. LES BASSINS VERSANTS DE LA DIVETTE ET DU TROTTEBEC

Le bassin versant de la Divette d'une superficie de 142 km² se situe dans le département de la Manche, au nord du Cotentin.

Le climat est océanique, tempéré (moyenne annuelle 11,6°C), chaud et humide en hiver et plutôt frais en été. La pluviométrie moyenne annuelle varie entre 800 et 1 200 mm, avec une moyenne autour de 1 000 mm. C'est un des secteurs les plus arrosés de Normandie.

La Divette prend sa source à Briquebosq à 179 m d'altitude et se jette dans l'avant-port de Cherbourg en empruntant un chenal aménagé. Son bassin versant se caractérise par un relief vallonné, composé de petites collines. Le cours d'eau parcourt un paysage faiblement accidenté pourvu de nombreuses combes et vallées, dont certaines étroites, voire encaissées. Le bassin est à dominante agricole, avec la présence à l'amont de prairies, et à l'aval un territoire plus urbanisé et industriel.

Le Trottebec emprunte une vallée étroite jusqu'aux portes de l'agglomération de Tournai. Il traverse ensuite une zone fortement urbanisée, dont une partie s'est construite sur d'anciens marécages. Son lit

majeur est alors souvent absent, les aménagements urbains l'ont fortement bouleversé. Le lit naturel du Trottebec rejoint également l'avant port de Cherbourg.

L'influence de la marée peut se faire ressentir sur la Divette jusqu'au pont du Roule dans Cherbourg. L'essentiel du débit du Trottebec est dirigé quant à lui sur sa partie aval vers le port des Flammands par le biais d'une dérivation aménagée à proximité de la mairie de Tournaville. La partie non dérivée du débit du Trottebec rejoint la mer au niveau de l'avant port de Cherbourg. Situé à un niveau inférieur à celui des plus hautes eaux marines connues, le Trottebec transite alors, par un système de relèvement constitué de 3 vis sans fin.

Les crues se forment sur les amonts des bassins versants par des cumuls pluvieux importants sur des sols rendus imperméables par des excès d'eau. Elles se propagent ensuite jusqu'à l'aval dans l'agglomération de Cherbourg.

La crue majeure historique sur les deux cours d'eau est celle de décembre 2010. D'autres crues ont marqué le territoire : 1949, 1963, décembre 1999 et plus récemment janvier 2021 (dans une moindre mesure).

Les principaux enjeux sur la Divette se situent sur la commune de Cherbourg : abords du Pont Cosnard, au lieu-dit de la Postellerie, et plus en aval dans la vallée de Quincampoix, ainsi que dans le secteur plus urbanisé, au niveau du pont du Roule puis de l'avenue de Paris. Côté Trottebec, c'est la commune de Tournaville qui peut être exposée, notamment les quartiers de Panesme et de la mairie, et la rue Gambetta.

2. Ouvrages hydrauliques et systèmes d'endiguement susceptibles d'avoir un impact sur les crues

De nombreux ouvrages sont identifiés sur les cours d'eau de la zone d'action :

- vannages pour la prise d'eau (autrefois utilisés pour l'irrigation) ;
- moulins, usines et micro-centrales pour la production électrique ;
- ouvrages de l'Orne gérés par le Syndicat Mixte de Lutte contre les Inondations ;
- barrages hydroélectriques gérés par EDF : barrage de Rabodanges et St Philbert sur l'Orne amont ;
- retenues destinées à l'alimentation en eau potable sur l'amont des bassins versants de la Sienne et de la Vire ;
- barrage et écluse liés à la navigation : barrage de Poses sur la Seine.

Ces différents types d'ouvrages s'effacent en cas de crue significative. Toutefois, pour des crues faibles, des pics de hauteurs de faible ampleur peuvent être observés, liés à l'ouverture de vannages gérés par des particuliers. Certaines préfectures de la zone d'action du SPC Seine aval Côtiers Normands prennent des arrêtés d'ouverture des vannages en période sensible en matière de crues (département de l'Eure-et-Loir).

Le tableau et la cartographie des principaux ouvrages situés sur la zone d'action du SPC Seine aval Côtiers Normands sont disponibles en annexes 4.a et 4.b

Le barrage de Poses est destiné à la navigation : il permet d'assurer un tirant d'eau suffisant pour le trafic fluvial en période de bas débit de la Seine. Il s'efface en période de crues de la Seine, et n'a aucun impact sur les niveaux à l'aval du barrage, niveaux soumis à l'influence de la marée.

Les deux barrages du Mesnil (sur la Dathée) et du Gast (sur la Sienne) destinés à l'alimentation en eau potable sont transparents en période de crues (le débit restitué est toujours inférieur ou égal à celui provenant de l'amont), et se situent très en amont de leurs bassins versants respectifs (la Vire et la Sienne). En conséquence leur influence est limitée sur les crues générées sur ces deux cours d'eau (les bassins versants interceptés par ces deux ouvrages sont de tailles très limitées : respectivement 5,4 km² (Le Gast) et 17,7 km² (La Dathée)).

Les barrages EDF situés sur l'Orne sont transparents en période de crue : s'ils peuvent avoir un impact sur l'horloge des crues, le débit de pointe restitué à l'aval présente un écrêtement nul dans la plupart des cas ou limité.

Le canal parallèle à l'Orne entre Caen et la mer, qui permet de faire transiter une partie des crues de l'Orne dans le canal, volumes restitués dans l'Orne par le déversoir du Maresquier, et une diminution de la ligne d'eau de l'Orne sur son tronçon maritime et en amont du barrage Montalivet et du bassin St Pierre : c'est le seul parmi les ouvrages cités précédemment à pouvoir jouer un rôle explicite et prévu à cet effet en matière de diminution de l'aléa inondation.

II. Règlement

Article 1. Intervention de l'État

1.1. MISSIONS DE SURVEILLANCE, PRÉVISION ET TRANSMISSION DE L'INFORMATION SUR LES CRUES

Selon le code de l'environnement, l'État assure l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues (Article L564-1). L'arrêté du 7 mars 2024 attribuant à certains services de l'État une compétence interdépartementale en matière de prévision des crues, définit le périmètre d'intervention du SPC.

A ce titre, il met en place un dispositif national de vigilance en matière de crues, assurant, notamment, la transmission aux préfets, maires et services concernés des informations de prévision et de suivi des crues leur permettant de répondre aux situations de crise ainsi que l'information des populations au moyen de bulletins d'information sur le niveau de danger des crues et de conseils de comportement (Article R564-2).

Conformément à l'article R564-1, la mission générale de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues incombant à l'État est assurée, en France hexagonale, par les services de prévision des crues (SPC).

Conformément à l'article R564-3, le service central Vigicrues assure l'opérationnalité du dispositif national de la vigilance pour lequel les services de prévisions des crues préparent les éléments nécessaires.

Les SDPC prévus à l'article L. 564-2 du code de l'environnement fixent les principes selon lesquels s'effectuent la surveillance et la prévision des crues et la transmission de l'information sur les crues et déterminent les objectifs à atteindre. Ils sont mis en œuvre pour chaque bassin hydrographique conformément aux articles R564-4 à R564-6.

Les RIC prévus à l'article L. 564-3 du code de l'environnement définissent la mise en œuvre des SDPC pour chaque sous-bassin. Ils sont mis en œuvre conformément aux articles R564-7 à R564-9.

Les préfets responsables de l'approbation des SDPC et des RIC sont désignés dans l'arrêté du 7 mars 2024 attribuant à certains services de l'État une compétence interdépartementale en matière de prévision des crues.

Dans ce cadre, le SDPC du bassin Seine-Normandie a été arrêté le 5 mai 2025 par le préfet coordonnateur de bassin. Le présent RIC précise ce SDPC et remplace le précédent RIC approuvé par l'arrêté du 23/11/2021.

Après concertation avec les acteurs de l'État concernés, de nouvelles évolutions sont proposées dans ce RIC :

- Ajout du tronçon surveillé Divette-Trottebec (secteur de Cherbourg-en-Cotentin) ;
- Modification de la limite entre le tronçon Eure amont et Eure moyenne et aval ;

- Modification des stations de référence pour la vigilance afin d'intégrer les évolutions du réseau hydrométrique (sur les tronçons du Noireau, Touques-Orbiquet-Calonne, Risle amont et Risle aval, Charentonne-Guiel, Iton aval, et Seine aval), et pour intégrer l'évolution de la limite Eure amont/Eure moyenne et aval.

1.2. DÉLIMITATION DU TERRITOIRE DE COMPÉTENCE DU SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES

La zone d'action du SPC Seine aval Côtiers Normands a été définie selon les critères hydrographiques et administratifs précisés dans le SDPC du bassin Seine-Normandie. Celle-ci couvre intégralement les départements de la Manche, du Calvados, de la Seine-Maritime, de l'Eure (hors Seine à l'amont du barrage de Poses). La zone d'action intègre également la partie nord du département de l'Orne (bassin Seine-Normandie), le bassin de l'Eure dans le département de l'Eure-et-Loir, ainsi que les départements du Val d'Oise, de l'Oise et des Yvelines sur le bassin de l'Epte.

La carte du territoire de compétence et du périmètre surveillé du SPC Seine aval Côtiers Normands est présentée en annexe 1.

1.3. LISTE DES COURS D'EAU SUR LESQUELS L'ÉTAT PREND EN CHARGE LA SURVEILLANCE, LA PRÉVISION ET L'INFORMATION SUR LES CRUES

La liste des cours d'eau couverts par le dispositif de surveillance, prévision et d'information sur les crues et leur délimitation en tronçons est détaillée dans l'annexe 2.

1.4. LISTE DES COMMUNES ET GROUPEMENTS DE COMMUNES BÉNÉFICIAIRE DU DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET PRÉVISION DES CRUES MIS EN PLACE PAR L'ÉTAT

La liste des communes au profit desquelles l'État met en place un dispositif de surveillance et/ou de prévision et d'information sur les crues est reportée par tronçon (cours d'eau) à l'annexe 8.

Article 2. Intervention des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales ou leurs groupements opèrent des dispositifs de surveillance pour leurs propres besoins sur les cours d'eau constituant un enjeu essentiellement local au regard du risque inondation. Elles en assurent l'installation et le fonctionnement. Elles peuvent bénéficier de l'appui méthodologique du SPC. Une organisation d'échange de données sera alors mis en place.

2.1. CONDITIONS DE COHÉRENCE DES DISPOSITIFS MIS EN PLACE PAR L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Un guide méthodologique sur la conception et la mise en œuvre d'un système d'avertissement local aux crues a été élaboré par le réseau Vigicrues à destination des collectivités locales.

Les collectivités territoriales, ou leurs groupements, souhaitant mettre en place des dispositifs de surveillance sont invitées à se rapprocher du SPC Seine aval Côtiers Normands dès les premières réflexions. Ce dernier les accompagnera pour assurer que le réseau de surveillance ainsi créé soit compatible avec les objectifs poursuivis. En particulier, le SPC Seine aval Côtiers Normands apportera son expérience pour la conception d'un système robuste en matière de réseau de surveillance et d'outils de prévision des crues (télétransmission des données, alimentation énergétique des stations de mesure, etc.).

Le dispositif devra remplir les conditions de cohérence décrite dans le SDPC Seine-Normandie, en particulier :

- la non superposition avec le dispositif de vigilance crues,
- l'alerte directe des autorités locales,
- l'information du préfet concerné et du SPC Seine aval Côtiers Normands.

Son inscription au SDPC est soumis à l'avis du préfet coordonnateur de bassin.

2.2. DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE MIS EN PLACE PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Sur le territoire du SPC Seine aval Côtiers Normands, des collectivités territoriales disposent de système surveillance et/ou d'alerte de l'état des cours d'eau face au risque de crue ou de surveillance d'ouvrages hydrauliques.

Tableau 1: Collectivités ayant mis en place un dispositif de surveillance et/ou d'alerte des cours d'eau

Collectivité	Type de système	Service
Cotentin, communauté d'agglomération	Réseau de stations de mesure des niveaux d'eau (non mis à disposition sur Vigicrues)	Surveillance des ouvrages et appui aux communes en crise, complémentaire au dispositif de surveillance Vigicrues
Le Havre Seine Métropole	Réseau de mesures pluviométrique et hydrométrique sur le bassin de la Lézarde couplé à un marché de prévisions météorologiques. Non mis à disposition sur	Mise à disposition des données auprès des communes.

	Vigicrues	
Communauté urbaine de Caen-la-mer	Réseau de stations de mesure des niveaux d'eau et débits (non mis à disposition sur Vigicrues)	Surveillance des ouvrages
Syndicat mixte Eure-Blaise-Vesgre (SEBV) (nouveau nom du Syndicat Intercommunautaire de la rivière Eure (2ème section)	Station de mesure des niveaux d'eau (Pacy-sur-Eure, disponible sur Vigicrues)	Surveillance des ouvrages
Syndicat des bassins versants Saône Vienne et Scie	Station de mesure des niveaux d'eau (Notre-Dame-du-Parc, disponible sur Vigicrues)	Surveillance du cours d'eau

La liste et cartographie des cours d'eau concernés sont disponibles en annexe 7.a.

Article 3. Informations nécessaires au fonctionnement des dispositifs de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues

3.1. LES FOURNISSEURS DE DONNÉES HYDROLOGIQUES, MÉTÉOROLOGIQUES ET MARÉGRAPHIQUES

Afin de remplir sa mission de surveillance, prévision et transmission de l'information sur les crues, le SPC Seine aval et Côtiers Normands s'appuie sur :

- le dispositif de mesure de hauteur d'eau et de débit de la DREAL Normandie ;
- les données et informations fournies par des partenaires.

3.1.1.DREAL Normandie

La DREAL Normandie collecte en continu les données de hauteur/débit de 133 stations hydrométriques :

- dont 77 sont gérées par l'unité en charge de l'hydrométrie et de l'hydrologie sur le site de Caen ;
- et 56 sont gérées par l'unité en charge de l'hydrométrie et de l'hydrologie sur le site de Rouen.

La garantie de bon fonctionnement en période de crue des stations hydrométriques implique la mise en place de procédures adaptées de maintenance préventive des stations et, lorsque la situation l'exige, d'une maintenance curative rapide. En outre, l'amélioration de la qualité de prévision des crues nécessite impérativement une bonne connaissance des forts débits aux principales stations de mesure. Cette connaissance passe par la réalisation de jaugeages de crues, y compris hors heures ouvrables. Les services en charge de l'hydrométrie sont donc chargés de mettre en place une organisation assurant une maintenance préventive adaptée, une maintenance curative, et la réalisation de jaugeages en période de crues.

3.1.2.EDF

Des échanges réguliers ont lieu entre EDF et le SPC au sujet de la gestion des retenues de Rabodanges et de St Philbert-sur-l'Orne, et la transmission des données correspondantes (débit de sortie, mise en route et arrêt du groupe de production...).

EDF informe le SPC par mail de l'état de l'ouvrage de Radodanges en crise.

3.1.3.VNF

Le SPC collecte en continu les données VNF de hauteurs d'eau en amont des écluses et du barrage de Poses, en aval des écluses, ainsi que les niveaux d'ouvertures des vannes et clapets. VNF informe le SPC des manœuvres exceptionnelles sur l'ouvrage ou de travaux pouvant avoir un impact sur l'écoulement des crues. VNF informe dès que possible le SPC de l'effacement du barrage vis-à-vis de la crue.

Ces échanges sont détaillés dans la convention entre le SPC et VNF, gestionnaire du barrage de Poses, en date du 28/05/2010 (convention en cours de révision).

3.1.4.HAROPA PORT | ROUEN

Le SPC Seine aval Côtiers Normands reçoit en continu les hauteurs d'eau mesurées par les 19 marégraphes sur la Seine. Les modalités d'accès à ces données sont fixées dans la convention liant la DREAL Normandie et HAROPA PORT | ROUEN signée le 7/12/2023.

3.1.5.Syndicats de bassin versant

Une convention lie le SPC SACN avec :

- le Syndicat des bassins versants Saône Vienne et Scie pour l'exploitation de la station de Notre-Dame-du-Parc sur la Scie et l'alimentation en continu des données de hauteur d'eau de cette station sur Vigicrues (signée le 23/03/2017) ;
- le Syndicat Intercommunautaire de la rivière Eure (2ème section), désormais Syndicat mixte Eure-Blaise-Vesgre (SEBV), pour l'exploitation et l'alimentation en continu des données de hauteur d'eau de la station hydrométrique de Pacy-sur-Eure sur Vigicrues (signée le 15/06/2023).

3.1.6.DRIEAT

Le SPC utilise les données (hauteur et débit) de la station débitmétrique de Vernon, gérée par le SPC SMYL (Seine moyenne, Yonne et Loing), et située sur la Seine en amont du barrage de Poses (sur le tronçon « Boucles de Seine »). LE SPC SMYL fournit également quotidiennement les prévisions brutes de débit à la station de Vernon sur la Seine, et expertisées le cas-échéant.

3.1.7.Météo France

Les échanges de données avec Météo-France sont définis par une convention cadre Météo-France / ministère en charge de la prévention des risques. Météo-France fournit au SPC Seine aval Côtiers Normands diverses informations sur la situation observée et les prévisions météorologiques : les cartes de vigilance météorologique, les avertissements précipitations, les bulletins précipitations, ainsi que des mesures et données météorologiques en temps réel issues d'observations par satellites, radars et stations pluviométriques. La convention permet également d'accéder à la publitèque, où les données corrigées et validées sont téléchargeables (hors temps réel).

Météo-France met en particulier à disposition du SPC des services qui permettent:

- l'accès aux données pluviométriques ponctuelles du réseau Météo-France en temps-réel,
- la visualisation des images radar et satellites en temps-réel,
- l'accès aux valeurs de lames d'eau produites par Météo-France à partir des données radar corrigées et calibrées,
- la fourniture d'un bulletin précipitations (BP) bi-quotidien détaillant la situation météorologique et les prévisions pour les 72h à venir,
- la fourniture de prévisions spatialisées de précipitations et de températures pour les 72h à venir,
- (le cas échéant) l'accès aux décotes et surcotes marines.

Des échanges téléphoniques directs entre prévisionnistes du SPC Seine aval Côtiers Normands et de la

DIR Météo-France Ouest permettent de préciser les observations, les analyses et le déroulement des événements préoccupants sur les bassins du SPC.

Météo-France diffuse également des Avertissements Pluies Intenses à l'échelle des Communes (APIC). Ils sont diffusés sous forme de sms, d'appels téléphoniques et de courriels à destination des abonnés (préfectures, SPC et communes). Ils avertissent sur un événement pluviométrique qualifié « de intense » ou « de très intense » au regard de la hauteur de pluie observée sur des durées de 1 heure à 24 heures.

3.1.8.SHOM

Le SPC Seine aval Côtiers Normands a accès à l'application « Prédiction des marées » du site Internet du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM), afin notamment de connaître les heures et hauteurs prévues des pleines mers à venir. Cette application permet de connaître la marée dans un certain nombre de ports à partir de calculs astronomiques. Les prédictions sont calculées avec une précision de quelques centimètres pour les hauteurs et quelques minutes pour les heures.

3.2 INFORMATIONS PARTICULIÈRES LIÉES AUX OUVRAGES HYDRAULIQUES

Le SPC Seine aval Côtiers Normands a besoin de disposer d'informations sur la situation et le comportement hydraulique des ouvrages :

- niveau de la retenue, notamment pour évaluer l'éventuel creux susceptible de retarder voire d'atténuer la crue,
- débit sortant (turbiné, déversé), qui est une donnée déterminante pour prévoir l'évolution de la situation en aval.

Les échanges avec EDF sur ces ouvrages sont détaillés dans le chapitre 3.1.2

La liste des ouvrages hydrauliques et la cartographie associée sont présentées à l'annexe 4.

3.3. DONNÉES ET INFORMATIONS ÉCHANGÉES AVEC LES AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT

3.3.1.Échanges avec le service central Vigicrues

Chaque jour ouvré, le service central Vigicrues fournit deux bulletins nationaux hydrométéorologiques, à courte et moyenne échéance qui couvrent la période allant du jour J au jour +7. En cas de crue ou de risque de crue, il organise à son initiative ou à la demande des SPC, des échanges dédiés sur la situation hydrométéorologique et sur les perspectives de vigilance à venir.

Chaque jour, le SPC Seine aval Côtiers Normands fournit au service central Vigicrues les informations nécessaires à la vigilance crues et à la diffusion des prévisions associées, pour les publications de 10 heures et 16 heures (heures nominales) et, le cas échéant, pour les publications exceptionnelles intermédiaires. Il lui transmet également en continu les données hydrométriques à mettre à disposition du public sur le site internet Vigicrues pour le suivi en temps réel de la situation des cours d'eau de son territoire.

3.3.2.Échanges avec les SCSOH

Les SCSOH sont des services des DREAL en charge du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques. Les SCSOH, les SPC et les missions RDI échangent en préparation de crise des connaissances techniques sur ces ouvrages, ainsi que toute information spécifique susceptible d'avoir un impact sur le régime hydraulique des cours d'eau.

En crise, dans le cas où le dysfonctionnement d'un ouvrage susceptible d'avoir un impact sur la crue en cours est détecté, l'information est également envoyée au SPC.

3.3.3.Échanges avec les missions RDI en DDT(M)

La note technique du 29 octobre 2018 relative à l'organisation des missions de référent départemental (RDI) pour l'appui technique à la préparation et à la gestion de crises d'inondation sur le territoire national précise le champ d'intervention de la mission de référent départemental.

La mission de référent départemental porte prioritairement sur les cours d'eau surveillés par l'État. Elle peut aussi intervenir sur l'ensemble du territoire national, métropolitain et outre-mer, sur des cours d'eau ou des tronçons de cours d'eau du département en dehors du réseau surveillé par l'État, et sur le littoral. Cette mission s'exerce au sein des DDT(M), dans le cadre de la mission défense.

Les fonctions de la mission de référent départemental s'intègrent dans le cadre de l'ORSEC. Elles sont assurées avec l'appui des services spécialisés de la DREAL, des SPC, des CVH, des SCSOH et des services de Météo-France en charge de la prévision marine.

Les RDI sont impliqués dans :

- la préparation de la gestion des crises inondations,
- la gestion de crise,
- la post crise.

La préparation de la gestion des crises inondations nécessite notamment du RDI :

- recueil, préparation et formalisation d'éléments utiles pour le dispositif actualisé ORSEC départemental, en s'appuyant sur l'expertise des SPC et des SCSOH,
- capitalisation, en lien avec la DREAL, des informations départementales sur les crues historiques,
- connaissance des ouvrages hydrauliques potentiellement concernés,
- identification des informations et données provenant des acteurs techniques locaux, en s'appuyant sur l'expertise des SPC et SCSOH.

En gestion de crise, les RDI sont chargés de faciliter la réponse opérationnelle des acteurs de terrain en conseillant le Directeur des opérations (préfet) lors d'une crise comportant un aléa inondation. Pour cela, ils s'appuient sur l'expertise hydrologique fournie par le ou les SPC et/ou des prévisions marines spécifiques fournies par Météo-France, et leur connaissance des enjeux exposés pour identifier les conséquences prévisibles du phénomène en cours.

En post crise, la mission de référent départemental peut être sollicitée pour participer aux travaux de capitalisation des informations après les crues et d'analyse quantitative et qualitative des retours d'expérience (RETEX) selon l'ampleur et la gravité des événements.

Pour le réseau des cours d'eau surveillés par l'État, la mission de référent départemental s'appuie sur les données du réseau Vigicrues (service central Vigicrues-SPC) ainsi que sur les cartes de Zones inondées potentielles (ZIP) produites par les SPC pour pouvoir interpréter plus aisément les conséquences des phénomènes dans les zones d'enjeux.

Dans ce cadre, le SPC Seine aval Côtiers Normands échange régulièrement avec les missions RDI :

- DDTM 14 / RDI du Calvados ;
- DDTM 27 / RDI de l'Eure ;
- DDT 28 / RDI de l'Eure-et-Loir ;
- DDTM 50 / RDI de la Manche ;
- DDT 60 / RDI de l'Oise ;
- DDT 61 / RDI de l'Orne ;
- DDTM 76 / RDI de la Seine-Maritime ;
- DDT 95 / RDI du Val d'Oise.

Article 4. Dispositif d'information

4.1. MISE À DISPOSITION DE L'INFORMATION

4.1.1. Plates-formes de mise à disposition de l'information

Le site Vigicrues mis en place par le service central Vigicrues est dédié à la vigilance crues. Il est ouvert au grand public, et accessible à l'adresse suivante : <https://www.vigicrues.gouv.fr>.

Les mêmes informations sont accessibles uniquement aux autorités de police et acteurs de l'organisation des secours de l'administration sur le site de secours interministériel : <http://vigicrues.developpement-durable.ader.gouv.fr>.

Une application mobile appelée également Vigicrues est aussi disponible sur les stores :

- Google: <https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.schapi.vigicrues&hl=fr&pli=1> et
- Apple : <https://apps.apple.com/fr/app/vigicrues/id1637404689>.

4.1.2. Contenus et fréquence de mise à jour

La procédure de vigilance crues est active 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Elle repose sur la mise à disposition d'informations sur le site Vigicrues. Les informations mises à disposition sur ce site comprennent :

- à l'échelle nationale : une carte de vigilance crues et un bulletin d'information national élaboré par le service central Vigicrues à partir des informations transmises par les SPC. Le bulletin national est composé d'un commentaire général sur la situation, complété par un résumé de la situation et des prévisions hydrométéorologiques en cas de vigilance sur le territoire national,
- à l'échelle locale, dans le territoire de compétence de chaque SPC : une carte de vigilance et un bulletin d'information rédigé par le SPC concerné.

Le bulletin d'information du SPC, lorsqu'au moins un tronçon est en vigilance, comprend :

- un bulletin qui présente la situation et les prévisions hydrométéorologiques à l'échelle du SPC,
- un commentaire pour chaque tronçon en vigilance, avec si possible des prévisions tendanciennes ou chiffrées de hauteur et de débit,
- des conseils de comportement pré-établis au niveau national.

Les informations écrites sont actualisées deux fois par jour : à 10 heures et à 16 heures (heures légales en France hexagonale). Des mises à jour additionnelles peuvent avoir lieu en dehors de ces horaires si nécessaire. Les prévisions graphiques, elles, sont mises à jour autant que de besoin.

4.1.3. Données d'observation et de prévision

En complément, les données brutes mesurées aux stations utiles pour le suivi des crues et de la gestion de crise sont accessibles sous forme de graphiques et de tableaux, quel que soit le niveau de vigilance sur le

site Vigicrues. Ces données brutes sont mises à disposition, sans validation, dès leur disponibilité, en fonction du rythme de collecte des stations du SPC.

Les prévisions chiffrées sont fournies aux stations de mesure et de prévision dès que possible à partir de la vigilance jaune, conformément à l'annexe 3. Elles prennent plusieurs formes :

- dans le corps du bulletin , soit dans un commentaire du tronçon (prévision qualitative ou chiffrée associée d'une incertitude), soit dans un PDF associé,
- sous forme graphique en prolongement des limnigraphes/hydrographes des stations du site Vigicrues.

L'annexe 3 précise la liste des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé par le SPC Seine aval Côtiers Normands.

4.1.4. Niveaux de vigilance

Le niveau de vigilance crues donne une indication la plus fiable possible sur les risques d'observer une crue ou une montée rapide des eaux sur les cours d'eau du périmètre surveillé dans les 24 heures à venir.

Le niveau de vigilance d'un tronçon résulte d'une analyse multi-critères. Cette analyse s'appuie sur la situation observée et prévue, et tient compte des paramètres particuliers de chaque situation : la vitesse de montée de la crue, sa durée, le taux de fréquentation saisonnier du cours d'eau par les usagers, l'ampleur des secteurs touchés par la crue et en particulier l'impact simultané de la crue sur plusieurs zones d'enjeux situés sur le même tronçon de vigilance. Le choix du niveau de vigilance est de la responsabilité du service central Vigicrues, après proposition des SPC.

Le niveau de vigilance peut prendre 4 couleurs : vert, jaune, orange et rouge. Ces 4 niveaux graduent le niveau de gravité de l'évènement, caractérisé par les enjeux liés à la montée des eaux. La grille ci-dessous, établie au niveau national, définit le lien entre les couleurs de la vigilance crues, leur signification, et leur caractérisation.

Le niveau de vigilance est décliné par tronçon dans les bulletins et sur les cartes de vigilance (nationale et SPC).

Niveau	Définition	Caractérisations
Vert	Pas de vigilance particulière requise.	Situation normale.
Jaune	Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë, etc.). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée de façon significative. Évacuations ponctuelles.

Orange	Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique : Itinéraires structurants coupés, Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants, Réseaux perturbés (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications, etc.).
Rouge	Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.	Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés. Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel : Bâti détruit, Itinéraires structurants coupés, Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants, Réseaux perturbés voire inopérants (électricité, transports, eau potable, assainissement, Télécoms, etc.).

4.1.5. Les tronçons de la carte de vigilance

Les cours d'eau sur lesquels l'État prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues ont été découpés en tronçons de caractéristiques géographiques, hydrologiques, hydrauliques et prévisionnelles homogènes. Le territoire du SPC Seine aval Côtiers Normands est découpé en 18 tronçons. Chaque collectivité territoriale au profit de laquelle l'État met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues est rattachée au minimum à un tronçon (voir l'annexe 8).

Une liste et une carte des tronçons de vigilance sont respectivement disponibles à l'annexe 2.

4.1.6. Stations disponibles sur Vigicrues

Chaque tronçon est associé à au moins une **station de « vigilance »** au droit de laquelle des hauteurs de référence sont définies pour le passage des niveaux vigilance. Des zones de transition sont prévues entre les niveaux de vigilance, c'est-à-dire entre chaque changement de couleur. Elles sont déterminées à partir de la grille de définition nationale des niveaux de vigilance, notamment au regard des crues historiques ou récentes.

Le choix des niveaux de vigilance d'un tronçon résulte d'une analyse multi-critères qui intègre en particulier les prévisions qualitatives ou quantitatives, dans les prochaines 24 heures à ces stations de « vigilance ».

En complément de ces informations, le SPC diffuse autant que possible, et dès que cela est pertinent, des prévisions sur Vigicrues aux stations présentes sur son linéaire surveillé, selon les échéances prévues à l'annexe 3.a. Il pourra également, dans la mesure du possible, diffuser des prévisions à certaines autres stations (affluents notamment).

4.1.7. La vigilance météorologique et hydrologique

La vigilance météorologique constitue un premier avertissement sur un danger hydrométéorologique potentiel dans les 24 heures à venir. Elle est matérialisée, pour chaque département, par une couleur de vigilance correspondant au danger potentiel. Elle est construite en agrégeant les différents phénomènes météorologiques et hydrologiques (vent violent, orages, crues, pluies-inondations ...), qui sont également présentés de façon individuelle. Elle contribue à l'efficacité de la chaîne d'alerte dans sa globalité. Cette vigilance est disponible sur le site de Météo-France à l'adresse : <http://vigilance.meteofrance.com>.

La vigilance "crues", opérée par le service central Vigicrues en lien avec les services de prévision des crues, est une des composantes de la vigilance météorologique.

La vigilance "pluies-inondations", opérée par Météo-France en lien avec le service central Vigicrues et les services de prévision des crues, constitue une autre composante de la vigilance météorologique. Elle renseigne sur le danger potentiel lié à de fortes pluies éventuellement associées à des phénomènes d'inondation dans le département, en dehors des cours d'eau surveillés dans le cadre de la vigilance "crues".

Cette vigilance dite « intégrée » est explicitée dans l'instruction gouvernementale N°INTE2114719 du 14 juin 2021, relative à la mise en œuvre des évolutions du dispositif de vigilance météorologique et de vigilance crues.

4.1.8. Vigicrues Flash

Le service Vigicrues Flash est disponible depuis 2017 et s'adresse aux communes, préfectures et acteurs de la gestion de crise. Il permet à ces acteurs, grâce à un abonnement gratuit, d'être avertis par sms, appel téléphonique et courriel, en cas de risque de crues dans les heures à venir sur leur territoire. Il concerne les cours d'eau n'appartenant pas au réseau surveillé par le dispositif de la vigilance crues et qui répondent à un certain nombre de critères de faisabilité technique.

Ce service est accessible au grand public à l'adresse : <https://apic-vigicruesflash.fr/>.

Vigicrues Flash est un système basé sur une modélisation automatique et alimenté par les pluies déjà tombées mesurées par le réseau radar de Météo France. Lorsque le système identifie des risques de crues significatives sur les cours d'eau dans les prochaines heures, les gestionnaires de crise abonnés reçoivent automatiquement un message leur indiquant un « risque de crue forte » ou un « risque de crue très forte ». Les médias d'avertissements automatiques sont les mêmes que ceux du service APIC : sms, appels téléphoniques et courriels à destination des abonnés (préfectures, SPC et communes).

La liste des communes éligibles au service Vigicrues Flash est disponible à l'annexe 9.

4.1.9. Cartographies de zones d'inondation potentielle

Les cartographies de zones d'inondation potentielle permettent d'aider les acteurs de la gestion de crise à se préparer, en amont, aux conséquences attendues d'une inondation. Elles décrivent l'inondation potentielle d'un territoire et l'importance des conséquences prévues pour les personnes, les biens, et les activités.

Ces outils sont établis progressivement sur les cours d'eau du réseau surveillés par l'État. Chaque cartographie est reliée à une station de mesure du réseau Vigicrues.

Selon le territoire, deux types de cartographies peuvent être disponibles :

- Les Zones d'Inondation Potentielle (ZIP), qui indiquent la surface maximale pouvant être recouverte par les eaux, au fil d'une crue, selon la hauteur mesurée à la station associée ;
- Les Zones Inondées par Classes de Hauteurs d'eau (ZICH), qui distinguent également les hauteurs de submersion et les types d'inondation. La profondeur de l'eau est classée par intervalles de : 0 à 50 cm, 50 cm à 1 m, 1 m à 1,5 m, 1,5 m à 2 m, au-delà de 2 m. Elles traduisent le risque à attendre sur les zones urbaines, industrielles ou d'activités agricoles pour les personnes (risque de noyade), les réseaux et les infrastructures (conditions d'accès et mise en charge), et les bâtiments (rez-de-chaussée ou premiers étages inondés) selon la hauteur mesurée à la station associée.
- Chaque donnée est accompagnée de sa fiche de documentation décrivant les informations contextuelles de production (documents pdf à télécharger.) Ces documents permettent de connaître les hypothèses de production de l'information.

Les cartographies de zones d'inondation potentielle ne sont pas des cartographies à portée réglementaire. À la différence d'un PPRI qui cartographie la plus forte crue connue ou une crue centennale, les cartographies de zones d'inondation potentielle sont des scénarios progressifs établis en conditions nominales de fonctionnement de la rivière et fournies en tant qu'outils de gestion de crise.

L'annexe 3.a indique pour chaque station si elle dispose d'un jeu de cartographie de zones d'inondation potentielle disponible sur le site Vigicrues.

4.2. TRANSMISSION DE L'INFORMATION

4.2.1. Modalités de transmission de l'information

L'information est transmise *via* la carte de vigilance crues et les bulletins d'information.

Le service central Vigicrues assure la transmission, par messagerie électronique, de l'information de vigilance crues vers les différents services de l'État concernés. Il gère les listes de diffusion au niveau national (instruction interministérielle de juin 2014) et local.

4.2.2. Destinataires

Les destinataires nationaux (CMVOA, COGIC, DICOM, Météo-France, EDF, DGPR, préfecture de police de Paris, la Croix-Rouge, l'IGN) reçoivent tous les bulletins produits par le service central Vigicrues.

Localement, les Zones de défense, préfectures, acteurs de la sécurité civile et de l'organisation des secours sont les premiers à être engagés dans la gestion de crise inondation et doivent être destinataires de l'information de vigilance. D'autres acteurs sont susceptibles d'obtenir l'information transmise par le service central Vigicrues. Ces derniers sont définis dans le présent document à l'annexe 6:

- les destinataires déclarés en « global » reçoivent tous les bulletins produits par le SPC Seine aval Côtiers Normands ;
- les destinataires déclarés en « non global » reçoivent tous les bulletins produits par le SPC Seine aval Côtiers Normands aux heures nominales (10h et 16h). En complément, ils reçoivent les bulletins produits par le SPC en dehors des heures nominales pour les départements choisis, dans la mesure où

des évolutions concernant ces départements.

4.2.3.Échanges en période de crise

Le SPC Seine aval Côtiers Normands est l'interlocuteur auprès des préfectures, des SIDPC, des COZ et des DDT(M) (au titre de leur mission de RDI) lors des périodes de crise.

Ces services peuvent à tout moment prendre contact par téléphone avec le SPC pour obtenir toute information qui leur paraît utile sur la situation hydrométéorologique et son évolution prévisible. Le SPC Seine aval Côtiers Normands peut aussi être amené à prendre contact avec une préfecture du territoire lorsque la situation hydrologique le justifie.

Le SPC Seine aval Côtiers Normands échange avec la mission RDI en période de crise. En effet, le rôle du RDI est d'apporter au préfet de département une interprétation des données hydrologiques élaborées et transmises par le SPC, ainsi que leur traduction en termes d'enjeux territoriaux et conséquences à attendre.

Cela se traduit de manière opérationnelle par :

- des appels téléphoniques, à l'initiative de la préfecture ou du RDI, avec les prévisionnistes pour évaluer la situation hydrologique,
- la participation à toute conférence téléphonique initiée par la préfecture.

Le SPC échange également avec tout interlocuteur pouvant être concerné par la crise inondation, notamment les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques pouvant avoir une influence sur les crues.

Le SPC peut aussi être amené à participer à des audio conférences avec l'état-major interministériel de la zone de défense.

En cas de défaillance des systèmes de transmission, le SPC Seine aval Côtiers Normands prévoit des modes de transmission dégradés des informations.

L'architecture informatique en charge de la collecte des données hydrométriques et de la modélisation est sécurisée et entièrement doublée sur deux sites géographiques distincts.

Concernant la production et l'envoi au SCV du bulletin et de la carte de vigilance crues, le SPC dispose d'une infrastructure informatique et d'une organisation lui permettant de faire face à :

- une défaillance d'un matériel informatique: 2 postes bureautiques et 2 ordinateurs portables ;
- une non-possibilité d'accès aux locaux du SPC : production en mode déporté depuis des ordinateurs portables d'astreinte (ou PC portable professionnel du prévisionniste). Chaque prévisionniste est équipé d'un PC portable configuré ;
- impossibilité d'envoi d'un bulletin par le circuit classique : procédure d'envoi d'un bulletin *.ZIP au SCV ;
- une panne du Réseau Interministériel de l'État : procédure d'envoi par courriel (adresse mail de secours).

Article 5. Entrée en vigueur

Ce règlement entre en vigueur à sa date d'approbation par arrêté préfectoral publié au bulletin officiel du ministère en charge de la prévention des risques.

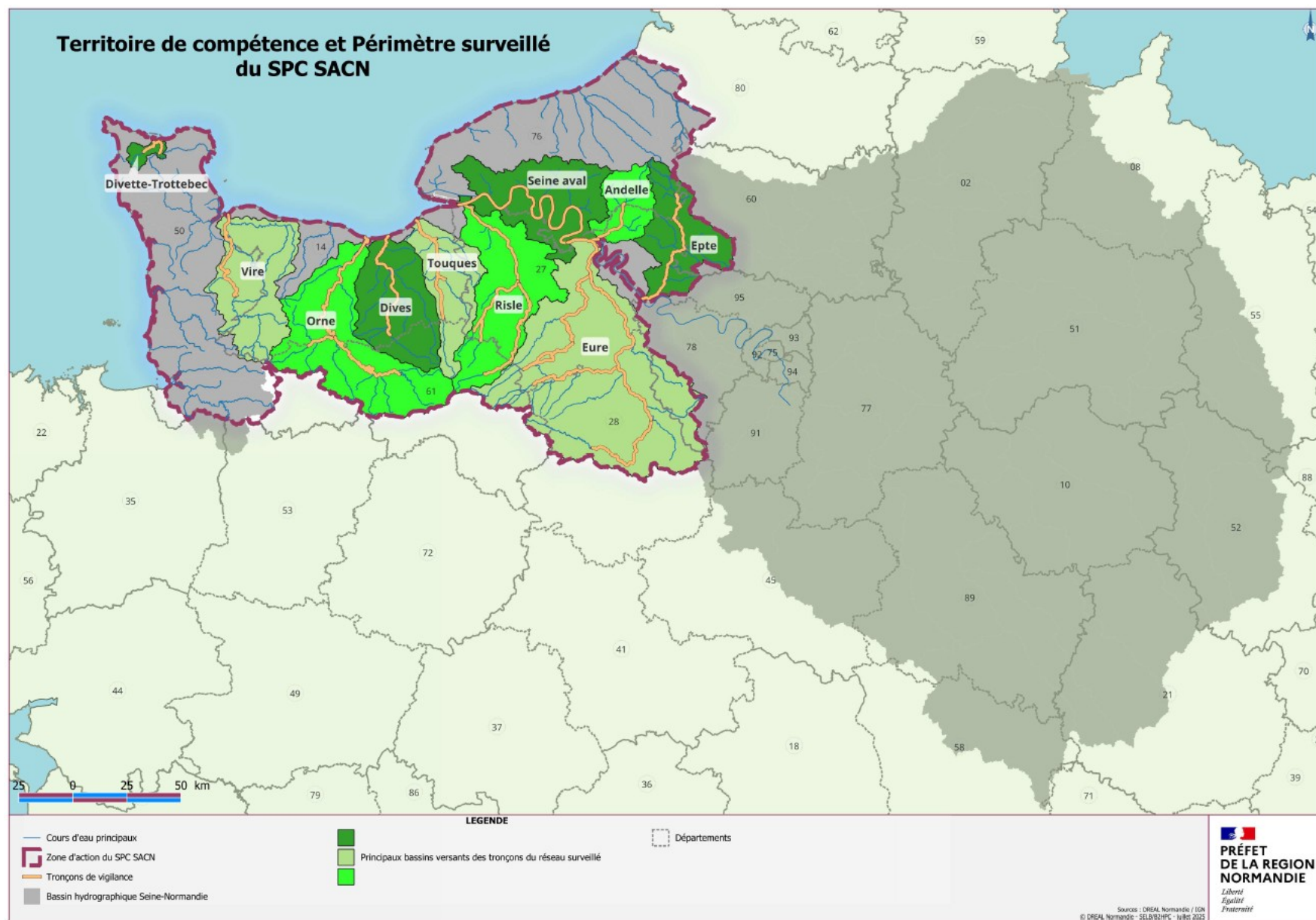
Sans attendre la révision complète du présent règlement telle que prévue dans les conditions définies par le code de l'environnement, les annexes peuvent être mises à jour après consultation des préfectures intéressées.

Annexes

Table des annexes

Annexe 1. Cartes du territoire de compétence et du périmètre surveillé.....	37
Annexe 2. Tronçons de vigilance.....	38
2.a. Liste des tronçons de vigilance.....	38
2.b. Carte générale des tronçons de vigilance.....	42
2.c. Cartes détaillées des tronçons de vigilance.....	43
Annexe 3. Stations hydrométriques.....	62
3.a. Tableau des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé.....	62
3.b. Carte des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé.....	70
3.c. Carte des gestionnaires des réseaux de mesure.....	71
Annexe 4. Ouvrages hydrauliques.....	72
4.a. Liste des ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues.....	72
4.b. Carte de localisation des ouvrages hydrauliques.....	74
Annexe 5. Échelles de gravité.....	75
Annexe 6. Liste des destinataires du push.....	93
Annexe 7. Services d'avertissement local.....	95
7.a. Liste des cours d'eau avec intervention des collectivités locales.....	95
7.b. Carte des cours d'eau avec intervention des collectivités locales.....	96
Annexe 8. Liste des communes et groupements de communes concernées par le risque d'inondation sur les tronçons bénéficiant du dispositif de surveillance et prévision des crues mis en place par l'État	97
Annexe 9. Communes éligibles au service Vigicrues Flash.....	113
9.a. Liste des communes éligibles au service Vigicrues Flash.....	113
9.b. Carte des communes éligibles au service Vigicrues Flash.....	138
Annexe 10. Arrêté préfectoral approuvant le présent règlement.....	139

Annexe 1. Cartes du territoire de compétence et du périmètre surveillé



Annexe 2. Tronçons de vigilance

2.a. Liste des tronçons de vigilance

(*) Les départements concernés par la vigilance départementale : la vigilance départementale pour crues sera mise en vigilance en accord avec la vigilance du tronçon ;

(**) Les départements concernés pour la diffusion des bulletins : départements destinataires des bulletins (même s'ils ne chevauchent pas ou ne touchent pas le tronçon)

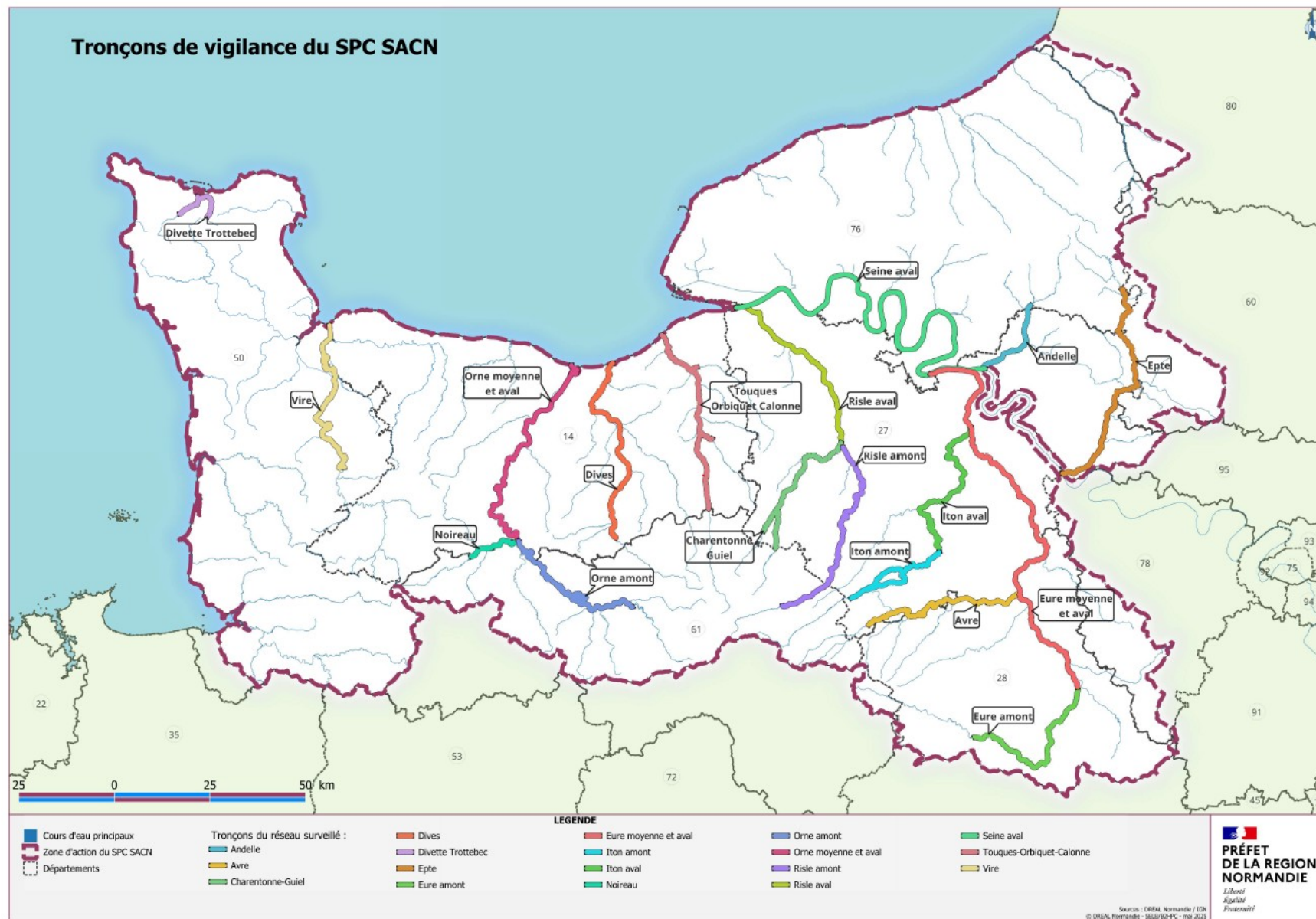
Tronçon	Cours d'eau	Limite amont	Limite aval	Départements géographiquement concernés	Départements concernés par la vigilance départementale (*)	Département concernés pour la diffusion des bulletins (**)
Andelle	L'Andelle	Communes Croisy sur Andelle (76201) en rive gauche et Vascoeuil (27672) en rive droite	Commune de Pîtres (27158), correspondant à la confluence avec la Seine	27 76	27	27
Avre	L'Avre	Communes Pullay (27481) en rive gauche et St-Victor sur Avre (27610) en rive droite	Communes St-Georges-Motel (27543) en rive gauche et Montreuil (28267) en rive droite, correspondant à la confluence avec l'Eure	28 27	28 27	28 27
Charentonne - Guiel	La Charentonne	Commune Notre-Dame du Hamel (27442), correspondant également à la limite de département, faisant démarrer le tronçon dans le département de l'Eure (27)	Commune de Serquigny (27622), correspondant à la confluence avec la Risle	27	27	27
Charentonne - Guiel	La Guiel	Communes Montreuil l'Argillé (27414) en rive gauche et St-Denis d'Augerons (27530) en rive droite	Commune de La Trinité de Réville (27660, correspondant à la confluence avec la Charentonne	27	27	27
Dives	La Dives	Commune de Beaumais (14053)	Communes Cabourg (14117) en rive gauche et Dives sur Mer (14225) en rive droite, correspondant à la confluence	14	14	14

Tronçon	Cours d'eau	Limite amont	Limite aval	Départements géographiquement concernés	Départements concernés par la vigilance départementale (*)	Département concernés pour la diffusion des bulletins (**)
			avec la Manche			
Divette – Trottebec	La Divette	Communes Sideville (50575) en rive gauche et Martinvast (50294) en rive droite	Commune de Cherbourg en Cotentin (50129), correspondant à la confluence avec la Manche	50	50	50
Divette – Trottebec	Le Trottebec	Commune de Cherbourg en Cotentin (50129)	Commune de Cherbourg en Cotentin (50129), correspondant à la confluence avec la Manche	50	50	50
Epte	L'Epte	Communes St-Quentin des Prés (60594) en rive gauche et Gournay en Bray (76312) en rive droite	Communes Limetz-Ville (78337) en rive gauche et Giverny (27285) en rive droite, correspondant à la confluence avec la Seine	76 60 27 95 78	76 60 27 95	76 60 27 95 78
Eure amont	L'Eure	Commune de Courville sur Eure (28116)	Commune de St-Piat (28357), juste avant le début du tronçon Eure Moyenne et Aval	28	28	28
Eure moyenne et aval	L'Eure	Commune de Maintenon (28227)	Commune de St-Pierre les Elbeuf (76640), correspondant à la confluence avec la Seine	27 28	27 28	27 28
Iton amont	L'Iton	Commune de Bourth (27108)	Commune de Mesnils sur Iton (27198), juste avant le début du tronçon Iton Aval	27	27	27
Iton aval	L'Iton	Commune de Sylvain les Moulins (27693)	Commune d'Acquigny (27003), correspondant à la confluence avec l'Eure	27	27	27
Noireau	Le Noireau	Communes Condé en Normandie (14174) en rive gauche et St-Pierre	Communes Pont d'Ouilly (14764) en rive gauche et Menil-Hubert sur Orne (61269)	61 14	61 14	61 14

Tronçon	Cours d'eau	Limite amont	Limite aval	Départements géographiquement concernés	Départements concernés par la vigilance départementale (*)	Département concernés pour la diffusion des bulletins (**)
		du Regard (61447) en rive droite	en rive droite, correspondant à la confluence avec l'Orne			
Orne amont	L'Orne	Communes Argentan (61006) en rive gauche et Sai (61358) en rive droite	Communes Menil-Hubert sur Orne (61269) en rive gauche et Pont d'Ouilly (14764) en rive droite, juste avant le début du tronçon Orne Moyenne et Aval	61 14	61	61 14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Communes Menil-Hubert sur Orne (61269) en rive gauche et Pont d'Ouilly (14764) en rive droite, correspondant à la confluence avec le Noireau	Communes Ouistreham (14488) en rive gauche et Merville Franceville Plage (14409) en rive droite, correspondant à la confluence avec la Manche	14	14	14
Risle amont	La Risle	Communes Rai (61342) en rive gauche et Aube (61008) en rive droite	Communes Launay (27364) en rive gauche et Goupil-Othon (27290) en rive droite, juste avant le début du tronçon Risle Aval	27 61	27 61	27 61
Risle aval	La Risle	Commune de Nassandres sur Risle (27425), juste avant la confluence avec la Charentonne	Commune de Berville sur Mer (27064), correspondant à la confluence avec la Seine	27	27	27
Seine aval	La Seine	Communes Poses (27474) en rive gauche et Amfreville sous les Monts (27013) en rive droite, correspondant à l'aval du barrage de Poses	Commune de Berville sur Mer (27064), correspondant à la confluence avec la Manche	76 27	76 27	76 27
Touques - Orbiquet - Calonne	La Touques	Commune de Livarot Pays d'Auge (14371), correspondant également à la limite de département, faisant	Communes Deauville (14220) en rive gauche et Trouville sur Mer (14715) en rive droite, correspondant à la	14	14	14

Tronçon	Cours d'eau	Limite amont	Limite aval	Départements géographiquement concernés	Départements concernés par la vigilance départementale (*)	Département concernés pour la diffusion des bulletins (**)
		démarrer le tronçon dans le département du Calvados (14)	confluence avec la Manche			
Touques - Orbiquet - Calonne	L'Orbiquet	Commune de Beuvillers (14069)	Commune de Lisieux (14366), correspondant à la confluence avec la Touques	14	14	14
Touques - Orbiquet - Calonne	La Calonne	Commune de Pont-L'Evêque (14514)	Commune de Pont-L'Evêque (14514), correspondant à la confluence avec la Touques	14	14	14
Vire	La Vire	Commune de Condé sur Vire (50139)	Communes Carentan les Marais (50099) en rive gauche et Osmanville (14480) en rive droite, correspondant à la confluence avec la Manche	50 14	50 14	50 14

2.b. Carte générale des tronçons de vigilance

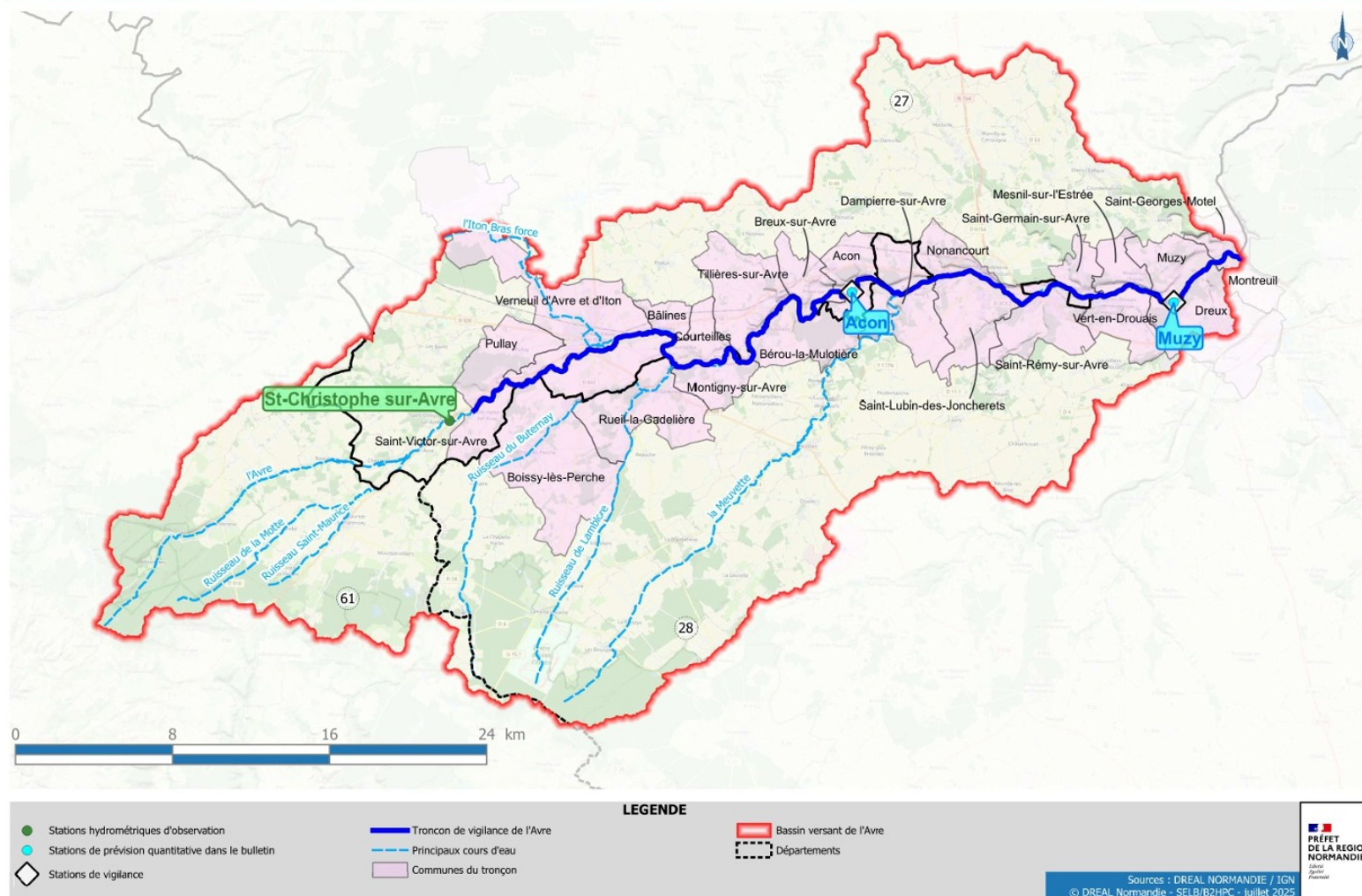


2.c. Cartes détaillées des tronçons de vigilance

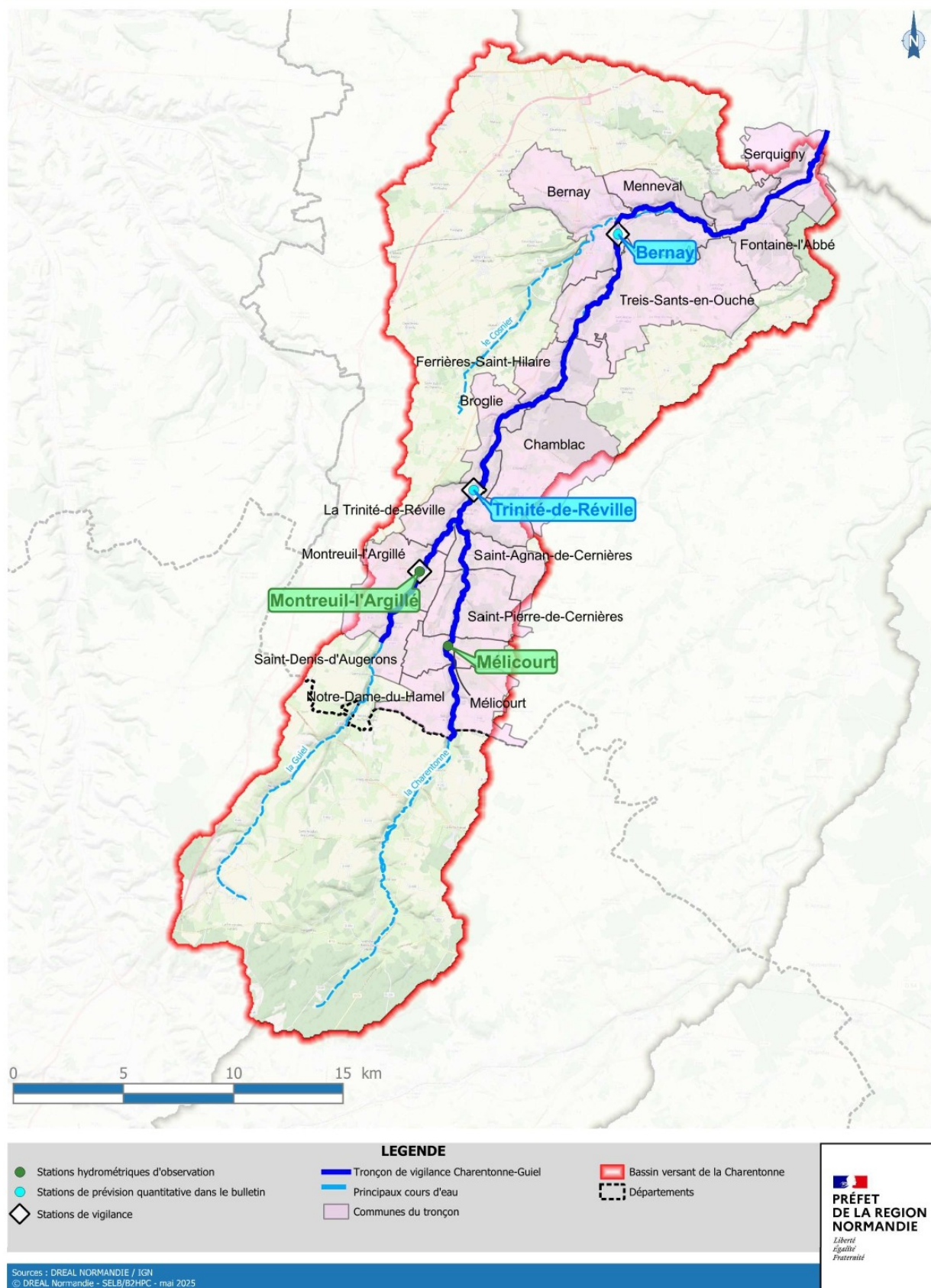
Le tronçon de vigilance de l'Andelle



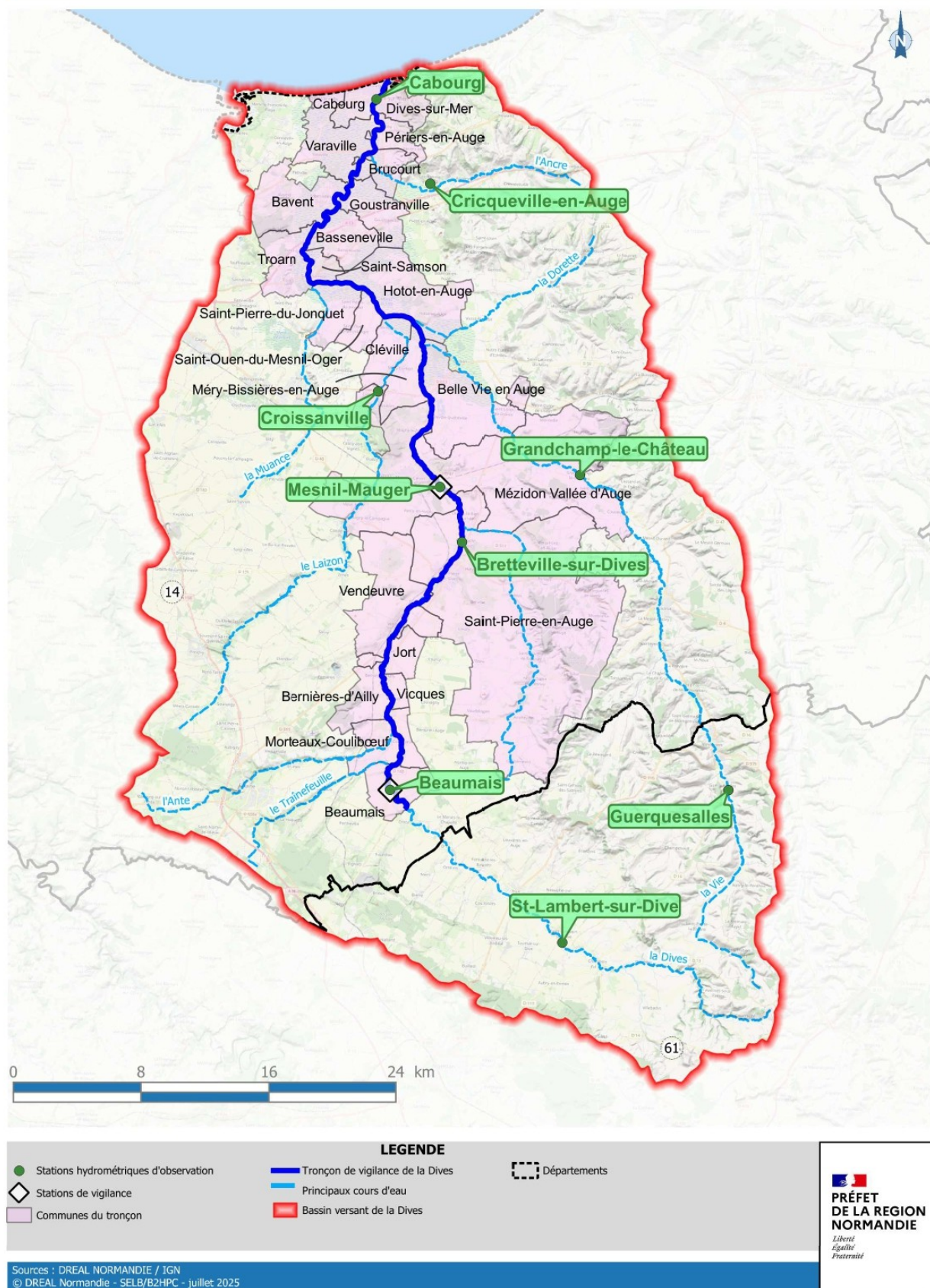
Le tronçon de vigilance de l'Avre



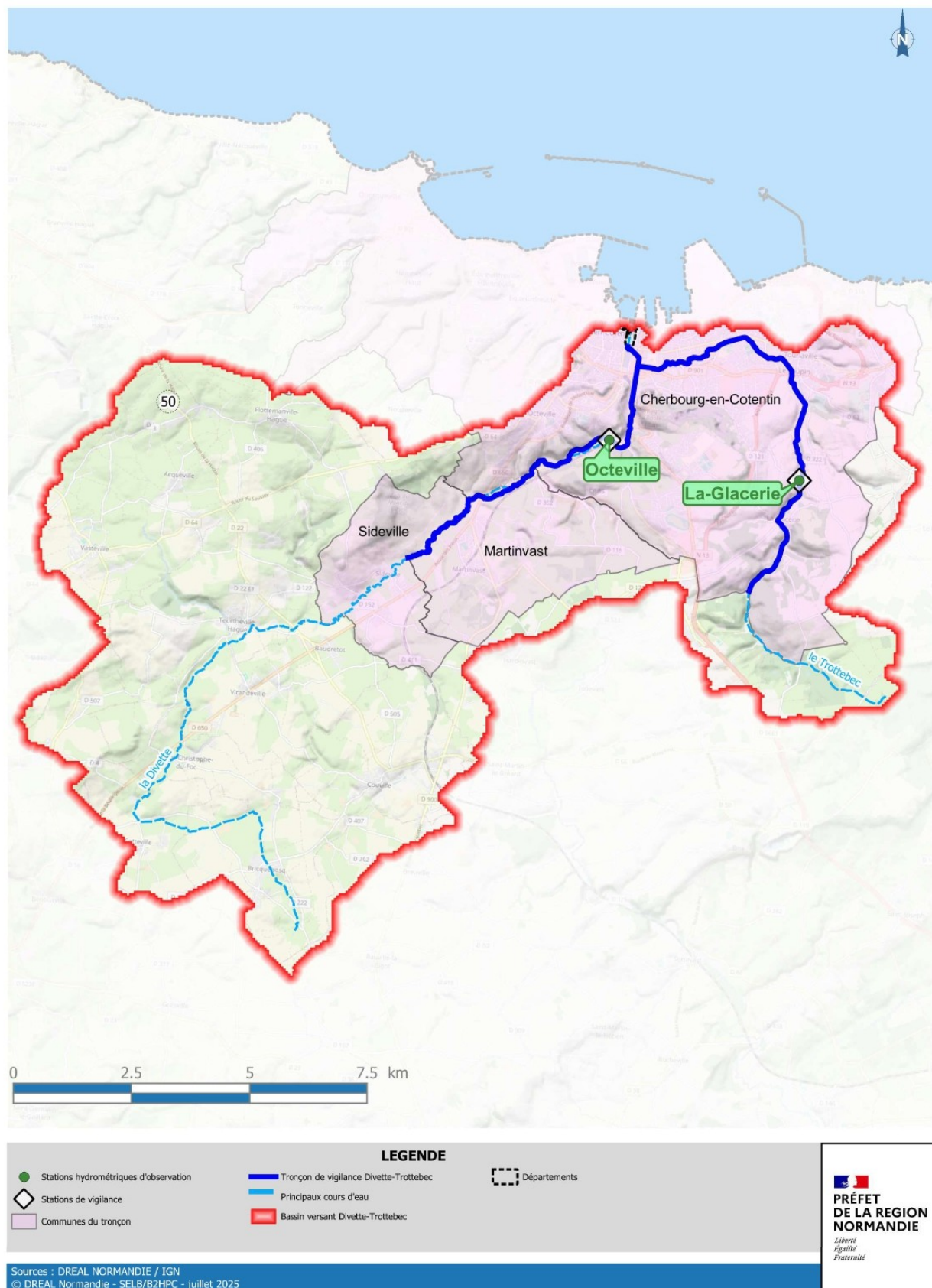
Le tronçon de vigilance Charentonne-Guël



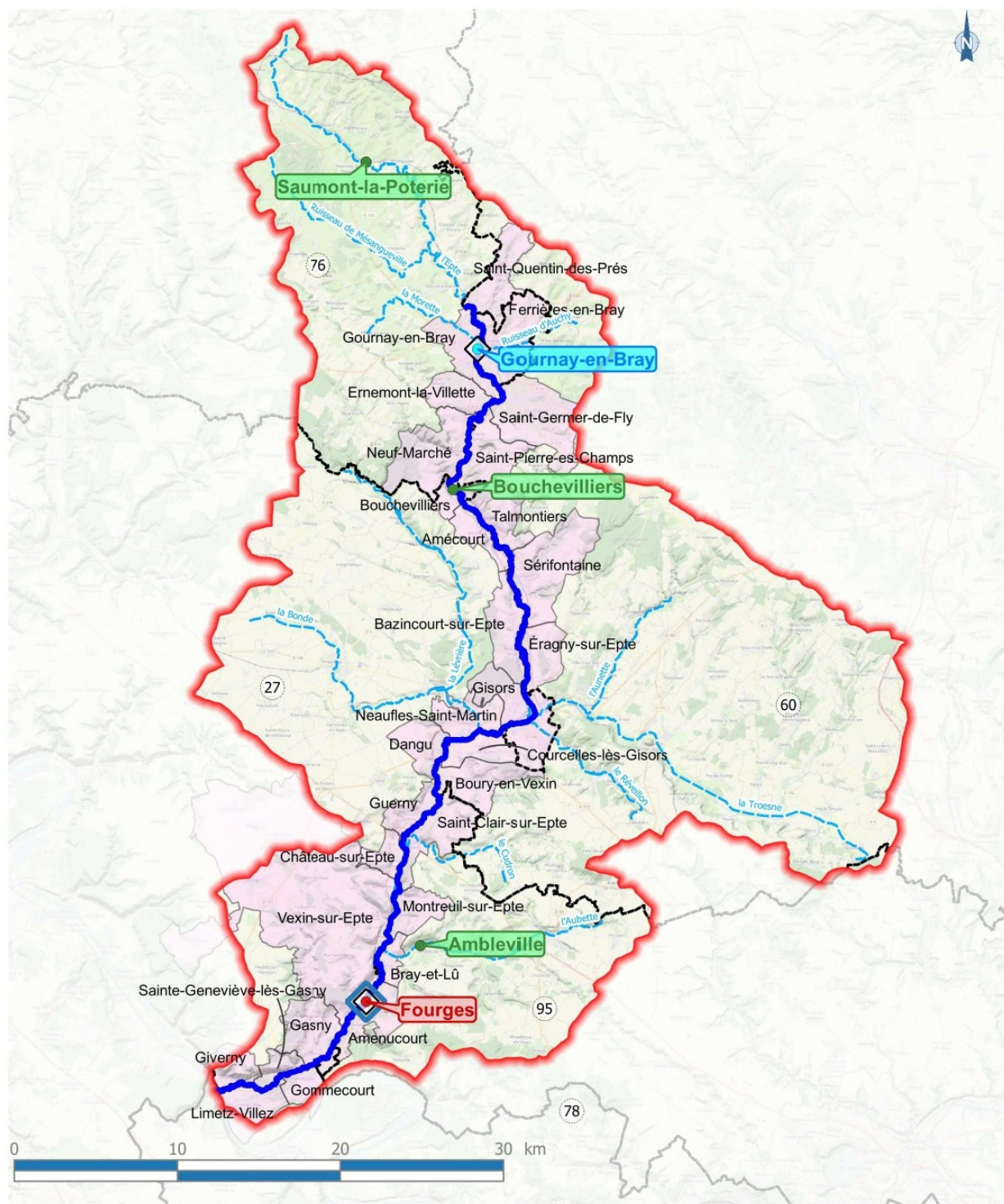
Le tronçon de vigilance de la Dives



Le tronçon de vigilance Divette-Trottebec



Le tronçon de vigilance de l'Epte

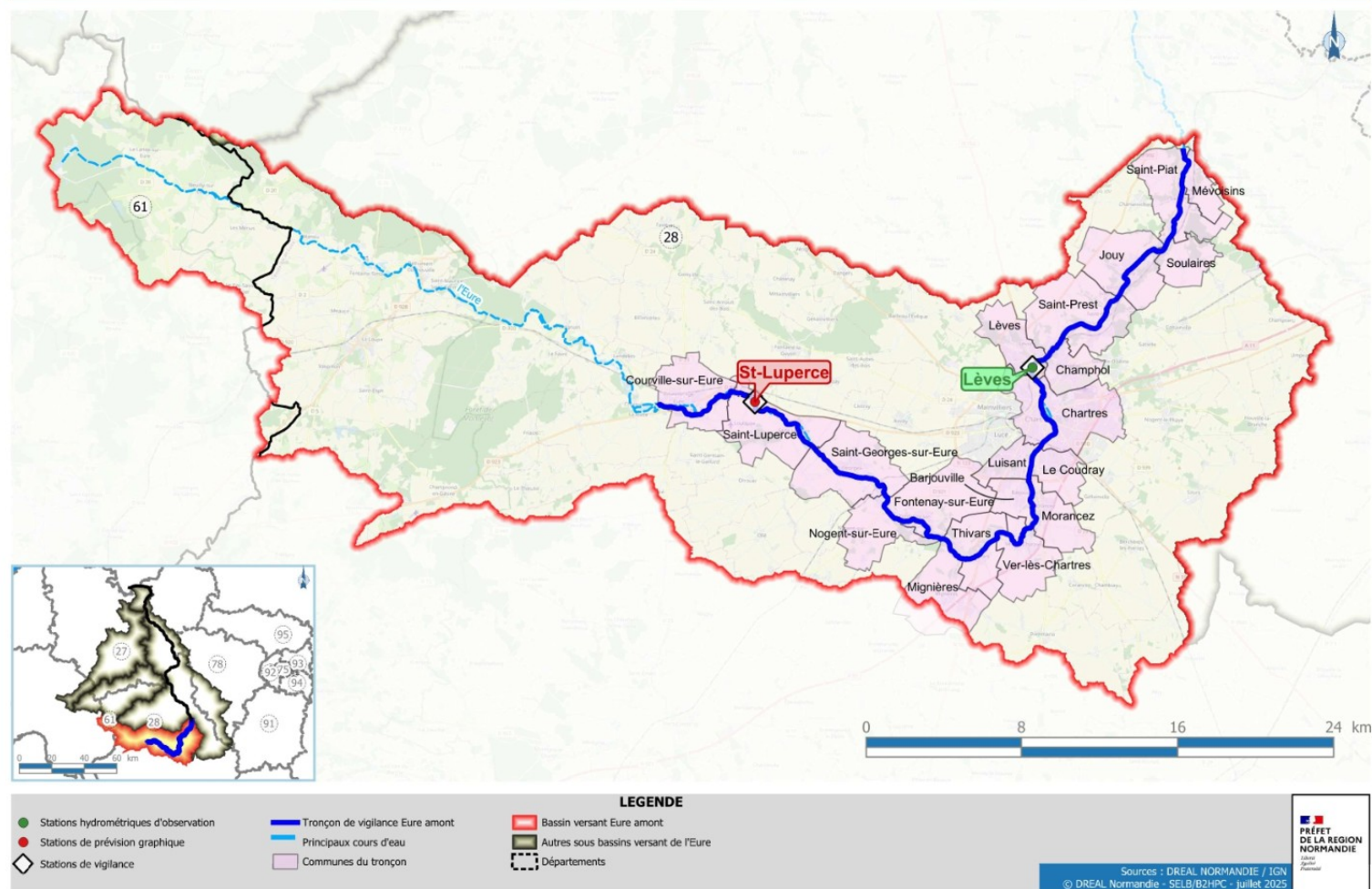


LEGENDE		
● Stations hydrométriques d'observation	◆ Stations avec cartes de ZIP	■ Bassin versant de l'Epte
● Stations de prévision quantitative dans le bulletin	— Tronçon de vigilance de l'Epte	□ Départements
● Stations de prévision graphique	— Principaux cours d'eau	
◇ Stations de vigilance	■ Communes du tronçon	

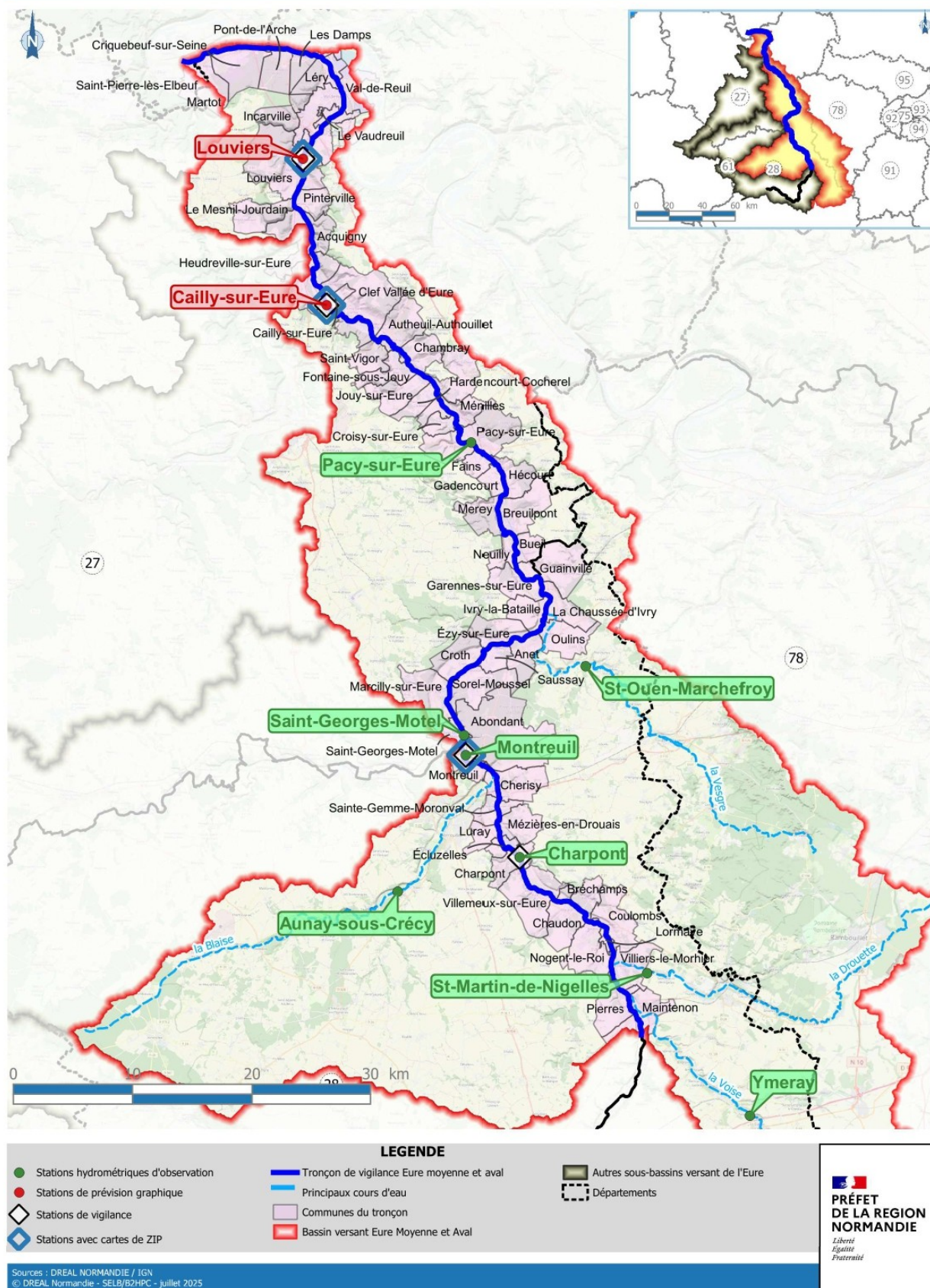
Sources : DREAL NORMANDIE / IGN
© DREAL Normandie - SELB/B2HPC - juillet 2025

PRÉFET DE LA REGION NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

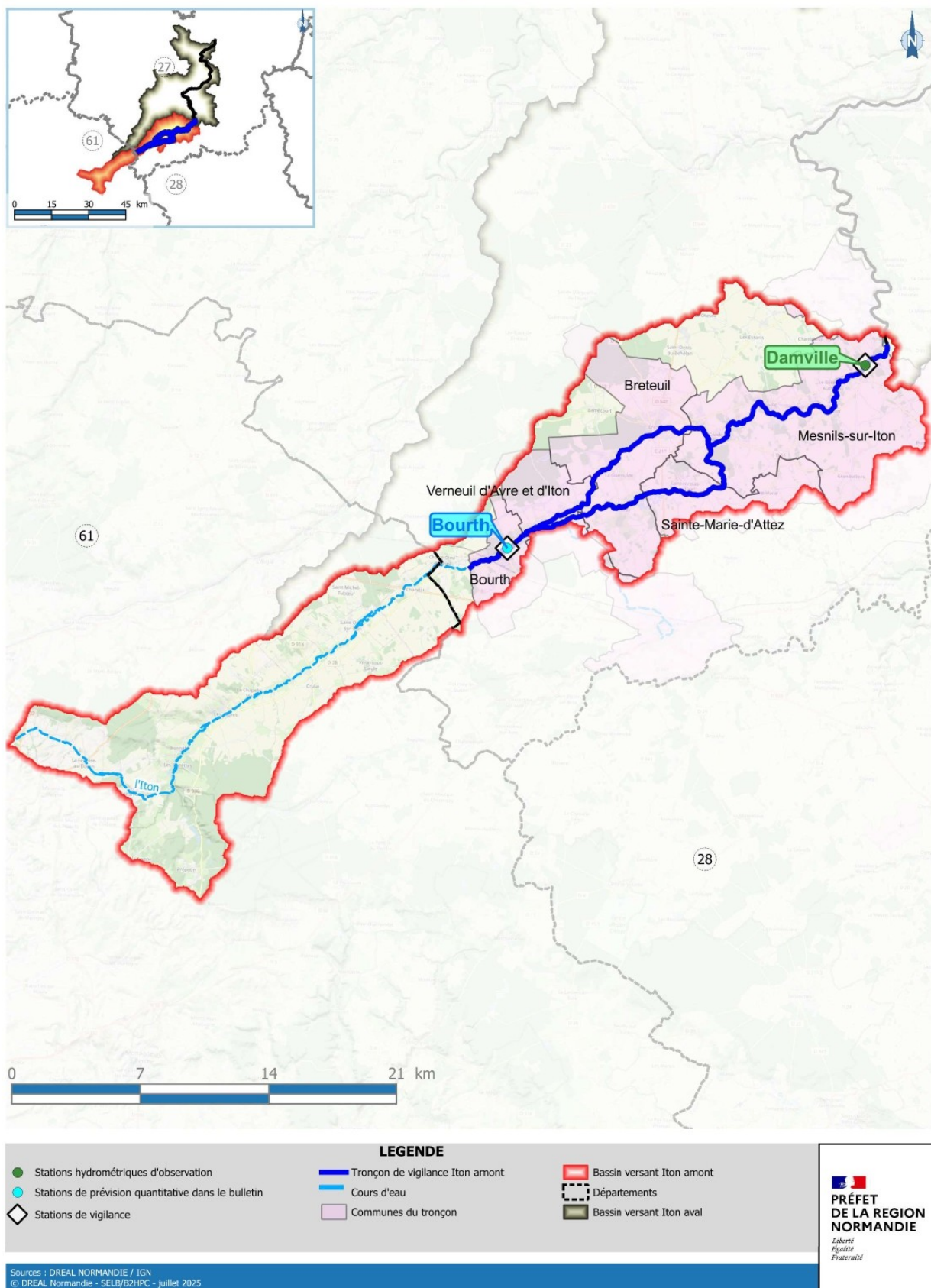
Le tronçon de vigilance Eure amont



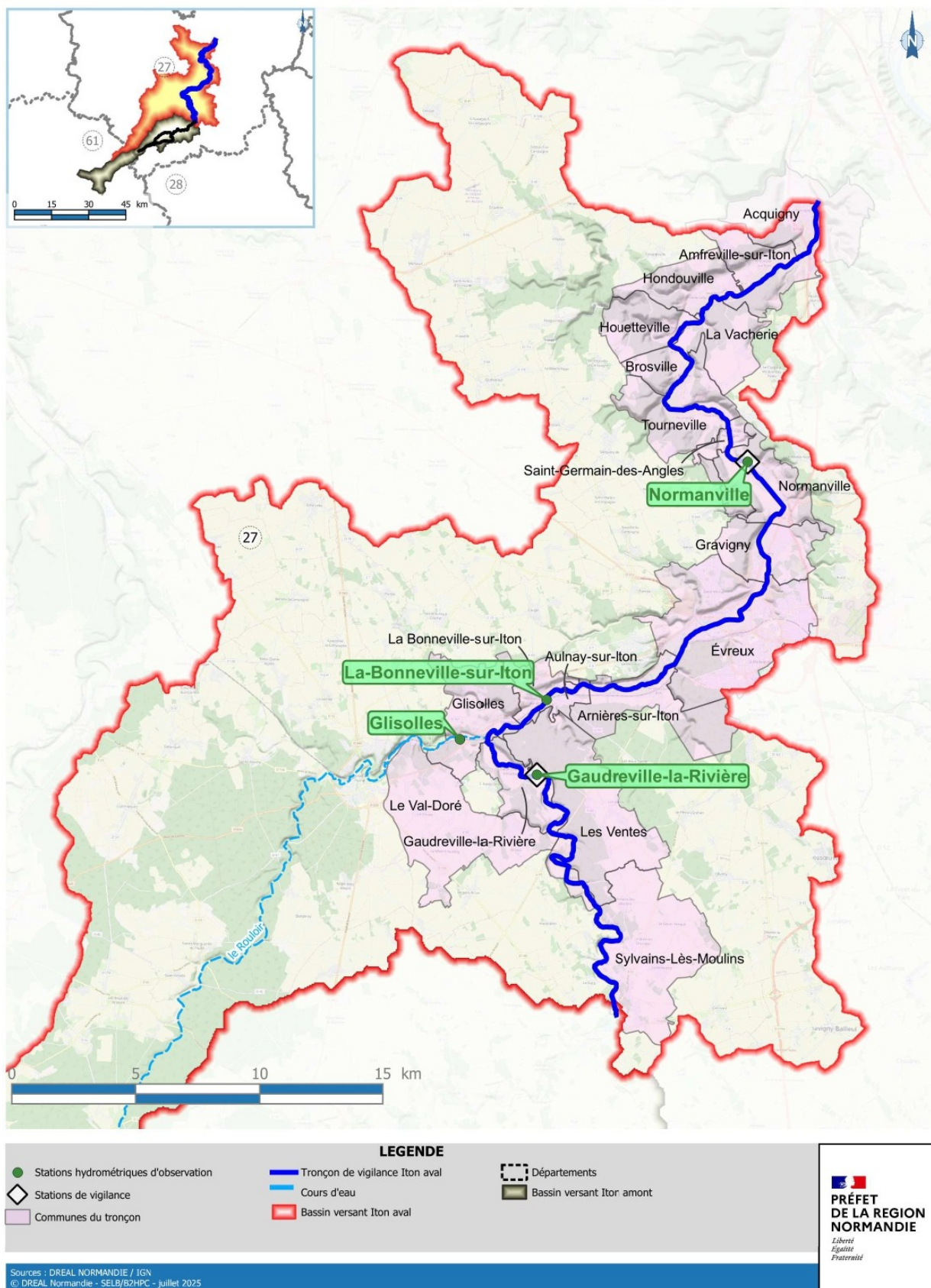
Le tronçon de vigilance Eure moyenne et aval



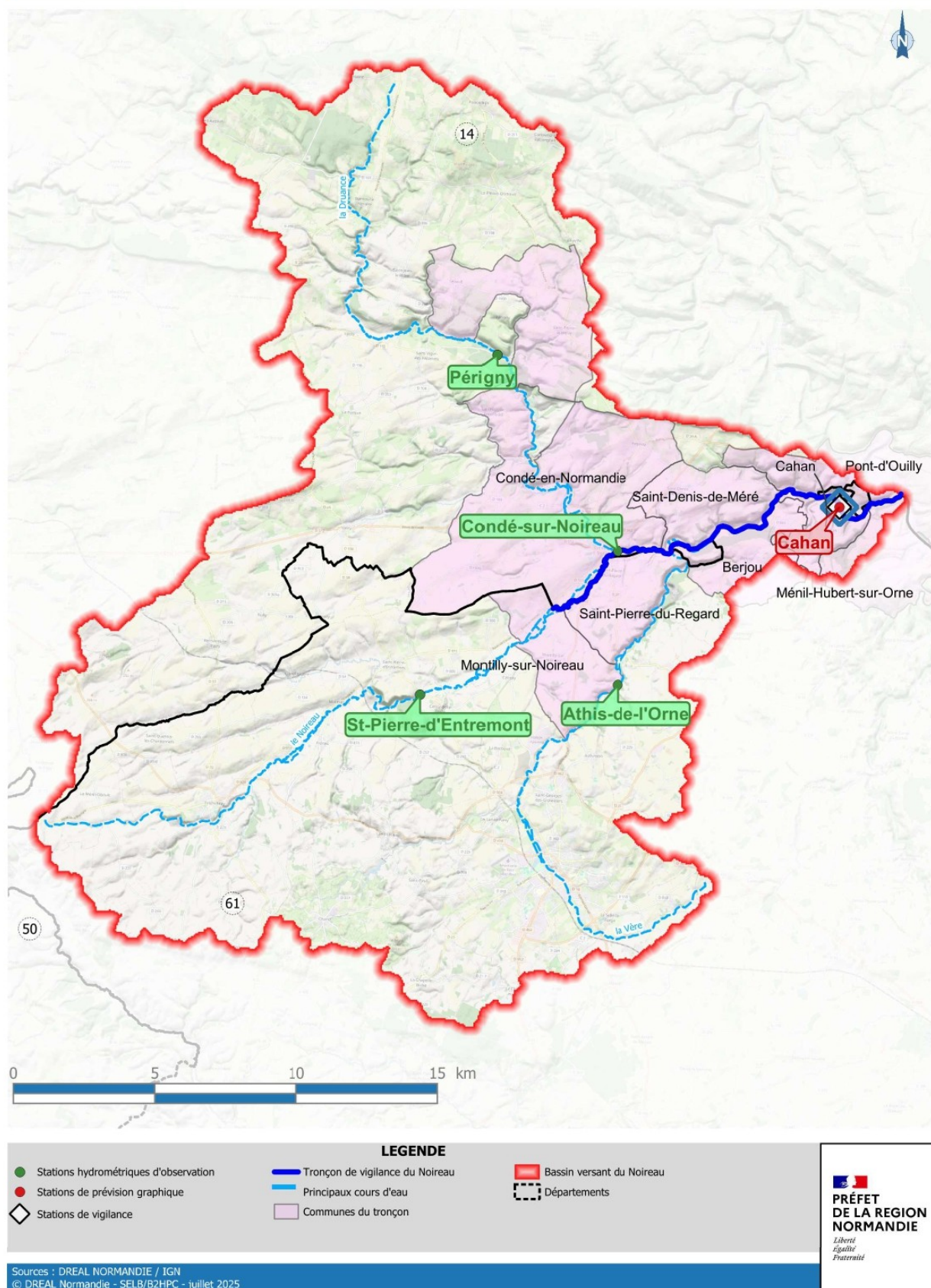
Le tronçon de vigilance Iton amont



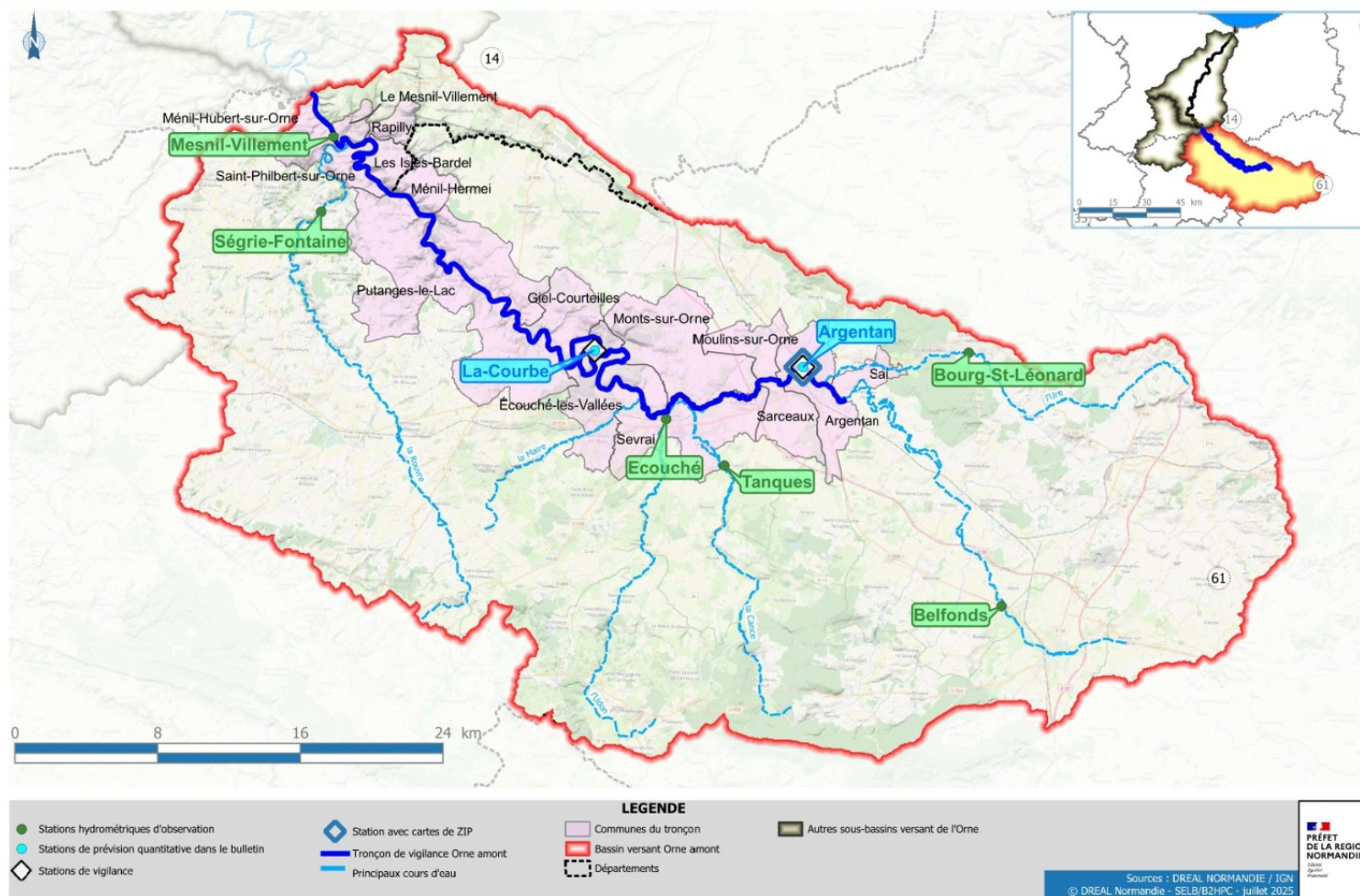
Le tronçon de vigilance Iton aval



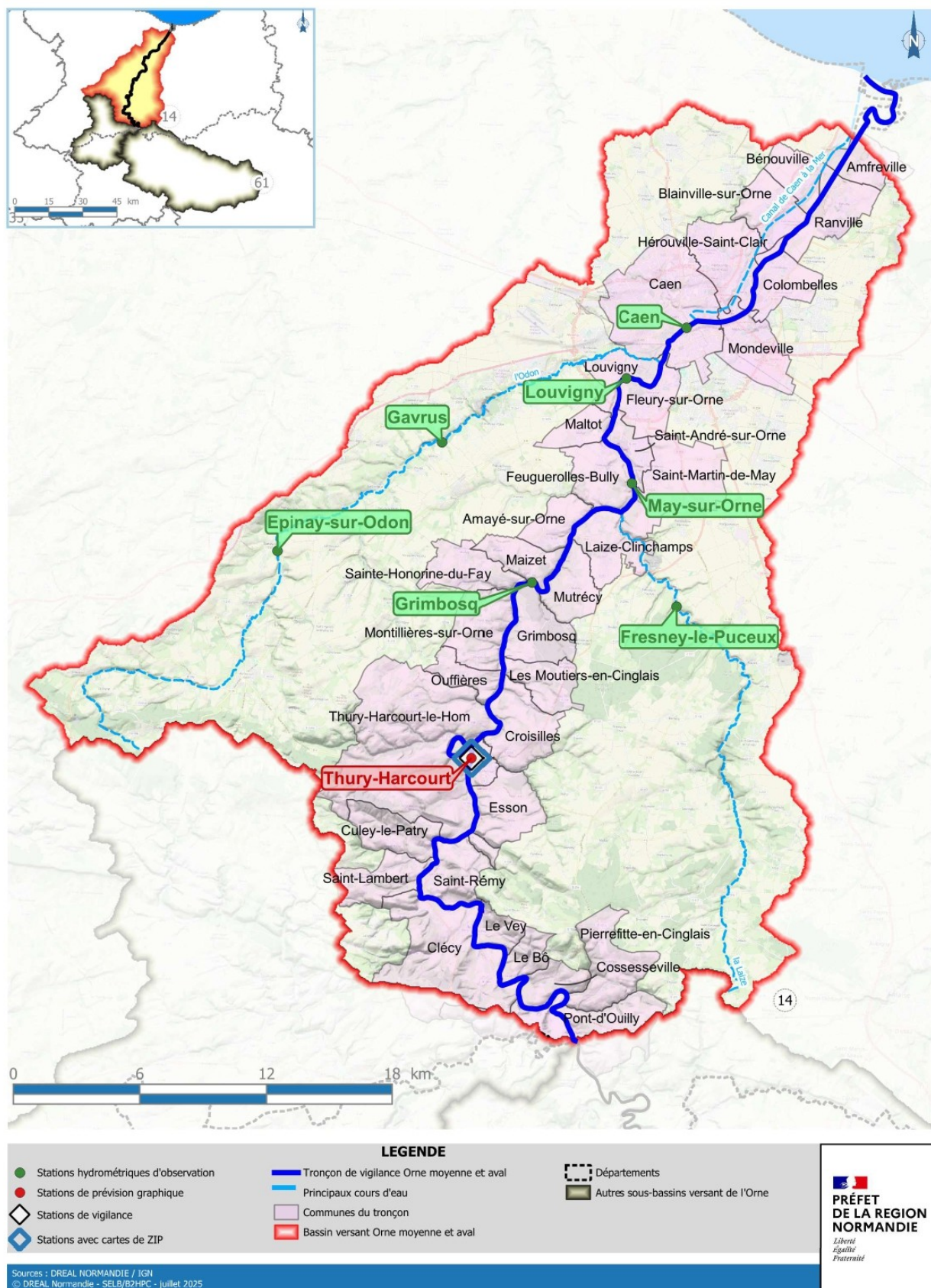
Le tronçon de vigilance du Noireau



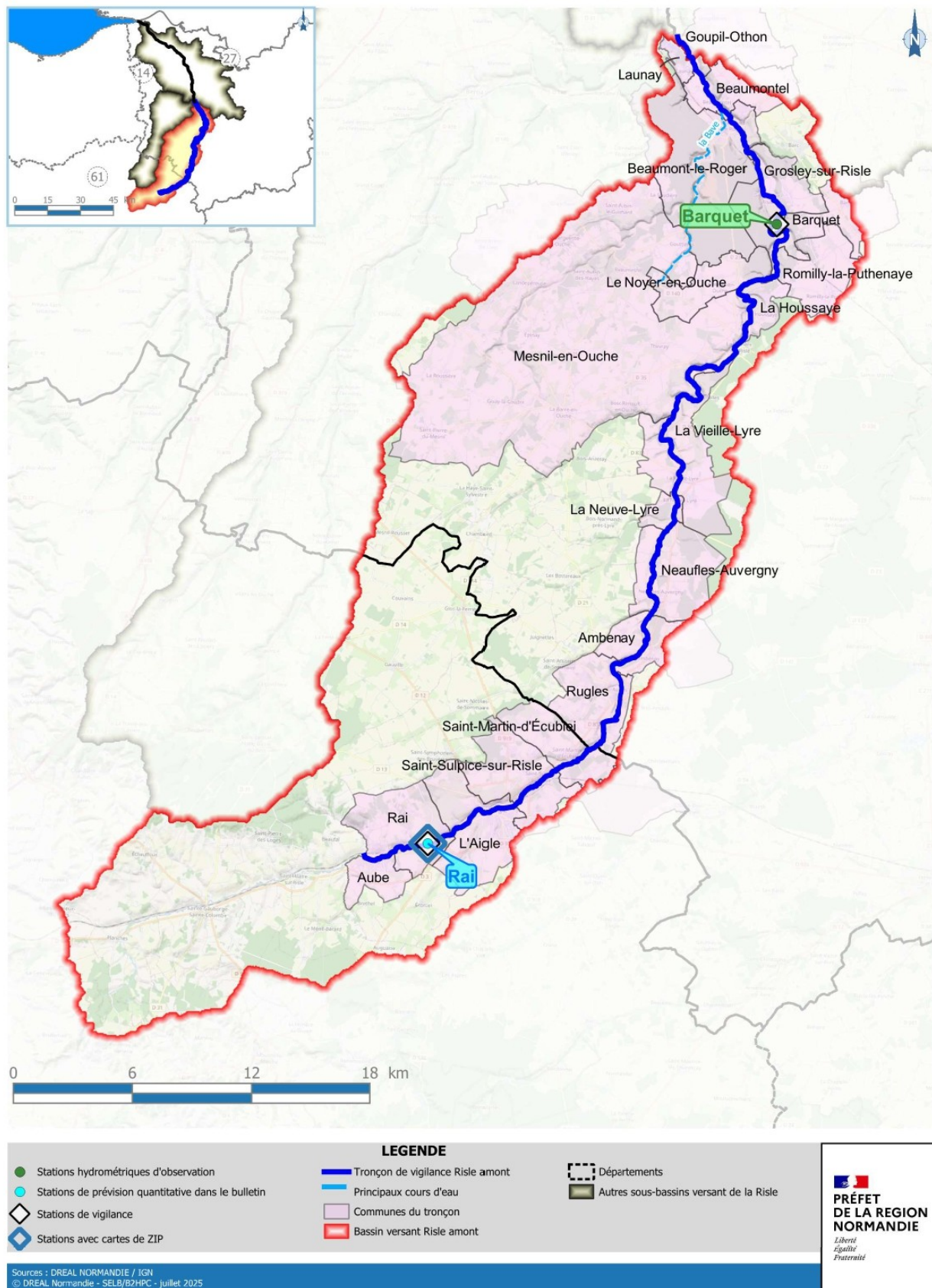
Le tronçon de vigilance Orne amont



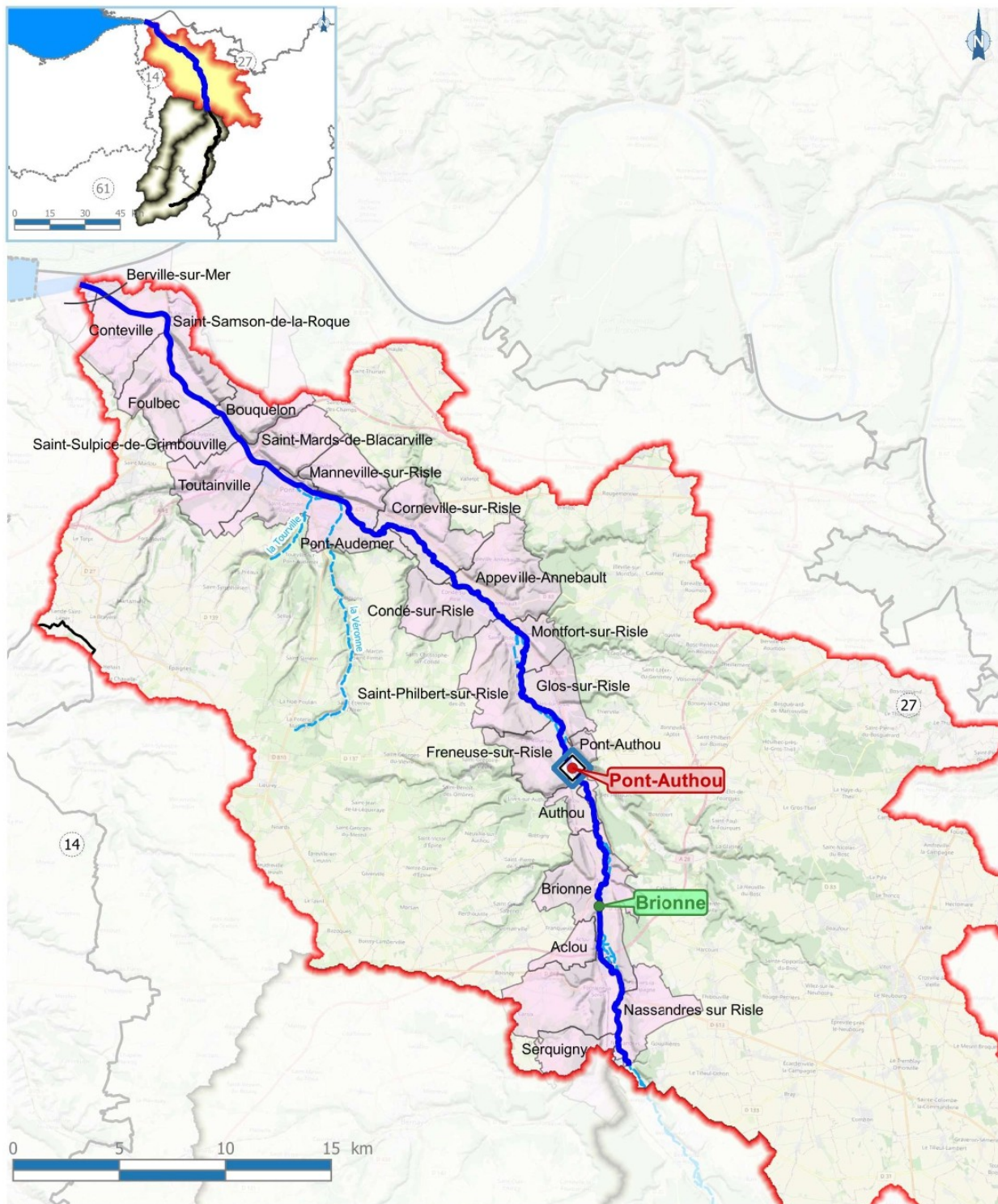
Le tronçon de vigilance Orne Moyenne et Aval



Le tronçon de vigilance Risle amont



Le tronçon de vigilance Risle aval



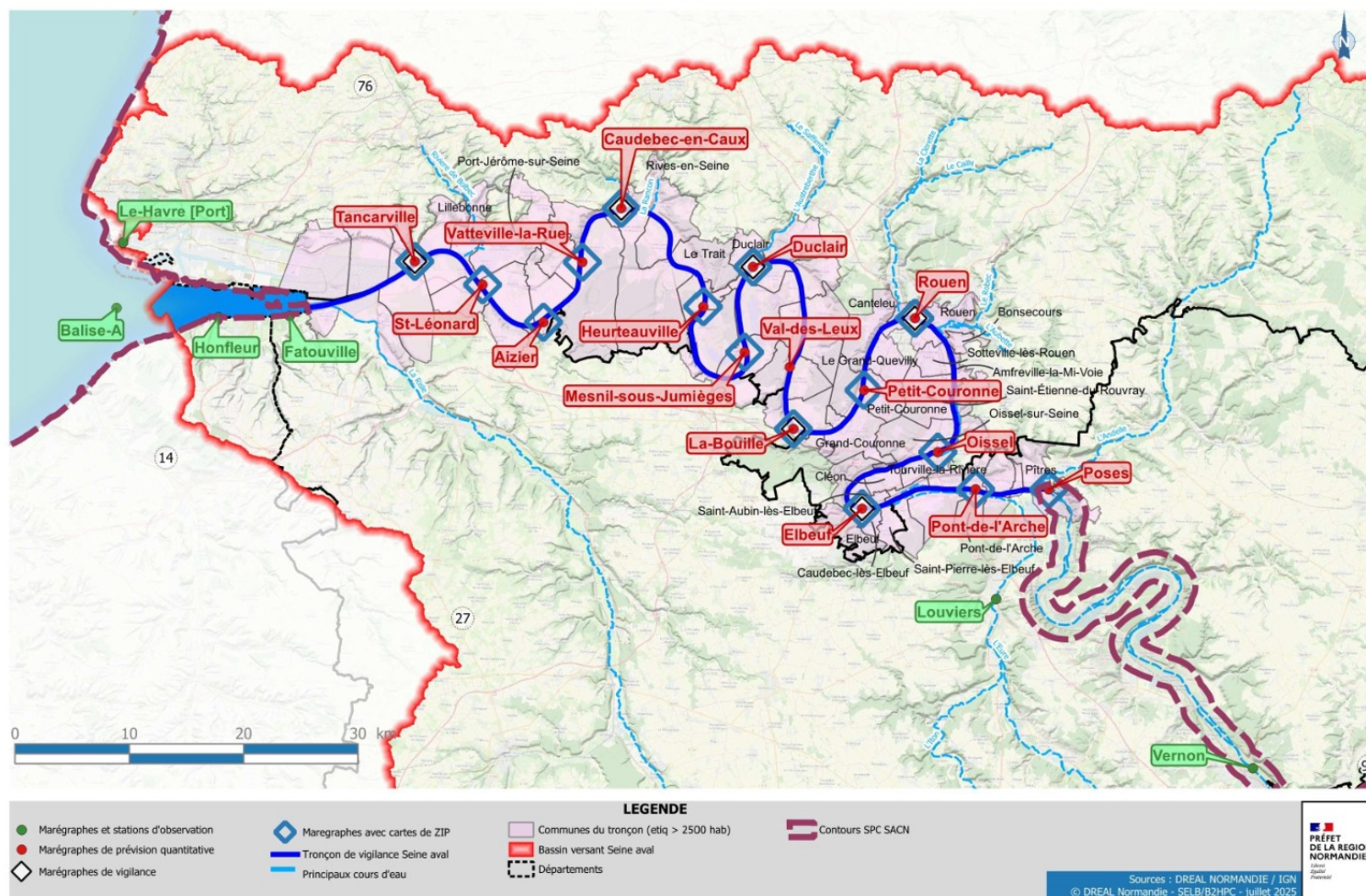
LEGENDE

- Stations hydrométriques d'observation
- Stations de prévision graphique
- ◊ Stations de vigilance
- ◊ Stations avec cartes de ZIP
- Tronçon de vigilance Risle aval
- Principaux cours d'eau
- Communes du tronçon
- Bassin versant Risle aval
- Départements
- Autres sous-bassins versant de la Risle

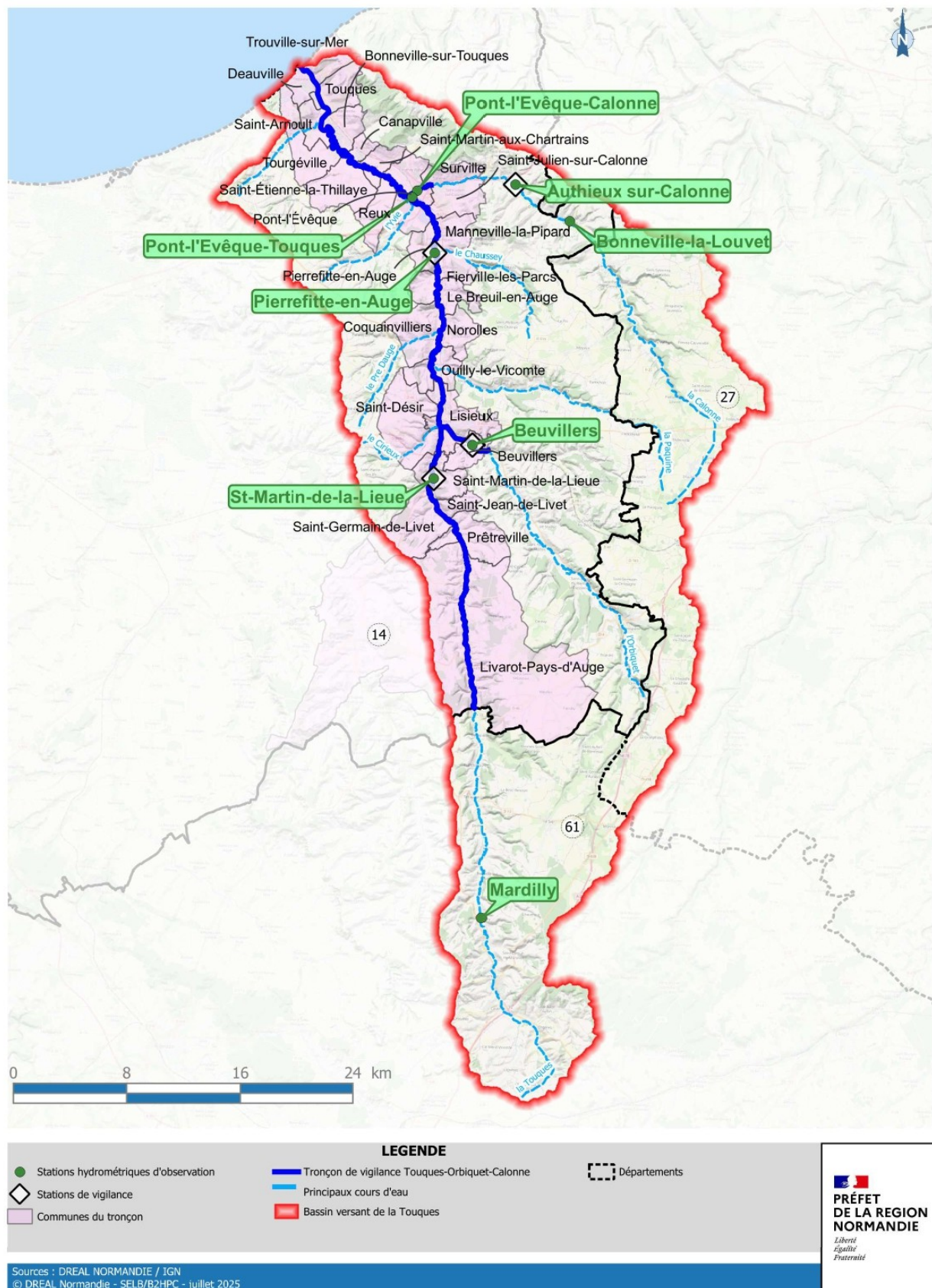
**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sources : DREAL NORMANDIE / IGN
© DREAL Normandie - SELB/B2HPC - juillet 2025

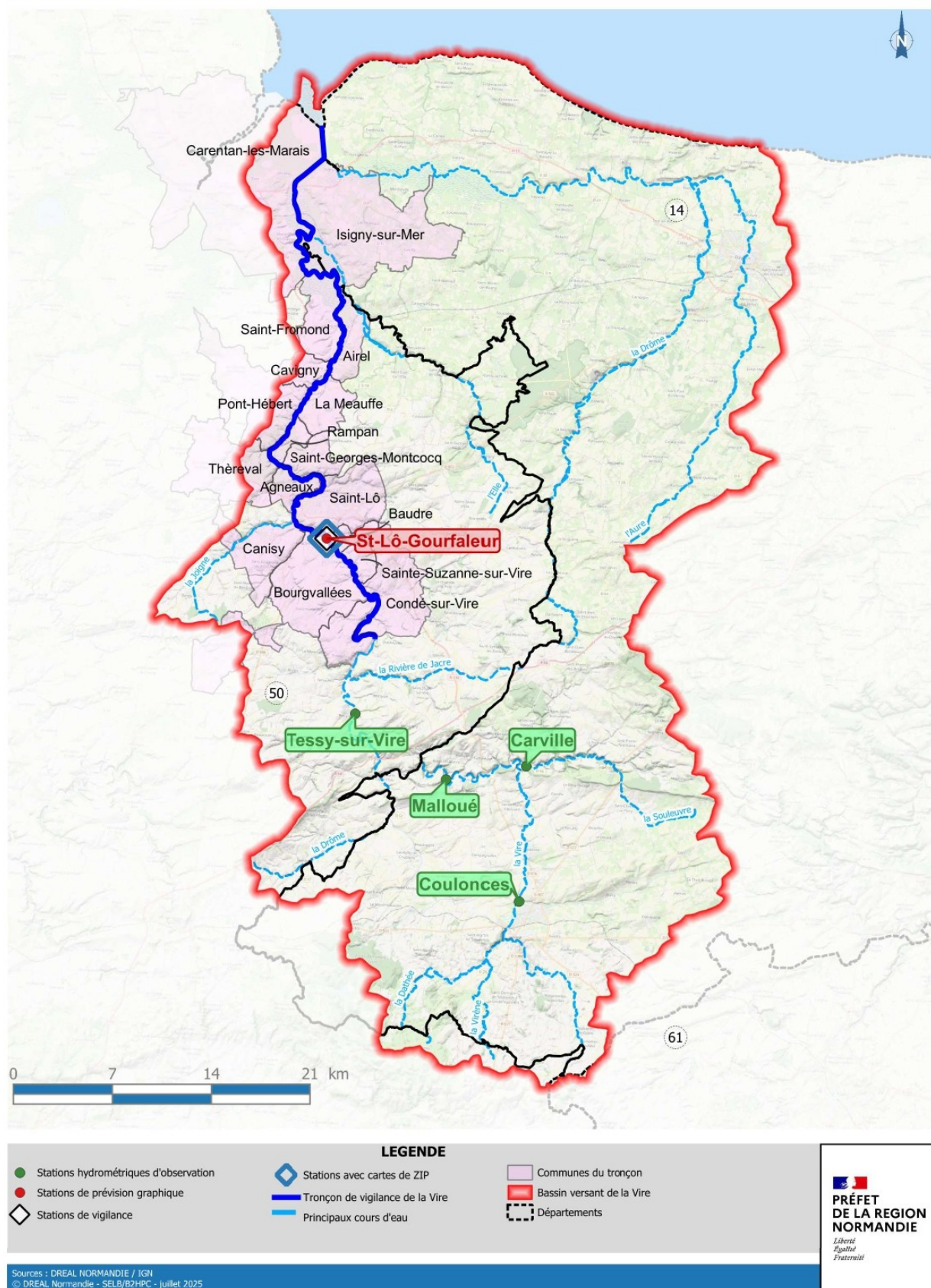
Le tronçon de vigilance Seine aval



Le tronçon de vigilance Touques-Orbiquet-Calonne



Le tronçon de vigilance de la Vire



Annexe 3. Stations hydrométriques

3.a. Tableau des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé

Selon les stations, les prévisions réalisées par le SPC peuvent être de différentes natures :

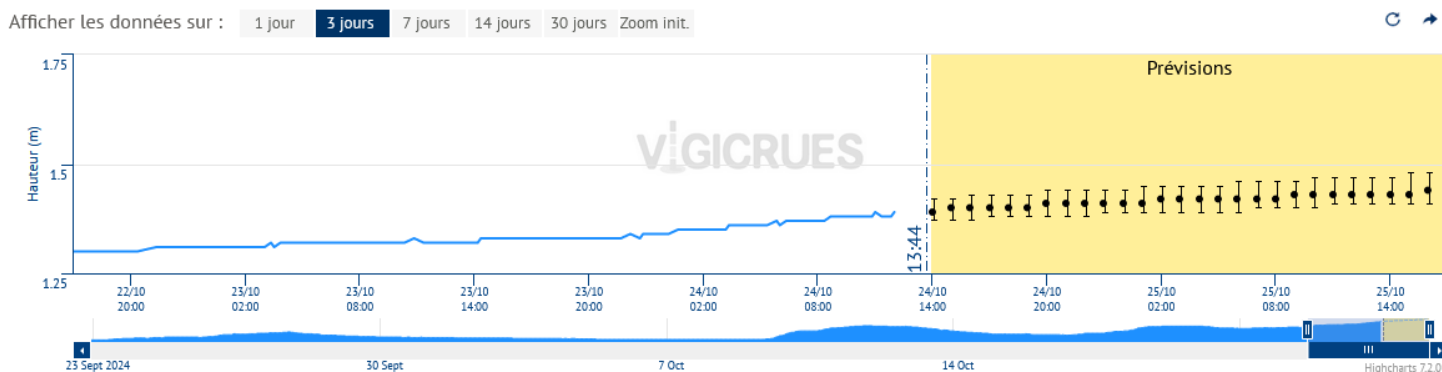
- Prévisions quantitatives dans le corps du bulletin : seule la hauteur maximale prévue dans l'horizon de prévision, associée de son incertitude est précisée dans le corps du bulletin local.

Par ex. : *la hauteur maximale attendue dans les prochaines 24h à la station XX est de : [xx mètres – xx mètres]*

- Prévisions graphiques : la prévision de l'évolution des hauteurs et/ou débit associée de son incertitude, dans un horizon donné, est à consulter au niveau de la station sur Vigicrues.

Par ex. : *observations (bleu) et prévisions (zone jaune) à la station de Fourges*

Fourges (Epte) - Hauteurs - 24/10/2024 13:44



Tronçon	Station	Cours d'eau	Type de station		Type de prévision		Échéance de prévision	Niveau pour la mise à disposition des prévisions	ZIP	Secteurs à enjeux	Niveau des enjeux 2030
			Observation	Vigilance	Prévision dans le bulletin	Prévision graphique					
Andelle	Rouvray-Catillon	L'Andelle	x								
	Vascoëuil	L'Andelle	x	x						Communes de Vascoëuil, Perruel, Perriers-sur-Andelle, Charleval, Fleury-sur-Andelle, Pont-St-Pierre, Romilly-sur-Andelle, et Pîtres.	Avancé
Avre	Acon	L'Avre	x	x	x		24h	Jaune		Communes de Verneuil-sur-Avre, Bérrou-le-Mulotière, et Tillières-sur-Avre	
	Muzy	L'Avre	x	x		x	24h	Jaune		Communes de Nonancourt, St-Lubin-Lès-Joncherets, St-Rémy-sur-Avre, St Germain-sur-Avre, Vert-en-Drouais	Avancé
	Saint-Christophe-sur-Avre	L'Avre	x								
Charentonne - Guiel	Bernay	La Charentonne	x	x	x		12h	Jaune		Communes de Bernay, Serquigny	Standard
	Trinité-de-Réville	La Charentonne	x	x						Communes de La Trinité-de-Réville, Broglie	
	Mélicourt	La Charentonne	x								
	Montreuil-l'Argillé	Le Guiel	x	x						Commune de Montreuil-L'Argillé	
Dives	Beaumais	La Dives	x	x						Communes de Morteaux-Couliboëuf, St-Pierre-en-Auge	
	Mesnil-Mauger	La Dives	x	x						Commune de Mézidon Vallée d'Auge	
	Saint-Lambert-sur-Dive	La Dives	x								
	Bretteville-sur-Dives	La Dives	x								

Tronçon	Station	Cours d'eau	Type de station		Type de prévision		Échéance de prévision	Niveau pour la mise à disposition des prévisions	ZIP	Secteurs à enjeux	Niveau des enjeux 2030
			Observation	Vigilance	Prévision dans le bulletin	Prévision graphique					
	Cabourg	La Dives	x								
	Grandchamp-le-Château	La Vie	x								
	Guerquesalles	La Vie	x								
	Croissanville	Le Laizon	x								
Divette-Trottebec	La Glacerie	Le Trottebec	x	x						Communes de Tourlaville et Cherbourg-en-Cotentin	
	Octeville	La Divette	x	x						Communes de Martinvast et Cherbourg-en-Cotentin	Standard
Epte	Ambleville	L'Aubette	x								
	Fourges	L'Epte	x	x		x	24h	Jaune	x	Communes de Bray-et-Lû, Gasny	Avancé
	Gournay en Bray	L'Epte	x	x	x	x	18h	Bulletin : Jaune Graphiques : orange		Communes de Gournay-en-Bray, Neuf-Marché, Gisors	Standard
	Saumont-la-Poterie	L'Epte	x								
	Bouchevilliers	L'Epte	x								
Eure amont	Saint-Luperce	L'Eure	x	x		x	24h	Jaune		Communes de St-Georges-sur-Eure, Chartres	Avancé
	Lèves	L'Eure	x	x						Communes de Lèves, Champhol, St-Prest, Jouy	
Eure moyenne et aval	Aunay-sous-Crécy	La Blaise	x								
	Saint-Martin-de-Nigelles	La Drouette	x								
	Ymeray	La Voise	x								

Tronçon	Station	Cours d'eau	Type de station		Type de prévision		Échéance de prévision	Niveau pour la mise à disposition des prévisions	ZIP	Secteurs à enjeux	Niveau des enjeux 2030
			Observation	Vigilance	Prévision dans le bulletin	Prévision graphique					
	Charpont	L'Eure	x	x						Communes de Maintenon, Pierres, Nogent-le-Roi, Villemeux-sur-Eure, Chérisy	Avancé
	Cailly-sur-Eure	L'Eure	x	x		x	24h	Jaune	x	Communes d'Ivry-la-Bataille, Garennes-sur-Eure, Pacy-sur-Eure	Avancé
	Louviers	L'Eure	x	x		x	24h	Jaune	x	Communes de Pinterville, Louviers, Val-de-Reuil	Avancé
	Pacy-sur-Eure	L'Eure	x								
	Saint-Georges-Motel	L'Eure	x								
	Montreuil-sur-Eure	L'Eure	x	x					x	Communes de St Georges-Motel, Anet, Saussay, Ezy-sur-Eure	Avancé
Iton amont	Bourth	L'Iton	x	x	x		24h	Jaune		Communes de Bourth, Breteuil-sur-Iton	
	Damville	L'Iton	x	x						Commune de Mesnil-sur-Iton	
Iton aval	Gaudreville-la-Rivière	L'Iton	x	x						Communes de La Bonneville-sur-Iton, Evreux, Gravigny	Avancé
	Glisolles	Le Rouloir	x								
	La Bonneville-sur-Iton	L'Iton	x								
	Normanville	L'Iton	x	x						Communes de Brosville, Houetteville, Houdonville	
Noireau	Périgny	La Druançe	x								
	Athis-de-l'Orne	La Vère	x								
	Condé-sur-Noireau	Le Noireau	x								
	Cahan	Le Noireau	x	x		x	24h	Jaune	x	Communes de Condé-en-Normandie, St Pierre-du-Regard	

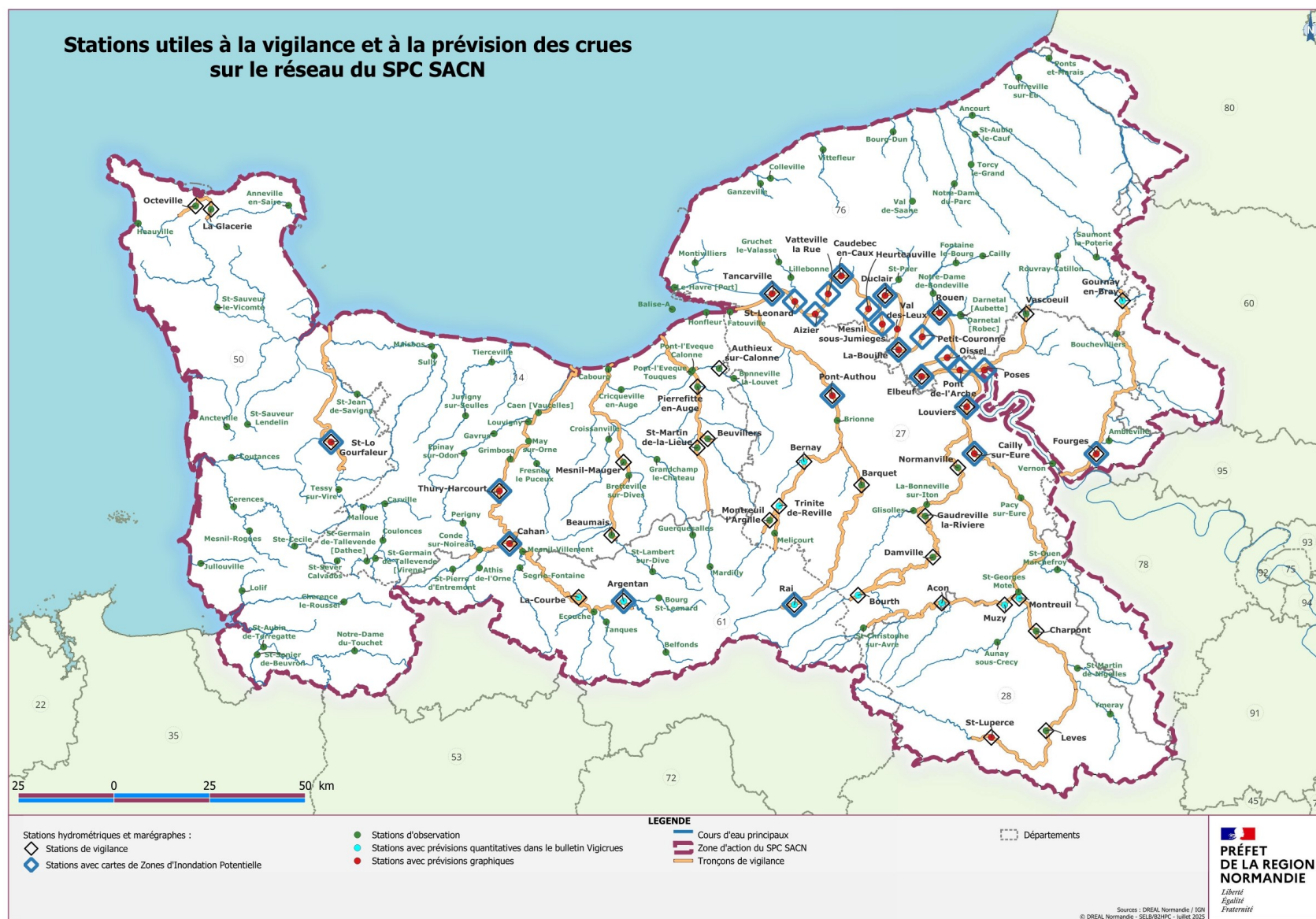
Tronçon	Station	Cours d'eau	Type de station		Type de prévision		Échéance de prévision	Niveau pour la mise à disposition des prévisions	ZIP	Secteurs à enjeux	Niveau des enjeux 2030
			Observation	Vigilance	Prévision dans le bulletin	Prévision graphique					
	Saint-Pierre-d'Entremont	Le Noireau	x								
Orne amont	Tanques	La Cance	x								
	Ségrie-Fontaine	La Rouvre	x								
	Belfonds	L'Orne	x								
	Argentan	L'Orne	x	x	x		24h	Jaune	x	Commune d'Argentan	Standard
	La Courbe	L'Orne	x	x	x		24h	Jaune		Communes d'Ecouché-les-Vallées, Putanges-le-Lac	Standard
	Mesnil-Villement	L'Orne	x								
	Écouché	L'Udon	x								
	Bourg-St-Léonard	L'Ure	x								
Orne moyenne et aval	Fresney-le-Puceux	La Laize	x								
	Épinay-sur-Odon	L'Odon	x								
	Caen [Vaucelles]	L'Orne	x								
	Grimbosq	L'Orne	x								
	Louvigny	L'Orne	x								
	May-sur-Orne	L'Orne	x								
	Thury-Harcourt	L'Orne	x	x		x	24h	Jaune	x	Communes de Pont-d'Ouille, Clécy, le Hom, Louvigny, Caen, Mondeville, Colombelles	Avancé
Risle amont	Barquet	La Risle	x	x						Communes de Mesnil-en-Ouche, Grosley-sur-Risle, Beaumont-le-Roger, Beaumontel	Standard

Tronçon	Station	Cours d'eau	Type de station		Type de prévision		Échéance de prévision	Niveau pour la mise à disposition des prévisions	ZIP	Secteurs à enjeux	Niveau des enjeux 2030
			Observation	Vigilance	Prévision dans le bulletin	Prévision graphique					
	Rai	La Risle	x	x	x		12h	Jaune	x	Communes de L'Aigle, St Sulpice-sur-Risle, Rugles	Standard
Risle aval	Brionne	La Risle	x								
	Pont-Authou	La Risle	x	x		x	24h	Jaune	x	Communes de Brionne, Pont-Authou, Monfort-sur-Risle, Pont-Audemer	Avancé
Seine aval	Poses	La Seine	x			x	48h	Jaune	x		Avancé
	Pont-de-l'Arche	La Seine	x			x	48h	Jaune	x		Avancé
	Elbeuf	La Seine	x	x		x	48h	Jaune	x	Communes de Pîtres, Léry, Pont-de-l'Arche, et agglomération d'Elbeuf	Avancé
	Oissel	La Seine	x			x	48h	Jaune	x		Avancé
	Rouen [Jean Ango]	La Seine	x	x		x	48h	Jaune	x	Communes de l'agglomération de Rouen, dont Oissel, St Etienne-du-Rouvray, Sotteville-lès-Rouen, Le Grand-Quevilly, Petit et Grand-Couronne	Avancé
	Petit-Couronne	La Seine	x			x	48h	Jaune	x		Avancé
	La Bouille	La Seine	x	x		x	48h	Jaune	x	Communes de La Bouille, Caumont, Bardouville	Standard
	Val-des-Leux	La Seine	x			x	48h	Jaune	x		Standard
	Duclair	La Seine	x	x		x	48h	Jaune	x	Communes de Duclair, Yville-sur-Seine, Le Mesnil-sous-Jumièges	Standard
	Mesnil-sous-Jumièges	La Seine	x			x	48h	Jaune	x		Standard
	Heurteauville	La Seine	x			x	48h	Jaune	x		Standard

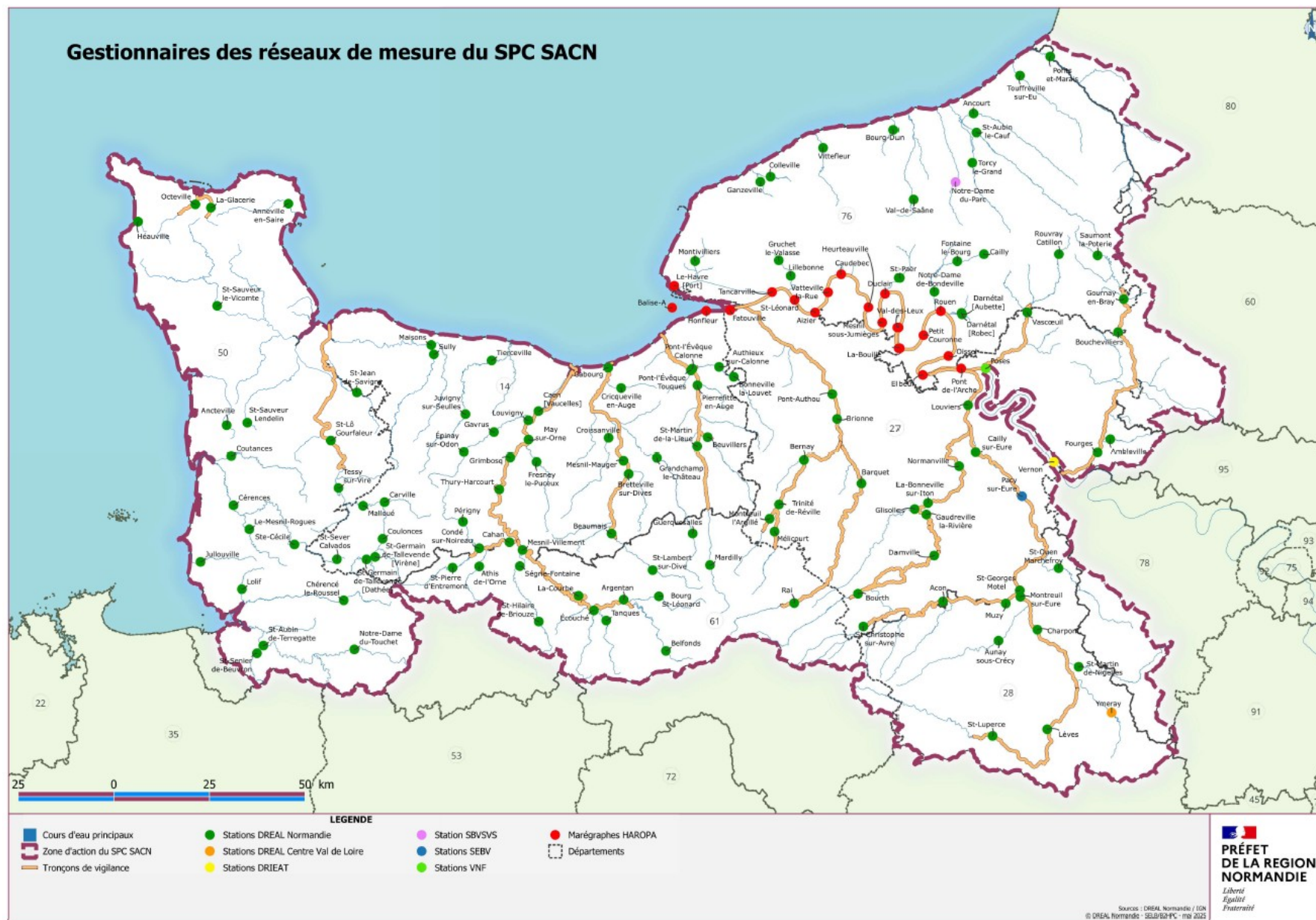
Tronçon	Station	Cours d'eau	Type de station		Type de prévision		Échéance de prévision	Niveau pour la mise à disposition des prévisions	ZIP	Secteurs à enjeux	Niveau des enjeux 2030
			Observation	Vigilance	Prévision dans le bulletin	Prévision graphique					
	Caudebec	La Seine	x	x		x	48h	Jaune	x	Communes du Trait, Rives-en-Seine	Standard
	Vatteville-la-Rue	La Seine	x			x	48h	Jaune	x		Avancé
	Aizier	La Seine	x			x	48h	Jaune	x		Avancé
	St-Léonard	La Seine	x			x	48h	Jaune	x		Avancé
	Tancarville	La Seine	x	x		x	48h	Jaune	x	Communes de Port-Jérôme-sur-Seine, Lillebonne, Tancarville	Avancé
	Fatouville	La Seine	x								
	Honfleur	La Seine	x								
	Le Havre [Port]	La Seine	x								
	Balise A	La Seine	x								
Touques - Orbiquet - Calonne	Authieux-sur-Calonne	La Calonne	x	x						Commune de Pont-l'Évêque	Standard
	Bonneville-la-Louvet	La Calonne	x								
	Pont-l'Évêque (Calonne)	La Calonne	x								
	Mardilly	La Touques	x								
	Pont-l'Évêque (Touques)	La Touques	x								
	Pierrefitte-en-Auge	La Touques	x	x						Commune de Pont-l'Évêque	Standard
	St-Martin-de-la-Lieue	La Touques	x	x						Communes de St Martin-de-la-Lieue, Lisieux	
	Beuvillers	L'Orbiquet	x	x						Communes de Beuvillers, Lisieux	Standard
Vire	Carville	La Souleuvre	x								

Tronçon	Station	Cours d'eau	Type de station		Type de prévision		Échéance de prévision	Niveau pour la mise à disposition des prévisions	ZIP	Secteurs à enjeux	Niveau des enjeux 2030
			Observation	Vigilance	Prévision dans le bulletin	Prévision graphique					
	Coulonces	La Vire	x								
	Malloué	La Vire	x								
	St-Lô [Gourfaleur]	La Vire	x	x		x	24h	Jaune	x	Communes de Condé-sur-Vire, St-Lô, Agneaux	Standard
	Tessy-sur-Vire	La Vire	x								

3.b. Carte des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé



3.c. Carte des gestionnaires des réseaux de mesure



Annexe 4. Ouvrages hydrauliques

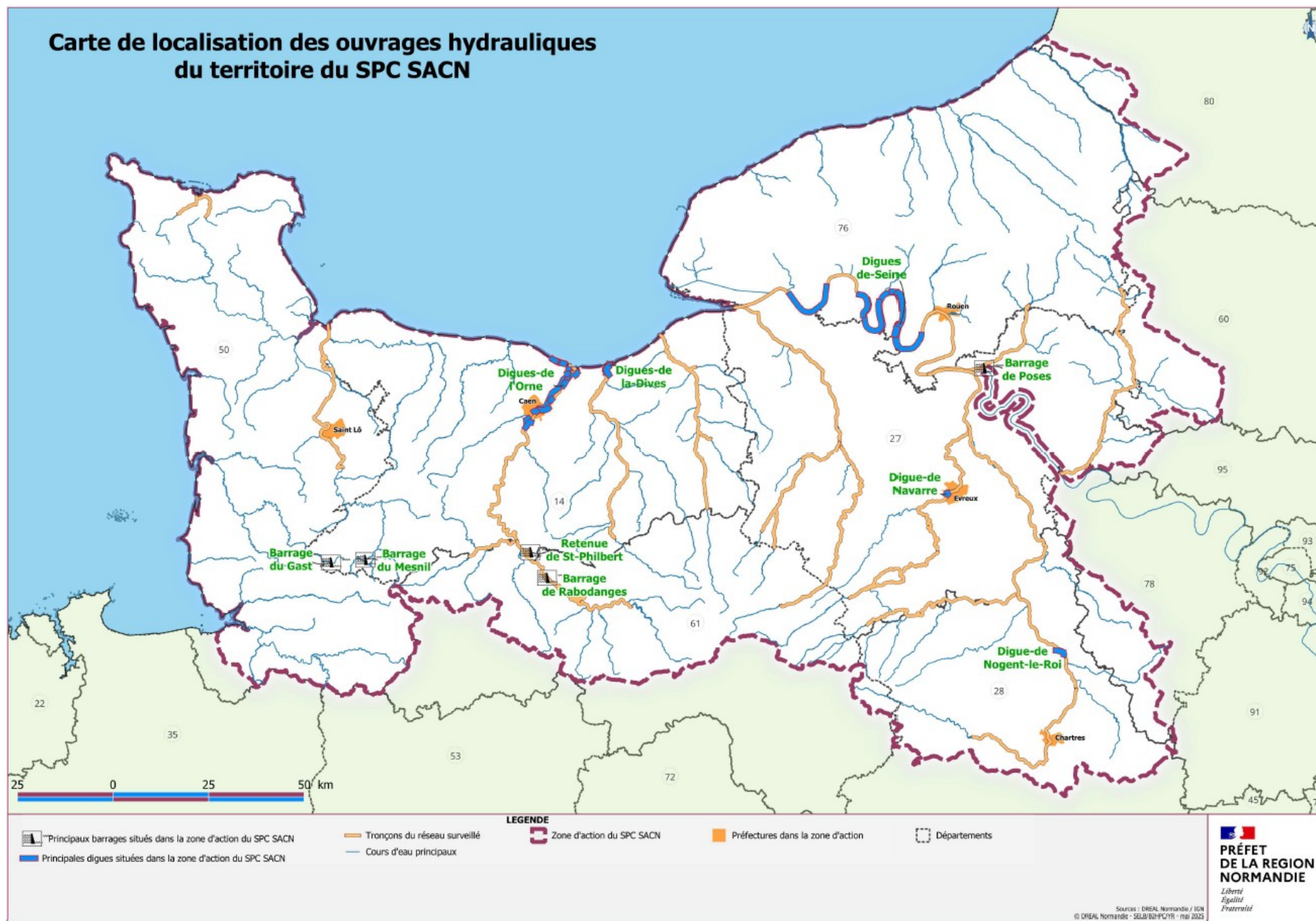
4.a. Liste des ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues

Cours d'eau	Tronçon	Nom de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Gestionnaire ouvrage	Rôle sur l'écrêtage des crues	Département
Seine (la)	Seine aval	Poses	Barrage	VNF	non	27
Seine (la)	Seine aval	Norville/Petiville, Yainville, Anneville, Heurteauville, Jumièges	Systèmes d'endiguement	Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande	non	27 76
Eure (l')	Eure amont	Val de Nogent-le-Roi	Système d'endiguement	Syndicat de bassin versant des 4 rivières	non	28
Orne (l')	Orne amont	Rabodanges	Barrage	EDF	non	61
Orne (l')	Orne amont	St Philbert	Barrage	EDF	non	61
Orne (l')	Orne moyenne et aval	Fleury-sur-Orne, Louvigny, Caen-Prairie, Caffarelli-Montalivet, Canal_maritime_Colombelles	Systèmes d'endiguement	Communauté urbaine de Caen-la-mer	oui	14
Orne (l')	Orne moyenne et aval	Orne (Orne maritime aval rive droite)	Système d'endiguement	Normandie Cabourg Pays d'Auge	non	14
Dives (la)	Dives	Dives Rives droite et gauche	Systèmes d'endiguement	Normandie Cabourg Pays d'Auge	non	14
Iton	Iton aval	Navarre	Système d'endiguement	Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton	non	27
Dathée (la)	-	Le Mesnil	Barrage	Communauté de Communes de Vire	non	14

Cours d'eau	Tronçon	Nom de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Gestionnaire ouvrage	Rôle sur l'écrêtage des crues	Département
Sienne (la)	-	Le Gast	Barrage	Institution Interdépartementale du Bassin de la Sienne	non	14

pour les systèmes d'endiguement, seuls ceux autorisés à la date d'élaboration du RIC sont mentionnés.

4.b. Carte de localisation des ouvrages hydrauliques



Annexe 5. Échelles de gravité

FICHE TRONÇON DE VIGILANCE			
TRONÇON : ANDELLE RIVIÈRE : ANDELLE		STATION DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance	
Vigilance	Définition	VASCŒUIL	
		Crues historiques	Hauteur
ROUGE ORANGE JAUNE VERT	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.		
	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	30 janvier 1995 27 décembre 1999	1,31 m 1,26 m
		22 mars 2001	1,16 m
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	7 avril 2001 10 janvier 2025 6 janvier 2001 22 janvier 2018 4 février 2021 31 janvier 2021	1,05 m 1,00 m 1,00 m 0,97 m 0,92 m 0,86 m
		23 décembre 2012 16 décembre 2011	0,84 m 0,82 m
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise.	27 décembre 2019 27 février 2024	0,78 m 0,78 m

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible. Le niveau est indiqué en hauteur. Entre parenthèses sont indiquées les valeurs incertaines.

SPC SACN, RIC 2025

FICHE TRONÇON DE VIGILANCE					
TRONÇON : AVRE RIVIÈRE : AVRE		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance			
Vigilance	Définition	ACON		MUZY	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.	Crue de 1881	-	Crue de 1881	-
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	13 janvier 1993	1,26 m	14 janvier 1993	1,38 m
		23 janvier 1995 23 mars 2001	1,19 m 1,19 m	23 mars 2001	1,33 m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	29 décembre 1999 27 janvier 2025 14 juin 2018 3 mars 2020	1,10 m 1,05 m 1,01 m 0,92 m	13 juin 2018 29 décembre 1999 28 janvier 2025 3 mars 2020	1,26 m 1,21 m 1,21 m 1,10 m
		1 mars 2010	0,81 m	1 mars 2010	1,07 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise.				

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible. Le niveau est indiqué en hauteur.

SPC SACN, RIC 2025

FICHE TRONÇON DE VIGILANCE

TRONÇON : CHARENTONNE - GUIEL		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON					
RIVIÈRES : CHARENTONNE ET GUIEL		Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance					
Vigilance	Définition	MONTREUIL-L'ARGILLÉ		TRINITÉ-DE-RÉVILLE		BERNAY	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.						
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	22 juin 2021	1,72 m	22 juin 2021 12 juin 2018	2,42 m 2,35 m	Mars 2001	-
JAUUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	12 juin 2018	1,64 m			23 juin 2021	1,67 m
		31 décembre 1999 25 mars 2001 06 mars 2020 4 janvier 2018	1,38 m 1,37 m 1,02 m 0,86 m	6 mars 2020 14 décembre 2014 5 janvier 2018	1,90 m 1,89 m 1,80 m	13 juin 2018 7 mars 2020 14 décembre 2014 5 janvier 2018	1,55 m 1,28 m 1,19 m 1,16 m
		10 février 2019	0,73 m	11 février 2019	1,74 m	11 février 2019 4 février 2020	1,02 m 0,96 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise.	3 février 2020	0,68 m				

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible. Le niveau est indiqué en hauteur.

SPC SACN, RIC 2025

FICHE TRONÇON DE VIGILANCE					
TRONÇON : DIVES RIVIÈRE : DIVES		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance			
Vigilance	Définition	BEAUMAIS		MESNIL-MAUGER	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE ORANGE JAUUNE VERT	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.				
	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	25 mars 2001 6 janvier 2001	-	6 janvier 2001	2,08 m
		18 janvier 2024	2,02 m	13 mai 2024 26 mars 2001 26 janvier 2025	2,01 m 2,00 m 1,95 m
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	25 janvier 2025 9 janvier 2025 6 mars 2020	1,98 m 1,96 m 1,95 m	10 janvier 2025 19 janvier 2024 8 mars 2020	1,92 m 1,92 m 1,73 m
		11 février 2019	1,56 m	13 février 2020	1,18 m
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise.				

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible. Le niveau est indiqué en hauteur.

SPC SACN, RIC 2025

FICHE TRONÇON DE VIGILANCE					
TRONÇON : DIVETTE-TROTTEBEC RIVIÈRES : DIVETTE, TROTTEBEC		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance			
Vigilance	Définition	OCTEVILLE		LA GLACERIE	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.				
		5 décembre 2010	2,84 m		
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.				
				24 décembre 1999	1,27 m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	6 janvier 2021 26 décembre 1999 2 janvier 2024 22 décembre 2012 30 janvier 2025	2,16 m 2,08 m 2,05 m 1,92 m 1,80 m	24 décembre 2013 5 décembre 2010 1 novembre 2008	1,22 m 1,18 m 1,13 m
				2 janvier 2024	1,08 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise.				

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible. Le niveau est indiqué en hauteur.

SPC SACN, RIC 2025

TRONÇON : EPTE RIVIERE : EPTE		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance			
Vigilance Définition		GOURNAY-EN-BRAY "CENTRE"		FOURGES	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE ORANGE JAUNE VERT	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.				
	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	27 décembre 1999 9 janvier 2025	3,23 m * 3,16 m	24 mars 2001 28 décembre 1999 1er février 1995	2,03 m 2,01 m 1,97 m
		30 janvier 2025 26 janvier 1995 22 janvier 2018	3,08 m 3,07 m * 3,03 m *	12 janvier 2025 2 février 2025 2 février 2021	1,92 m 1,91 m 1,85 m
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	31 janvier 2021 26 janvier 2025 26 février 2024 9 janvier 2022 6 mars 2020	2,97 m 2,92 m 2,80 m 2,75 m 2,61 m	25 janvier 2018 29 janvier 2025 9 mars 2020 29 février 2024	1,80 m 1,78 m 1,67 m 1,60 m
		10 décembre 2023	1,90 m	12 janvier 2022	1,58 m
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise.				

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible. Le niveau est indiqué en hauteur. Entre parenthèses sont indiquées les valeurs incertaines. (*) : Hauteur reconstituée sur la nouvelle échelle.

SPC SACN, RIC 2025

FICHE TRONÇON DE VIGILANCE					
TRONÇON : EURE AMONT RIVIÈRE : EURE			STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance		
Vigilance	Définition	SAINT LUPERCE		LEVES	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE ORANGE JAUNE VERT	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.	Crues de 1841 et 1881	-	Crues de 1841 et 1881	-
	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	23 janvier 1995	1,71 m	-	-
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	20 mars 2002 6 janvier 2001 11 octobre 2024 23 mars 2001 3 mars 2020 27 janvier 2025 3 février 2020	1,63 m 1,62 m 1,62 m 1,61 m 1,59 m 1,52 m 1,40 m	28 janvier 2025 12 octobre 2024 4 mars 2020	1,74 m 1,62 m 1,45 m
		2 juin 2016	1,37 m		
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise.	--		5 février 2020	1,15 m

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible. Le niveau est indiqué en hauteur.

SPC SACN, RIC 2025

FICHE TRONÇON DE VIGILANCE

TRONÇON : EURE MOYENNE ET AVAL
RIVIÈRE : EURE

STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON
Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance

Vigilance	Définition	CHARPONT		MONTREUIL-SUR-EURE *		CAILLY-SUR-EURE		LOUVIERS	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE ORANGE JAUNE VERT	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.	Crues de 1841 et 1881	-	Crues de 1841 et 1881	-	Crues de 1841 et 1881	-	Crues de 1841 et 1881	-
						29 mars 2001	2,45 m	29 mars 2001	2,22 m
	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	30 décembre 1999	2,40 m	27 janvier 1995	2,50 m **	2 janvier 2000 30 janvier 1995	2,36 m 2,33 m	31 janvier 1995 3 janvier 2000	2,19 m 2,06 m
		26 mars 2001 26 janvier 1995	2,34 m 2,31 m			10 janvier 2001	2,13 m	10 janvier 2001	1,65 m
JAUNE VERT	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	2 juin 2016 12 octobre 2024 10 janvier 2001 12 juin 2018 1 février 2025 14 mars 2018	2,25 m 2,24 m 2,21 m 2,19 m 2,17 m 2,08 m	1 février 2025 14 octobre 2024 9 janvier 2025	1,57 m 1,56 m 1,50 m	3 février 2025 10 mars 2020 16 juin 2018 15 mars 2018 5 février 2021	2,05 m 1,90 m 1,82 m 1,77 m 1,62 m	4 février 2025 10 mars 2020 16 juin 2018 15 mars 2018 5 février 2021	1,57 m 1,45 m 1,23 m 1,22 m 1,00 m
		16 février 2014	1,57 m						
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise.								

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible. Le niveau est indiqué en hauteur. (*) Station de Montreuil-sur-Eure en service depuis 2021, (**) hauteur reconstituée à l'aide de l'ancienne échelle de hauteur

SPC SACN, RIC 2025

FICHE TRONÇON DE VIGILANCE					
TRONÇON : ITON AMONT RIVIÈRE : ITON		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance			
Vigilance Définition		BOURTH		DAMVILLE	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE ORANGE JAUNE VERT	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.	-	-	-	-
	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	17 novembre 1974 9 novembre 1966 12 janvier 1993 22 janvier 1995	1,50 m 1,50 m 1,45 m 1,40 m	5 juin 2018 17 novembre 1974 10 novembre 1966 13 janvier 1993	1,92 m 1,75 m 1,69 m 1,66 m
		6 janvier 2001 30 mai 2016 22 mars 2001	1,39 m 1,34 m 1,33 m	23 mars 2001 27 janvier 1995	1,60 m 1,55 m
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	31 décembre 1999 26 janvier 2025 5 janvier 2018	1,20 m 1,17 m 1,12 m	27 janvier 2025 29 décembre 2013 6 janvier 2018 1 ^{er} juin 2016	1,52 m 1,46 m 1,20 m 1,20 m
		28 décembre 2020	0,98 m	30 décembre 2020	1,07 m
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise.				

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible. Le niveau est indiqué en hauteur.

SPC SACN, RIC 2025

FICHE TRONÇON DE VIGILANCE					
TRONÇON : ITON AVAL RIVIÈRE : ITON		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance			
Vigilance	Définition	GAUDREVILLE **		NORMANVILLE	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE ORANGE JAUNE VERT	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.	Crues de 1841 et 1881	-	Crues de 1841 et 1881	-
	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.			27 mars 2001 30 janvier 1995	1,41 m 1,29 m
		6 juin 2018	1,33 m*	31 décembre 1999 8 janvier 2001	1,24 m 1,23 m
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	27 janvier 2025 20 janvier 2024 11 janvier 2025 8 mars 2020	1,19 m 1,08 m 0,96 m 0,80 m	21 mars 2013 30 janvier 2025 14 mars 2018 7 juin 2018	1,10 m 1,08 m 1,04 m 1,03 m
				12 janvier 2025	0,94 m
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise.			31 décembre 2020	0,74 m

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible. Le niveau est indiqué en hauteur. () hauteur reconstituée à l'aide de repère de crue. (**)
Station de Gaudreville en service depuis 2019.*

SPC SACN, RIC2025

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible. Le niveau est indiqué en hauteur. Entre parenthèses sont indiquées les valeurs incertaines.

RIC - SPC Seine aval Côtiers Normands

FICHE TRONÇON DE VIGILANCE					
TRONÇON : ORNE AMONT RIVIÈRE : ORNE		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance			
Vigilance Définition		ARGENTAN		LA COURBE	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE ORANGE JAUNE VERT	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.				
	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	17 novembre 1974	3,40 m		
		23 janvier 1995	3,06 m		
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	18 janvier 2024 13 juin 2018 26 janvier 2025 28 décembre 1999 7 janvier 2001 04 février 2021	2,85 m 2,83 m 2,81 m 2,77 m 2,60 m 2,30 m	27 janvier 2025 28 décembre 1999 19 janvier 2024 7 janvier 2001 15 juin 2018 04 février 2021	2,51 m 2,47 m 2,47 m 2,46 m 2,29 m 2,23 m
		15 juillet 2021	2,07 m		
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise.			15 juillet 2021	1,32 m

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible. Le niveau est indiqué en hauteur.

SPC SACN, RIC 2025

FICHE TRONÇON DE VIGILANCE			
TRONÇON : ORNE MOYENNE ET AVAL RIVIÈRE : ORNE		STATION DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance	
Vigilance	Définition	THURY-HARCOURT	
		Crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.	31 décembre 1925	(5,25 m) [*]
		Novembre 1974	(4,60 m)
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	6 janvier 2001 26 janvier 1995	4,47 m 4,22 m
		9 janvier 2025	3,71 m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	25 mars 2001 3 janvier 2024 5 janvier 2018 4 février 2021 11 février 2019 16 février 2020	3,62 m 3,61 m 3,50 m 3,34 m 2,95 m 2,78 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise.		

[*] Un rapport de 1936 mentionne une annonce faite le 31/12/1925 à 12h d'un maximum à 5,37m à l'échelle de Thury-Harcourt, et souligne l'incertitude attachée à cette lecture dans la mesure où l'échelle s'arrêtait à 4,50m. Des études plus récentes font mention d'une hauteur de 5,25m, sans doute plus vraisemblable.

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible. Le niveau est indiqué en hauteur. Entre parenthèses sont indiquées les valeurs incertaines.

SPC SACN, RIC 2025

FICHE TRONÇON DE VIGILANCE					
TRONÇON : RISLE AMONT RIVIÈRE : RISLE			STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance		
Vigilance	Définition	RAI		BARQUET (*)	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.	-	-	-	-
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	2 janvier 2001 25 mars 2001	2,00 m 1,84 m	-	-
		31 décembre 1999	1,72 m		
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	28 décembre 2013 12 juin 2018 18 janvier 2024 25 janvier 2025 9 janvier 2025	1,63 m 1,55 m 1,53 m 1,48 m 1,43 m	27 janvier 2025 19 janvier 2024 10 janvier 2025	1,83 m 1,52 m 1,49 m
		3 février 2021	1,22 m	5 février 2021	1,24 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise.				

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible. Le niveau est indiqué en hauteur. Entre parenthèses sont indiquées les valeurs incertaines.

(*) Station de Barquet en service depuis octobre 2020

SPC SACN, RIC 2025

FICHE TRONÇON DE VIGILANCE		
TRONÇON : RISLE AVAL RIVIÈRE : RISLE		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance
Vigilance	Définition	PONT-AUTHOU
		Crues historiques
		Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.	-
		-
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	26 mars 2001 16 février 1990 7 janvier 2001
		1,65 m 1,55 m 1,46 m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	29 décembre 1999
		1,31 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise.	14 juin 2018 4 janvier 2003 27 janvier 2025 19 janvier 2024 24 juin 2021
		1,27 m 1,09 m 1,02 m 0,92 m 0,90 m
		25 décembre 2020
		0,71 m

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC SACN, RIC 2025

FICHE TRONÇON DE VIGILANCE

TRONÇON : SEINE AVAL			STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON											
RIVIÈRE : SEINE			Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance											
Vigilance	Définition	ELBEUF		ROUEN		LA BOUILLE		DUCLAIR		CAUDEBEC		TANCARVILLE		
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.	29 janvier 1910	12,24 m	1658 1740	- -	-	-	-	-	-	-	-	-	
		-	-	29 janvier 1910	10,05 m	-	-	-	-	-	-	-	-	
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	28 mars 2001 1er février 2018 1er/ 2 février 1995	11,17 m 10,99 m 10,98 m	25 décembre 1999 13 février 2020 (Inès) 12 mars 2020	9,91 m 9,74 m 9,73 m	25 décembre 1999 12 mars 2020 9 avril 2024 13 février 2020 (Ines) 11 février 2020 (Ciara) 1er février 2018 4 janvier 2018 (Eleanor)	9,65 m 9,64 m 9,61 m 9,62 m 9,58 m 9,52 m 9,52 m	25 décembre 1999 12 mars 2020 13 février 2020 (Ines)	9,54 m 9,54 m 9,52 m	-	-	-	-	
		12 mars 2020	10,78 m	11 février 2020 (Ciara) 9 avril 2024 1er février 2018 1er/ 2 février 1995 4 janvier 2018 (Eleanor)	9,70 m 9,69 m 9,69 m 9,69 m 9,67 m	1er/ 2 février 1995 28 février 2002	9,49 m 9,49 m	11 février 2020 (Ciara) 9 avril 2024 1er février 2018	9,46 m 9,45 m 9,40 m	-	-	-	-	
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	6 juin 2016 25 décembre 1999 9 avril 2024 13 février 2020 (Inès) 4 janvier 2018 (Eleanor) 11 février 2020 (Ciara) 28 février 2010 (Xynthia)	10,67 m 10,39 m 10,25 m 10,20 m 10,13 m 10,12 m 9,67 m	3 mars 2014 6 juin 2016 28 février 2010 (Xynthia)	9,48 m 9,39 m 9,33 m	3 mars 2014 6 juin 2016 29 janvier 1910	9,30 m 9,21 m 9,19 m	1er/ 2 février 1995 4 janvier 2018 (Eleanor) 27 février 1990	9,39 m 9,36 m 9,25 m	27 février 1990 3 janvier 1999 25 décembre 1999 3 janvier 2018 (Eleanor) 13 février 2020 (Ines) 11 février 2020 (Ciara) 28 février 2010 (Xynthia) 12 mars 2020	9,34 m 9,31 m 9,25 m 9,19 m 9,19 m 9,18 m 9,15 m 9,12 m	3 janvier 1999 28 février 2010 (Xynthia)	9,54 m 9,45 m	
VERT		-	-	-	-	28 février 2010 (Xynthia)	9,08 m	29 janvier 1910	9,02 m	9 avril 2024	9,09 m	3 janvier 2018 (Eleanor)	9,36 m	
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise.	-	-	-	-	-	-	6 juin 2016 28 février 2010 (Xynthia)	9,06 m 8,93 m	31 janvier 2018 6 juin 2016 29 janvier 1910	8,94 m 8,46 m 8,71 m	27 février 1990 11 février 2020 (Ciara) 13 février 2020 (Ines) 9 avril 2024	9,14 m 9,04 m 9,01 m 9,02 m	

Les hauteurs sont exprimés en m_{CMH} (cote marine du Havre).

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.
Le niveau est indiqué en hauteur.

SPC SACN, RIC 2025

FICHE TRONÇON DE VIGILANCE										
TRONÇON : TOUQUES - ORBIQUET - CALONNE			STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON							
RIVIÈRES : TOUQUES, ORBIQUET ET CALONNE			Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance							
Vigilance Définition			BEUVILLERS <i>L'Orbiquet</i>		ST-MARTIN-DE-LA-LIEUE <i>La Touques</i>		PIERREFITTE-EN-AUGE * <i>La Touques</i>		LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE <i>La Calonne</i>	
			Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.									
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.				12 mai 2024 5 décembre 1988	1,87 m 1,86 m				
			5 décembre 1988 6 janvier 2001	1,87 m ^a 1,83 m	6 janvier 2001	1,46 m			3 février 1980 5 novembre 1994 7 novembre 2000	2,32 m ^b 2,27 m ^b 2,21 m ^b
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.		9 janvier 2025 1er janvier 2003 21 mai 2024 22 janvier 2018 7 novembre 2000 3 février 2021	1,67 m 1,63 m 1,59 m 1,58 m 1,38 m 1,23 m	1er janvier 2003 7 novembre 2000 22 janvier 2018 9 janvier 2025 14 juillet 2021	1,33 m 1,30 m 1,22 m 1,19 m 1,11 m	8 décembre 2024 9 janvier 2025 25 juin 2019	2,32 m 2,28 m 2,10 m	22 janvier 2018 5 décembre 2023 9 janvier 2025 25 juin 2019 8 décembre 2024	2,19 m 2,13 m 2,00 m 1,94 m 1,78 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise.						5 décembre 2023	1,30 m		

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible. Le niveau est indiqué en hauteur. (*) Station de Pierrefitte-en-auge en service depuis 2019.

(a) pour la station de Beuvillers, les données de hauteurs ont été reconstituées sur la base des débits bancarisés sur Hydroportail appliqués à la courbe de tarage actuelle.

(b) Hauteur reconstituée sur la nouvelle échelle à la station des Authieux-sur-Calonne

SPC SACN, RIC 2025

FICHE TRONÇON DE VIGILANCE		
TRONÇON : VIRE RIVIÈRE : VIRE		STATION DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance
Vigilance	Définition	ST-LO - GOURFALEUR
		Crues historiques Hauteur
ROUGE ORANGE JAUNE VERT	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.	janvier 1926 -
	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	
		15 février 1990 (3,82 m)* 26 janvier 1995 (3,73 m)*
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	16 décembre 2011 3,60 m 5 janvier 2018 3,44 m 9 janvier 2025 3,14 m 3 janvier 2024 3,14 m 31 janvier 2021 2,46 m
		24 décembre 2019 2,07 m
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise.	

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible. Le niveau est indiqué en hauteur. Entre parenthèses sont indiquées les valeurs incertaines.

* : hauteurs indicatives reconstituées. La station de mesure de Gourfaleur n'existait pas encore pour ces crues.

Annexe 6. Liste des destinataires du push

Liste des destinataires de la diffusion locale (du niveau zonal au niveau départemental) par mail des bulletins Vigicrues (en référence au paragraphe 4.2.1) :

Destinataire	Global	Non global									
	(envoi de tous les bulletins du SPC)	(envoi de tous les bulletins des heures nominales de 10h00 et 16h00)	(envoi en complément des bulletins concernant les départements choisis, hors heures nominales, et si évolution de la situation)								
			Dépt 14	Dépt 27	Dépt 28	Dépt 50	Dépt 60	Dépt 61	Dépt 76	Dépt 78	Dépt 95
COZ Ouest	x										
COZ Paris	x										
DREAL Bretagne (Permanence Zone de Défense)	x										
SPC SACN	x										
SCV (secours)	x										
Préfecture 14		x	x								
Préfecture 27		x		x	x				x		
Préfecture 28		x			x						
Préfecture 50		x				x					
Préfecture 60		x		x			x		x		
Préfecture 61		x						x			
Préfecture 76		x							x		
Préfecture 95		x		x							x
SDIS 14		x	x								

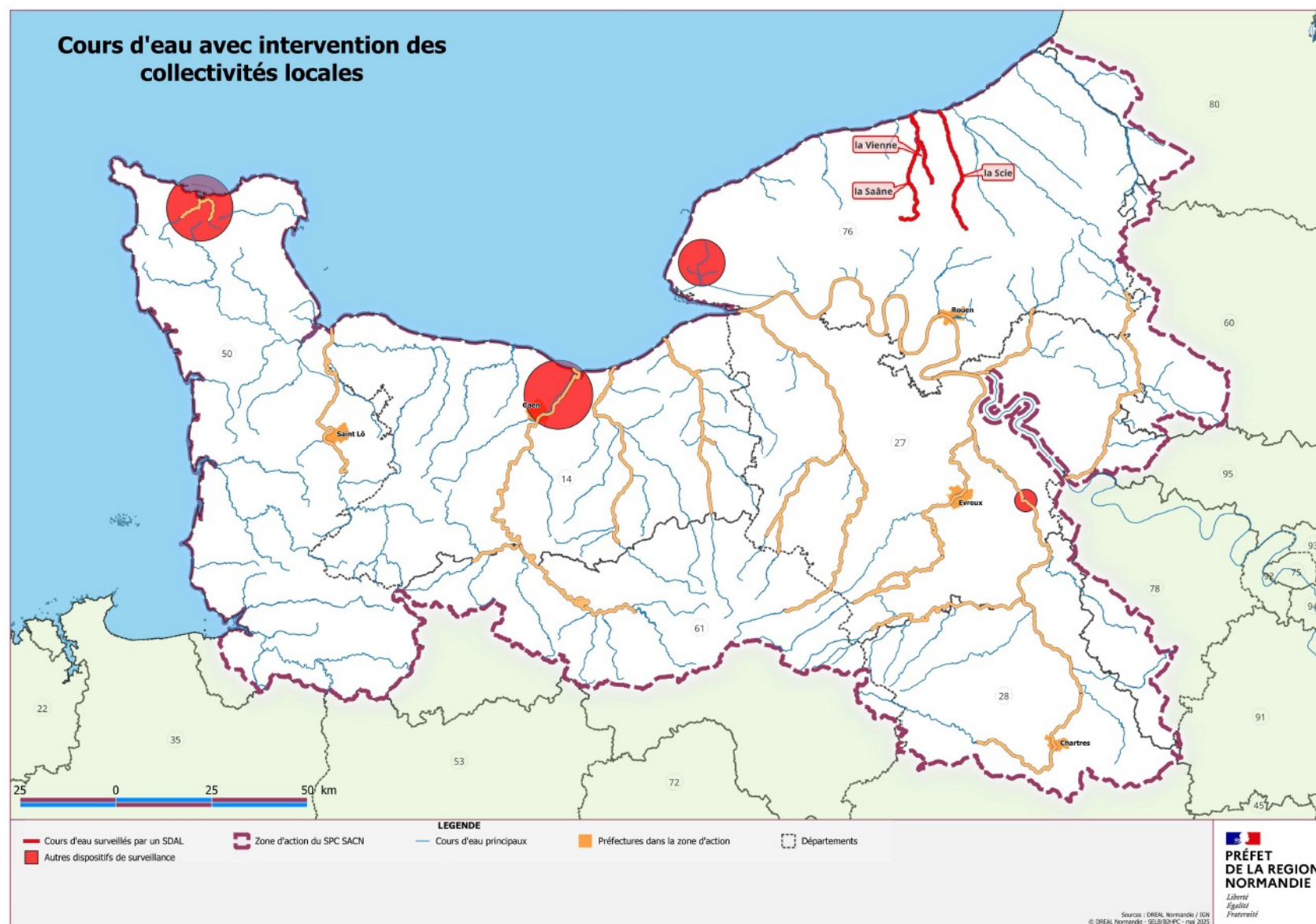
Destinataire	Global	Non global									
	(envoi de tous les bulletins du SPC)	(envoi de tous les bulletins des heures nominales de	(envoi en complément des bulletins concernant les départements choisis, hors heures nominales, et si évolution de la situation)								
			Dépt 14	Dépt 27	Dépt 28	Dépt 50	Dépt 60	Dépt 61	Dépt 76	Dépt 78	Dépt 95
SDIS 27		x		x							
SDIS 28		x			x						
SDIS 50		x				x					
SDIS 60		x					x				
SDIS 61		x						x			
SDIS 76		x							x		
SDIS 78		x								x	
SDIS 95		x									x
DDT(M) - RDI 14		x	x								
DDT(M) - RDI 27		x		x	x				x		
DDT - RDI 28		x			x						
DDT(M) - RDI 50		x				x					
DDT - RDI 60		x		x			x		x		
DDT - RDI 61		x						x			
DDT(M) - RDI 76		x							x		
DDT - RDI 78		x		x							x
DDT - RDI 95		x									
UD28 DREAL CVL		x			x						

Annexe 7. Services d'avertissement local

7.a. Liste des cours d'eau avec intervention des collectivités locales

Cours d'eau	Collectivité	Département
La Divette	Communauté d'agglomération du Cotentin	50
Le Trottebec	Communauté d'agglomération du Cotentin	50
La Lézarde	Le Havre Seine Métropole	76
L'Orne	Communauté urbaine de Caen-la-mer	14
L'Eure	Syndicat mixte Eure Blaise Vesgre (ex SIRE2)	27
La Sâane	Syndicat Mixte des Bassins Versants Saane Vienne Scie	76
La Vienne	Syndicat Mixte des Bassins Versants Saane Vienne Scie	76
La Scie	Syndicat Mixte des Bassins Versants Saane Vienne Scie	76

7.b. Carte des cours d'eau avec intervention des collectivités locales



Annexe 8. Liste des communes et groupements de communes concernées par le risque d'inondation sur les tronçons bénéficiant du dispositif de surveillance et prévision des crues mis en place par l'État

Département du Calvados (14)

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Dives	La Dives	Basseneville	14045	14
Dives	La Dives	Bavent	14046	14
Dives	La Dives	Beumais	14053	14
Dives	La Dives	Belle Vie en Auge	14527	14
Dives	La Dives	Bernières-d'Ailly	14064	14
Dives	La Dives	Brucourt	14110	14
Dives	La Dives	Cabourg	14117	14
Dives	La Dives	Cléville	14163	14
Dives	La Dives	Dives-sur-Mer	14225	14
Dives	La Dives	Goustranville	14308	14
Dives	La Dives	Jort	14345	14
Dives	La Dives	Méry-Bissières-en-Auge	14410	14
Dives	La Dives	Mézidon Vallée d'Auge	14431	14
Dives	La Dives	Morteaux-Coulibœuf	14452	14
Dives	La Dives	Périers-en-Auge	14494	14
Dives	La Dives	Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger	14637	14
Dives	La Dives	Saint-Pierre-du-Jonquet	14651	14
Dives	La Dives	Saint-Pierre-en-Auge	14654	14
Dives	La Dives	Saint-Samson	14657	14
Dives	La Dives	Troarn	14712	14
Dives	La Dives	Varaville	14724	14
Dives	La Dives	Vendeuvre	14735	14
Dives	La Dives	Vicques	14742	14
Noireau	Le Noireau	Condé-en-Normandie	14174	14
Noireau	Le Noireau	Saint-Denis-de-Méré	14572	14
Noireau	Le Noireau	Pont-d'Ouille	14764	14

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Orne amont	L'Orne	Le Mesnil-Villement	14427	14
Orne amont	L'Orne	Les Isles-Bardel	14343	14
Orne amont	L'Orne	Pont-d'Ouilly	14764	14
Orne amont	L'Orne	Rapilly	14531	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Amayé-sur-Orne	14006	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Amfreville	14009	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Bénouville	14060	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Blainville-sur-Orne	14076	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Caen	14118	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Clécy	14162	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Colombelles	14167	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Cossesseville	14183	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Croisilles	14207	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Culey-le-Patry	14211	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Esson	14251	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Feuguerolles-Bully	14266	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Fleury-sur-Orne	14271	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Grimbosq	14320	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Hérouville-Saint-Clair	14327	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Laize-Clinchamps	14349	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Le Bô	14080	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Le Vey	14741	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Les Moutiers-en-Cinglais	14458	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Louvigny	14383	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Maizet	14393	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Maltot	14396	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Mondeville	14437	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Montillières-sur-Orne	14713	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Mutrécý	14461	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Ouffières	14483	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Pierrefitte-en-Cinglais	14501	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Pont-d'Ouilly	14764	14

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Orne moyenne et aval	L'Orne	Ranville	14530	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Saint-André-sur-Orne	14556	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Sainte-Honorine-du-Fay	14592	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Saint-Lambert	14602	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Saint-Martin-de-May	14408	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Saint-Rémy	14656	14
Orne moyenne et aval	L'Orne	Thury-Harcourt-le-Hom	14689	14
Touques - Orbiquet - Calonne	La Calonne	Pont-l'Évêque	14514	14
Touques - Orbiquet - Calonne	La Calonne	Surville	14682	14
Touques - Orbiquet - Calonne	L'Orbiquet	Beuvillers	14069	14
Touques - Orbiquet - Calonne	L'Orbiquet	Lisieux	14366	14
Touques - Orbiquet - Calonne	La Touques	Bonneville-sur-Touques	14086	14
Touques - Orbiquet - Calonne	La Touques	Canapville	14131	14
Touques - Orbiquet - Calonne	La Touques	Coquainvilliers	14177	14
Touques - Orbiquet - Calonne	La Touques	Deauville	14220	14
Touques - Orbiquet - Calonne	La Touques	Fierville-les-Parcs	14269	14
Touques - Orbiquet - Calonne	La Touques	Le Breuil-en-Auge	14102	14
Touques - Orbiquet - Calonne	La Touques	Lisieux	14366	14
Touques - Orbiquet - Calonne	La Touques	Livarot-Pays-d'Auge	14371	14
Touques - Orbiquet - Calonne	La Touques	Manneville-la-Pipard	14399	14
Touques - Orbiquet - Calonne	La Touques	Norolles	14466	14
Touques - Orbiquet - Calonne	La Touques	Ouilly-le-Vicomte	14487	14
Touques - Orbiquet - Calonne	La Touques	Pierrefitte-en-Auge	14500	14

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Touques - Orbiquet - Calonne	La Touques	Pont-l'Évêque	14514	14
Touques - Orbiquet - Calonne	La Touques	Prêtreville	14522	14
Touques - Orbiquet - Calonne	La Touques	Reux	14534	14
Touques - Orbiquet - Calonne	La Touques	Saint-Arnoult	14557	14
Touques - Orbiquet - Calonne	La Touques	Saint-Désir	14574	14
Touques - Orbiquet - Calonne	La Touques	Saint-Étienne-la-Thillaye	14575	14
Touques - Orbiquet - Calonne	La Touques	Saint-Germain-de-Livet	14582	14
Touques - Orbiquet - Calonne	La Touques	Saint-Jean-de-Livet	14595	14
Touques - Orbiquet - Calonne	La Touques	Saint-Julien-sur-Calonne	14601	14
Touques - Orbiquet - Calonne	La Touques	Saint-Martin-aux-Chartrains	14620	14
Touques - Orbiquet - Calonne	La Touques	Saint-Martin-de-la-Lieue	14625	14
Touques - Orbiquet - Calonne	La Touques	Touques	14699	14
Touques - Orbiquet - Calonne	La Touques	Tourgéville	14701	14
Touques - Orbiquet - Calonne	La Touques	Trouville-sur-Mer	14715	14
Vire	La Vire	Isigny-sur-Mer	14342	14

Département de l'Eure (27) :

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Andelle	L'Andelle	Charleval	27151	27
Andelle	L'Andelle	Douville-sur-Andelle	27205	27
Andelle	L'Andelle	Fleury-sur-Andelle	27246	27
Andelle	L'Andelle	Perriers-sur-Andelle	27453	27
Andelle	L'Andelle	Perruel	27454	27
Andelle	L'Andelle	Pîtres	27458	27

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Andelle	L'Andelle	Pont-Saint-Pierre	27470	27
Andelle	L'Andelle	Radepont	27487	27
Andelle	L'Andelle	Romilly-sur-Andelle	27493	27
Andelle	L'Andelle	Vascoeuil	27672	27
Avre	L'Avre	Acon	27002	27
Avre	L'Avre	Bâlines	27036	27
Avre	L'Avre	Breux-sur-Avre	27115	27
Avre	L'Avre	Courteilles	27182	27
Avre	L'Avre	Mesnil-sur-l'Estrée	27406	27
Avre	L'Avre	Muzy	27423	27
Avre	L'Avre	Nonancourt	27438	27
Avre	L'Avre	Pullay	27481	27
Avre	L'Avre	Saint-Georges-Motel	27543	27
Avre	L'Avre	Saint-Germain-sur-Avre	27548	27
Avre	L'Avre	Saint-Victor-sur-Avre	27610	27
Avre	L'Avre	Tillières-sur-Avre	27643	27
Avre	L'Avre	Verneuil d'Avre et d'Iton	27679	27
Charentonne - Guiel	La Charentonne	Bernay	27056	27
Charentonne - Guiel	La Charentonne	Broglie	27117	27
Charentonne - Guiel	La Charentonne	Chamblac	27138	27
Charentonne - Guiel	La Charentonne	Ferrières-Saint-Hilaire	27239	27
Charentonne - Guiel	La Charentonne	Fontaine-l'Abbé	27251	27
Charentonne - Guiel	La Charentonne	La Trinité-de-Réville	27660	27
Charentonne - Guiel	La Charentonne	Mélicourt	27395	27
Charentonne - Guiel	La Charentonne	Menneval	27398	27
Charentonne - Guiel	La Charentonne	Nassandres sur Risle	27425	27
Charentonne - Guiel	La	Notre-Dame-du-Hamel	27442	27

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
	Charentonne			
Charentonne - Guiel	La Charentonne	Saint-Agnan-de-Cernières	27505	27
Charentonne - Guiel	La Charentonne	Saint-Pierre-de-Cernières	27590	27
Charentonne - Guiel	La Charentonne	Serquigny	27622	27
Charentonne - Guiel	La Charentonne	Treis-Sants-en-Ouche	27516	27
Charentonne - Guiel	La Guiel	Montreuil-l'Argillé	27414	27
Charentonne - Guiel	La Guiel	La Trinité-de-Réville	27660	27
Charentonne - Guiel	La Guiel	Saint-Agnan-de-Cernières	27505	27
Charentonne - Guiel	La Guiel	Saint-Denis-d'Augerons	27530	27
Epte	L'Epte	Amécourt	27010	27
Epte	L'Epte	Bazincourt-sur-Epte	27045	27
Epte	L'Epte	Bouchevilliers	27098	27
Epte	L'Epte	Château-sur-Epte	27152	27
Epte	L'Epte	Dangu	27199	27
Epte	L'Epte	Gasny	27279	27
Epte	L'Epte	Gisors	27284	27
Epte	L'Epte	Giverny	27285	27
Epte	L'Epte	Guerny	27304	27
Epte	L'Epte	Neaufles-Saint-Martin	27426	27
Epte	L'Epte	Sainte-Geneviève-lès-Gasny	27540	27
Epte	L'Epte	Vexin-sur-Epte	27213	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Acquigny	27003	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Autheuil-Authouillet	27025	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Breuilpont	27114	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Bueil	27119	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Cailly-sur-Eure	27124	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Chambray	27140	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Clef Vallée d'Eure	27191	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Criquebeuf-sur-Seine	27188	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Croisy-sur-Eure	27190	27

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Eure moyenne et aval	L'Eure	Croth	27193	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Ézy-sur-Eure	27230	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Fains	27231	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Fontaine-sous-Jouy	27254	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Gadencourt	27273	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Garennes-sur-Eure	27278	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Hardencourt-Cocherel	27312	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Hécourt	27326	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Heudreville-sur-Eure	27335	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Houlbec-Cocherel	27343	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Incarville	27351	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Ivry-la-Bataille	27355	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Jouy-sur-Eure	27358	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Le Mesnil-Jourdain	27403	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Le Vaudreuil	27528	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Léry	27365	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Les Damps	27196	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Louviers	27375	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Marcilly-sur-Eure	27391	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Martot	27394	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Ménilles	27397	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Merey	27400	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Neuilly	27429	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Pacy-sur-Eure	27448	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Pinterville	27456	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Pont-de-l'Arche	27469	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Saint-Georges-Motel	27543	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Val-de-Reuil	27701	27
Eure moyenne et aval	L'Eure	Vaux-sur-Eure	27674	27
Iton amont	L'Iton	Bourth	27108	27
Iton amont	L'Iton	Breteuil	27112	27
Iton amont	L'Iton	Mesnils-sur-Iton	27198	27

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Iton amont	L'Iton	Sainte-Marie-d'Attez	27578	27
Iton amont	L'Iton	Sylvains-Lès-Moulins	27693	27
Iton amont	L'Iton	Verneuil d'Avre et d'Iton	27679	27
Iton aval	L'Iton	Acquigny	27003	27
Iton aval	L'Iton	Amfreville-sur-Iton	27014	27
Iton aval	L'Iton	Arnières-sur-Iton	27020	27
Iton aval	L'Iton	Aulnay-sur-Iton	27023	27
Iton aval	L'Iton	Brosville	27118	27
Iton aval	L'Iton	Évreux	27229	27
Iton aval	L'Iton	Gaudreville-la-Rivière	27281	27
Iton aval	L'Iton	Glisolles	27287	27
Iton aval	L'Iton	Gravigny	27299	27
Iton aval	L'Iton	Hondouville	27339	27
Iton aval	L'Iton	Houetteville	27342	27
Iton aval	L'Iton	La Bonneville-sur-Iton	27082	27
Iton aval	L'Iton	La Vacherie	27666	27
Iton aval	L'Iton	Le Val-Doré	27447	27
Iton aval	L'Iton	Les Ventes	27678	27
Iton aval	L'Iton	Mesnils-sur-Iton	27198	27
Iton aval	L'Iton	Normanville	27439	27
Iton aval	L'Iton	Saint-Germain-des-Angles	27546	27
Iton aval	L'Iton	Sylvains-Lès-Moulins	27693	27
Iton aval	L'Iton	Tourneville	27652	27
Risle amont	La Risle	Ambenay	27009	27
Risle amont	La Risle	Barquet	27040	27
Risle amont	La Risle	Beaumontel	27050	27
Risle amont	La Risle	Beaumont-le-Roger	27051	27
Risle amont	La Risle	Goupil-Othon	27290	27
Risle amont	La Risle	Grosley-sur-Risle	27300	27
Risle amont	La Risle	La Ferrière-sur-Risle	27240	27
Risle amont	La Risle	La Houssaye	27345	27
Risle amont	La Risle	La Neuve-Lyre	27431	27

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Risle amont	La Risle	La Vieille-Lyre	27685	27
Risle amont	La Risle	Launay	27364	27
Risle amont	La Risle	Le Noyer-en-Ouche	27444	27
Risle amont	La Risle	Mesnil-en-Ouche	27049	27
Risle amont	La Risle	Nassandres sur Risle	27425	27
Risle amont	La Risle	Neaufles-Auvergny	27427	27
Risle amont	La Risle	Romilly-la-Puthenaye	27492	27
Risle amont	La Risle	Rugles	27502	27
Risle aval	La Risle	Aclou	27001	27
Risle aval	La Risle	Appeville-Annebault	27018	27
Risle aval	La Risle	Authou	27028	27
Risle aval	La Risle	Berville-sur-Mer	27064	27
Risle aval	La Risle	Bouquelon	27101	27
Risle aval	La Risle	Brionne	27116	27
Risle aval	La Risle	Condé-sur-Risle	27167	27
Risle aval	La Risle	Conteville	27169	27
Risle aval	La Risle	Corneville-sur-Risle	27174	27
Risle aval	La Risle	Foulbec	27260	27
Risle aval	La Risle	Freneuse-sur-Risle	27267	27
Risle aval	La Risle	Glos-sur-Risle	27288	27
Risle aval	La Risle	Manneville-sur-Risle	27385	27
Risle aval	La Risle	Montfort-sur-Risle	27413	27
Risle aval	La Risle	Nassandres sur Risle	27425	27
Risle aval	La Risle	Pont-Audemer	27467	27
Risle aval	La Risle	Pont-Authou	27468	27
Risle aval	La Risle	Saint-Mards-de-Blacarville	27563	27
Risle aval	La Risle	Saint-Philbert-sur-Risle	27587	27
Risle aval	La Risle	Saint-Samson-de-la-Roque	27601	27
Risle aval	La Risle	Saint-Sulpice-de-Grimbouville	27604	27
Risle aval	La Risle	Toutainville	27656	27
Risle aval	La Risle	Serquigny	27622	27
Seine aval	La Seine	Aizier	27006	27

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Seine aval	La Seine	Alizay	27008	27
Seine aval	La Seine	Amfreville-sous-les-Monts	27013	27
Seine aval	La Seine	Barneville-sur-Seine	27039	27
Seine aval	La Seine	Berville-sur-Mer	27064	27
Seine aval	La Seine	Caumont	27133	27
Seine aval	La Seine	Criquebeuf-sur-Seine	27188	27
Seine aval	La Seine	Igoville	27348	27
Seine aval	La Seine	Le Landin	27363	27
Seine aval	La Seine	Le Manoir	27386	27
Seine aval	La Seine	Les Damps	27196	27
Seine aval	La Seine	Marais-Vernier	27388	27
Seine aval	La Seine	Martot	27394	27
Seine aval	La Seine	Pîtres	27458	27
Seine aval	La Seine	Pont-de-l'Arche	27469	27
Seine aval	La Seine	Poses	27474	27
Seine aval	La Seine	Quillebeuf-sur-Seine	27485	27
Seine aval	La Seine	Saint-Aubin-sur-Quillebeuf	27518	27
Seine aval	La Seine	Saint-Samson-de-la-Roque	27601	27
Seine aval	La Seine	Trouville-la-Haule	27665	27
Seine aval	La Seine	Vieux-Port	27686	27

Département de l'Eure-et-Loir (28) :

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Avre	L'Avre	Bérou-la-Mulotière	28037	28
Avre	L'Avre	Boissy-lès-Perche	28046	28
Avre	L'Avre	Dampierre-sur-Avre	28124	28
Avre	L'Avre	Dreux	28134	28
Avre	L'Avre	Montigny-sur-Avre	28263	28
Avre	L'Avre	Montreuil	28267	28
Avre	L'Avre	Rueil-la-Gadelière	28322	28
Avre	L'Avre	Saint-Lubin-des-Joncherets	28348	28

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Avre	L'Avre	Saint-Rémy-sur-Avre	28359	28
Avre	L'Avre	Vert-en-Drouais	28405	28
Eure amont	L'Eure	Barjouville	28024	28
Eure amont	L'Eure	Champhol	28070	28
Eure amont	L'Eure	Chartres	28085	28
Eure amont	L'Eure	Courville-sur-Eure	28116	28
Eure amont	L'Eure	Fontenay-sur-Eure	28158	28
Eure amont	L'Eure	Jouy	28201	28
Eure amont	L'Eure	Le Coudray	28110	28
Eure amont	L'Eure	Lèves	28209	28
Eure amont	L'Eure	Luisant	28220	28
Eure amont	L'Eure	Mignières	28253	28
Eure amont	L'Eure	Morancez	28269	28
Eure amont	L'Eure	Nogent-sur-Eure	28281	28
Eure amont	L'Eure	Saint-Georges-sur-Eure	28337	28
Eure amont	L'Eure	Saint-Luperce	28350	28
Eure amont	L'Eure	Saint-Piat	28357	28
Eure amont	L'Eure	Saint-Prest	28358	28
Eure amont	L'Eure	Soulaire	28379	28
Eure amont	L'Eure	Thivars	28388	28
Eure amont	L'Eure	Ver-lès-Chartres	28403	28
Eure moyenne et aval	L'Eure	Abondant	28001	28
Eure moyenne et aval	L'Eure	Anet	28007	28
Eure moyenne et aval	L'Eure	Bréchamps	28058	28
Eure moyenne et aval	L'Eure	Charpont	28082	28
Eure moyenne et aval	L'Eure	Chaudon	28094	28
Eure moyenne et aval	L'Eure	Cherisy	28098	28
Eure moyenne et aval	L'Eure	Coulombs	28113	28
Eure moyenne et aval	L'Eure	Écluzelles	28136	28
Eure moyenne et aval	L'Eure	Guainville	28187	28
Eure moyenne et aval	L'Eure	La Chaussée-d'Ivry	28096	28
Eure moyenne et aval	L'Eure	Lormaye	28213	28

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Eure moyenne et aval	L'Eure	Luray	28223	28
Eure moyenne et aval	L'Eure	Maintenon	28227	28
Eure moyenne et aval	L'Eure	Mézières-en-Drouais	28251	28
Eure moyenne et aval	L'Eure	Montreuil	28267	28
Eure moyenne et aval	L'Eure	Nogent-le-Roi	28279	28
Eure moyenne et aval	L'Eure	Oulins	28293	28
Eure moyenne et aval	L'Eure	Pierres	28298	28
Eure moyenne et aval	L'Eure	Saint-Piat	28357	28
Eure moyenne et aval	L'Eure	Sainte-Gemme-Moronval	28332	28
Eure moyenne et aval	L'Eure	Saussay	28371	28
Eure moyenne et aval	L'Eure	Sorel-Moussel	28377	28
Eure moyenne et aval	L'Eure	Villemeux-sur-Eure	28415	28
Eure moyenne et aval	L'Eure	Villiers-le-Morhier	28417	28

Département de la Manche (50) :

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Divette – Trottebec	La Divette	Cherbourg-en-Cotentin	50129	50
Divette – Trottebec	La Divette	Martinvast	50294	50
Divette – Trottebec	La Divette	Sideville	50575	50
Divette – Trottebec	Le Trottebec	Cherbourg-en-Cotentin	50129	50
Vire	La Vire	Agneaux	50002	50
Vire	La Vire	Airel	50004	50
Vire	La Vire	Baudre	50034	50
Vire	La Vire	Bourgvallées	50546	50
Vire	La Vire	Canisy	50095	50
Vire	La Vire	Carentan-les-Marais	50099	50
Vire	La Vire	Cavigny	50106	50
Vire	La Vire	Condé-sur-Vire	50139	50
Vire	La Vire	La Meauffe	50297	50
Vire	La Vire	Pont-Hébert	50409	50
Vire	La Vire	Rampan	50423	50
Vire	La Vire	Sainte-Suzanne-sur-Vire	50556	50

Vire	La Vire	Saint-Fromond	50468	50
Vire	La Vire	Saint-Georges-Montcocq	50475	50
Vire	La Vire	Saint-Gilles	50483	50
Vire	La Vire	Saint-Lô	50502	50
Vire	La Vire	Thèreval	50239	50

Département de l'Oise (60) :

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Epte	L'Epte	Boury-en-Vexin	60095	60
Epte	L'Epte	Courcelles-lès-Gisors	60169	60
Epte	L'Epte	Éragny-sur-Epte	60211	60
Epte	L'Epte	Saint-Germer-de-Fly	60577	60
Epte	L'Epte	Saint-Pierre-es-Champs	60592	60
Epte	L'Epte	Sérifontaine	60616	60
Epte	L'Epte	Talmoniers	60626	60

Département de l'Orne (61) :

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Noireau	Le Noireau	Berjou	61044	61
Noireau	Le Noireau	Cahan	61069	61
Noireau	Le Noireau	Saint-Pierre-du-Regard	61447	61
Noireau	Le Noireau	Ménil-Hubert-sur-Orne	61269	61
Orne amont	L'Orne	Argentan	61006	61
Orne amont	L'Orne	Écouché-les-Vallées	61153	61
Orne amont	L'Orne	Giel-Courteilles	61189	61
Orne amont	L'Orne	Ménil-Hermei	61267	61
Orne amont	L'Orne	Ménil-Hubert-sur-Orne	61269	61
Orne amont	L'Orne	Monts-sur-Orne	61194	61
Orne amont	L'Orne	Moulins-sur-Orne	61298	61
Orne amont	L'Orne	Putanges-le-Lac	61339	61
Orne amont	L'Orne	Sai	61358	61
Orne amont	L'Orne	Saint-Philbert-sur-Orne	61444	61
Orne amont	L'Orne	Sarceaux	61462	61

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Orne amont	L'Orne	Sevrai	61473	61
Orne moyenne et aval	L'Orne	Ménil-Hubert-sur-Orne	61269	61
Risle amont	La Risle	Aube	61008	61
Risle amont	La Risle	L'Aigle	61214	61
Risle amont	La Risle	Rai	61342	61
Risle amont	La Risle	Saint-Martin-d'Écublei	61423	61
Risle amont	La Risle	Saint-Sulpice-sur-Risle	61456	61

Département de Seine-Maritime (76) :

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Andelle	L'Andelle	Croisy-sur-Andelle	76201	76
Epte	L'Epte	Ernemont-la-Villette	76242	76
Epte	L'Epte	Ferrières-en-Bray	76260	76
Epte	L'Epte	Gournay-en-Bray	76312	76
Epte	L'Epte	Neuf-Marché	76463	76
Eure moyenne et aval	L'Eure	Saint-Pierre-lès-Elbeuf	76640	76
Seine aval	La Seine	Amfreville-la-Mi-Voie	76005	76
Seine aval	La Seine	Anneville-Ambourville	76020	76
Seine aval	La Seine	Arelaune-en-Seine	76401	76
Seine aval	La Seine	Bardouville	76056	76
Seine aval	La Seine	Belbeuf	76069	76
Seine aval	La Seine	Berville-sur-Seine	76088	76
Seine aval	La Seine	Bonsecours	76103	76
Seine aval	La Seine	Canteleu	76157	76
Seine aval	La Seine	Caudebec-lès-Elbeuf	76165	76
Seine aval	La Seine	Cléon	76178	76
Seine aval	La Seine	Duclair	76222	76
Seine aval	La Seine	Elbeuf	76231	76
Seine aval	La Seine	Freneuse	76282	76
Seine aval	La Seine	Gouy	76313	76
Seine aval	La Seine	Grand-Couronne	76319	76
Seine aval	La Seine	Hénouville	76354	76

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Seine aval	La Seine	Heurteauville	76362	76
Seine aval	La Seine	Jumièges	76378	76
Seine aval	La Seine	La Bouille	76131	76
Seine aval	La Seine	La Cerlangue	76169	76
Seine aval	La Seine	Le Grand-Quevilly	76322	76
Seine aval	La Seine	Le Mesnil-sous-Jumièges	76436	76
Seine aval	La Seine	Le Trait	76709	76
Seine aval	La Seine	Lillebonne	76384	76
Seine aval	La Seine	Mauny	76419	76
Seine aval	La Seine	Moulineaux	76457	76
Seine aval	La Seine	Norville	76471	76
Seine aval	La Seine	Notre-Dame-de-Bliquetuit	76473	76
Seine aval	La Seine	Oissel-sur-Seine	76484	76
Seine aval	La Seine	Orival	76486	76
Seine aval	La Seine	Petit-Couronne	76497	76
Seine aval	La Seine	Petiville	76499	76
Seine aval	La Seine	Quevillon	76513	76
Seine aval	La Seine	Rives-en-Seine	76164	76
Seine aval	La Seine	Rouen	76540	76
Seine aval	La Seine	Sahurs	76550	76
Seine aval	La Seine	Saint-Aubin-lès-Elbeuf	76561	76
Seine aval	La Seine	Saint-Étienne-du-Rouvray	76575	76
Seine aval	La Seine	Saint-Jean-de-Folleville	76592	76
Seine aval	La Seine	Saint-Martin-de-Boscherville	76614	76
Seine aval	La Seine	Saint-Maurice-d'Ételan	76622	76
Seine aval	La Seine	Saint-Pierre-de-Manneville	76634	76
Seine aval	La Seine	Saint-Pierre-de-Varengeville	76636	76
Seine aval	La Seine	Saint-Pierre-lès-Elbeuf	76640	76
Seine aval	La Seine	Sotteville-lès-Rouen	76681	76
Seine aval	La Seine	Sotteville-sous-le-Val	76682	76
Seine aval	La Seine	Tancarville	76684	76
Seine aval	La Seine	Tourville-la-Rivière	76705	76

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Seine aval	La Seine	Val-de-la-Haye	76717	76
Seine aval	La Seine	Vatteville-la-Rue	76727	76
Seine aval	La Seine	Yainville	76750	76
Seine aval	La Seine	Yville-sur-Seine	76759	76

Département des Yvelines (78) :

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Epte	L'Epte	Gommecourt	78276	78
Epte	L'Epte	Limetz-Villez	78337	78

Département du Val d'Oise :

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Epte	L'Epte	Amenucourt	95012	95
Epte	L'Epte	Bray-et-Lû	95101	95
Epte	L'Epte	Montreuil-sur-Epte	95429	95
Epte	L'Epte	Saint-Clair-sur-Epte	95541	95

Annexe 9. Communes éligibles au service Vigicrues Flash

9.a. Liste des communes éligibles au service Vigicrues Flash

Commune	INSEE	Département
Ablon	14001	14
Agy	14003	14
Amayé-sur-Seulles	14007	14
Balleroy-sur-Drôme	14035	14
Barbeville	14040	14
Baron-sur-Odon	14042	14
Bayeux	14047	14
Beaumais	14053	14
Belle Vie en Auge	14527	14
Bernesq	14063	14
Blangy-le-Château	14077	14
Bonneville-la-Louvet	14085	14
Bougy	14089	14
Bretteville-sur-Laize	14100	14
Bretteville-sur-Odon	14101	14
Bricqueville	14107	14
Brucourt	14110	14

Commune	INSEE	Département
Caen	14118	14
Cahagnes	14120	14
Cartigny-l'Épinay	14138	14
Castillon	14140	14
Caumont-sur-Aure	14143	14
Condé-en-Normandie	14174	14
Cordebugle	14179	14
Cormolain	14182	14
Courtonne-la-Meurdrac	14193	14
Courtonne-les-Deux-Églises	14194	14
Cricqueville-en-Auge	14203	14
Crocly	14206	14
Dozulé	14229	14
Ellon	14236	14
Épinay-sur-Odon	14241	14
Éterville	14254	14
Fierville-les-Parcs	14269	14
Fontaine-Étoupefour	14274	14
Fontenay-le-Pesnel	14278	14
Fresney-le-Puceux	14290	14
Fumichon	14293	14

Commune	INSEE	Département
Gavrus	14297	14
Glos	14303	14
Gouvix	14309	14
Grainville-sur-Odon	14311	14
Guéron	14322	14
Hermival-les-Vaux	14326	14
Honfleur	14333	14
Hotot-en-Auge	14335	14
Hottot-les-Bagues	14336	14
Isigny-sur-Mer	14342	14
Juaye-Mondaye	14346	14
Juvigny-sur-Seulles	14348	14
L'Hôtellerie	14334	14
La Bazoque	14050	14
La Folletière-Abenon	14273	14
La Rivière-Saint-Sauveur	14536	14
La Vespière-Friardel	14740	14
Laize-Clinchamps	14349	14
Landelles-et-Coupigny	14352	14
Landes-sur-Ajon	14353	14
Le Mesnil-au-Grain	14412	14

Commune	INSEE	Département
Le Mesnil-Guillaume	14421	14
Le Mesnil-Simon	14425	14
Le Mesnil-sur-Blangy	14426	14
Le Tronquay	14714	14
Les Authieux-sur-Calonne	14032	14
Les Monts d'Aunay	14027	14
Lessard-et-le-Chêne	14362	14
Lisieux	14366	14
Lison	14367	14
Lisores	14368	14
Livarot-Pays-d'Auge	14371	14
Longvillers	14379	14
Louvigny	14383	14
Malherbe-sur-Ajon	14037	14
Manneville-la-Pipard	14399	14
Marolles	14403	14
Mézidon Vallée d'Auge	14431	14
Monceaux-en-Bessin	14436	14
Mondrainville	14438	14
Montfiquet	14445	14
Mouen	14454	14

Commune	INSEE	Département
Noron-la-Poterie	14468	14
Notre-Dame-d'Estrées-Corbon	14474	14
Notre-Dame-de-Livaye	14473	14
Orbec	14478	14
Ouilly-du-Houley	14484	14
Ouilly-le-Vicomte	14487	14
Parfouru-sur-Odon	14491	14
Périgny	14496	14
Planquery	14506	14
Pont-Bellanger	14511	14
Pont-l'Évêque	14514	14
Pontécoulant	14512	14
Quetteville	14528	14
Ranchy	14529	14
Rocques	14540	14
Rubercy	14547	14
Saint-André-d'Hébertot	14555	14
Saint-Denis-de-Mailloc	14571	14
Saint-Désir	14574	14
Saint-Julien-sur-Calonne	14601	14
Saint-Louet-sur-Seulles	14607	14

Commune	INSEE	Département
Saint-Loup-Hors	14609	14
Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière	14621	14
Saint-Martin-de-Mailloc	14626	14
Saint-Martin-de-May	14408	14
Saint-Pierre-du-Jonquet	14651	14
Saint-Pierre-en-Auge	14654	14
Saint-Samson	14657	14
Saint-Vaast-sur-Seulles	14661	14
Saint-Vigor-le-Grand	14663	14
Sainte-Marguerite-d'Elle	14614	14
Sainte-Marie-Outre-l'Eau	14619	14
Sallen	14664	14
Saon	14667	14
Saonnet	14668	14
Seulline	14579	14
Souleuvre en Bocage	14061	14
Subles	14679	14
Sully	14680	14
Surville	14682	14
Terres de Druance	14357	14
Tilly-sur-Seulles	14692	14

Commune	INSEE	Département
Tourville-sur-Odon	14707	14
Trévières	14711	14
Trungy	14716	14
Vacognes-Neuilly	14721	14
Val d'Arry	14475	14
Val de Drôme	14672	14
Val-de-Vie	14576	14
Valdallière	14726	14
Valorbiquet	14570	14
Varaville	14724	14
Vaucelles	14728	14
Verson	14738	14
Victot-en-Auge	14743	14
Villy-Bocage	14760	14
Vire Normandie	14762	14
Acquigny	27003	27
Ambenay	27009	27
Apperville-Annebault	27018	27
Armentières-sur-Avre	27019	27
Arnières-sur-Iton	27020	27
Asnières	27021	27

Commune	INSEE	Département
Aulnay-sur-Iton	27023	27
Authou	27028	27
Bailleul-la-Vallée	27035	27
Barville	27042	27
Beaumont-le-Roger	27051	27
Beaumontel	27050	27
Bérengeville-la-Campagne	27055	27
Bernay	27056	27
Bernouville	27059	27
Berville-sur-Mer	27064	27
Beuzeville	27065	27
Bézu-la-Forêt	27066	27
Bézu-Saint-Éloi	27067	27
Bois-Anzeray	27068	27
Bois-Normand-près-Lyre	27075	27
Boisset-les-Prévanches	27076	27
Bosrobert	27095	27
Bray	27109	27
Breteuil	27112	27
Brionne	27116	27
Bueil	27119	27

Commune	INSEE	Département
Caillouet-Orgeville	27123	27
Calleville	27125	27
Campigny	27126	27
Canappeville	27127	27
Caorches-Saint-Nicolas	27129	27
Chaise-Dieu-du-Theil	27137	27
Chambois	27032	27
Chambord	27139	27
Chambray	27140	27
Champigny-la-Futelaye	27144	27
Charleval	27151	27
Chauvincourt-Provemont	27153	27
Connelles	27168	27
Cormeilles	27170	27
Corneville-la-Fouquetière	27173	27
Corneville-sur-Risle	27174	27
Courbépine	27179	27
Courdemanche	27181	27
Croth	27193	27
Daubeuf-près-Vatteville	27202	27
Doudeauville-en-Vexin	27204	27

Commune	INSEE	Département
Droisy	27206	27
Écaquelon	27209	27
Écardenville-la-Campagne	27210	27
Épégard	27219	27
Étrépagny	27226	27
Évreux	27229	27
Ézy-sur-Eure	27230	27
Fatouville-Grestain	27233	27
Feuguerolles	27241	27
Fiquefleur-Équainville	27243	27
Fontaine-l'Abbé	27251	27
Fontaine-la-Louvet	27252	27
Garennes-sur-Eure	27278	27
Gasny	27279	27
Gisors	27284	27
Glos-sur-Risle	27288	27
Gournay-le-Guérin	27291	27
Grand-Camp	27295	27
Harcourt	27311	27
Harquency	27315	27
Houetteville	27342	27

Commune	INSEE	Département
Houlbec-Cocherel	27343	27
Illiers-l'Évêque	27350	27
L'Habit	27309	27
La Baronnie	27277	27
La Chapelle-Longueville	27554	27
La Couture-Boussey	27183	27
La Haye-de-Calleville	27318	27
La Haye-Saint-Sylvestre	27323	27
La Lande-Saint-Léger	27361	27
La Madeleine-de-Nonancourt	27378	27
La Neuve-Lyre	27431	27
La Neuville-du-Bosc	27432	27
La Trinité	27659	27
La Vieille-Lyre	27685	27
Launay	27364	27
Le Bec-Hellouin	27052	27
Le Bosc du Theil	27302	27
Le Cormier	27171	27
Le Mesnil-Jourdain	27403	27
Le Mesnil-Saint-Jean	27541	27
Le Neubourg	27428	27

Commune	INSEE	Département
Le Noyer-en-Ouche	27444	27
Le Perrey	27263	27
Le Plessis-Grohan	27464	27
Le Plessis-Hébert	27465	27
Le Tremblay-Omonville	27658	27
Le Troncq	27663	27
Le Val-David	27668	27
Le Vieil-Évreux	27684	27
Les Andelys	27016	27
Les Barils	27038	27
Les Baux-Sainte-Croix	27044	27
Les Bottereaux	27096	27
Les Monts du Roumois	27062	27
Les Ventes	27678	27
Lieurey	27367	27
Lisors	27370	27
Livet-sur-Authou	27371	27
Lorleau	27373	27
Louviers	27375	27
Louye	27376	27
Lyons-la-Forêt	27377	27

Commune	INSEE	Département
Mandres	27383	27
Manneville-la-Raoult	27384	27
Marcilly-la-Campagne	27390	27
Marcilly-sur-Eure	27391	27
Martagny	27392	27
Ménesqueville	27396	27
Merey	27400	27
Mesnil-en-Ouche	27049	27
Mesnil-Rousset	27404	27
Montfort-sur-Risle	27413	27
Mouettes	27419	27
Muzy	27423	27
Neaufles-Auvergny	27427	27
Neaufles-Saint-Martin	27426	27
Neuville-sur-Authou	27433	27
Nojeon-en-Vexin	27437	27
Notre-Dame-de-l'Isle	27440	27
Piencourt	27455	27
Pîtres	27458	27
Plasnes	27463	27
Pont-Audemer	27467	27

Commune	INSEE	Département
Pont-Authou	27468	27
Pullay	27481	27
Romilly-sur-Andelle	27493	27
Rosay-sur-Lieure	27496	27
Rouvray	27501	27
Rugles	27502	27
Saint-Antonin-de-Sommaire	27508	27
Saint-Aubin-de-Scellon	27512	27
Saint-Benoît-des-Ombres	27520	27
Saint-Christophe-sur-Avre	27521	27
Saint-Cyr-de-Salerne	27527	27
Saint-Cyr-la-Campagne	27529	27
Saint-Denis-d'Augerons	27530	27
Saint-Denis-le-Ferment	27533	27
Saint-Éloi-de-Fourques	27536	27
Saint-Étienne-sous-Bailleul	27539	27
Saint-Georges-du-Vièvre	27542	27
Saint-Georges-Motel	27543	27
Saint-Germain-de-Fresney	27544	27
Saint-Germain-de-Pasquier	27545	27
Saint-Germain-sur-Avre	27548	27

Commune	INSEE	Département
Saint-Grégoire-du-Vièvre	27550	27
Saint-Laurent-du-Tencement	27556	27
Saint-Léger-de-Rôtes	27557	27
Saint-Léger-du-Gennetey	27558	27
Saint-Paul-de-Fourques	27584	27
Saint-Pierre-de-Bailleul	27589	27
Saint-Pierre-de-Cernières	27590	27
Saint-Pierre-de-Cormeilles	27591	27
Saint-Pierre-de-Salerne	27592	27
Saint-Pierre-du-Bosguérard	27595	27
Saint-Pierre-du-Val	27597	27
Saint-Pierre-la-Garenne	27599	27
Saint-Sylvestre-de-Cormeilles	27605	27
Saint-Victor-sur-Avre	27610	27
Sainte-Colombe-la-Commanderie	27524	27
Sainte-Opportune-du-Bosc	27576	27
Sylvains-Lès-Moulins	27693	27
Thénouville	27089	27
Thibouville	27630	27
Tillières-sur-Avre	27643	27
Touffreville	27649	27

Commune	INSEE	Département
Tourville-sur-Pont-Audemer	27655	27
Toutainville	27656	27
Treis-Sants-en-Ouche	27516	27
Triqueville	27662	27
Valailles	27667	27
Verneuil d'Avre et d'Iton	27679	27
Verneusses	27680	27
Villez-sous-Bailleul	27694	27
Allainville	28003	28
Aunay-sous-Auneau	28013	28
Aunay-sous-Crécy	28014	28
Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	28015	28
Bailleau-Armenonville	28023	28
Bailleau-l'Évêque	28022	28
Beauches	28030	28
Belhomert-Guéhouville	28033	28
Berchères-Saint-Germain	28034	28
Berchères-sur-Vesgre	28036	28
Bérou-la-Mulotière	28037	28
Béville-le-Comte	28039	28
Boissy-lès-Perche	28046	28

Commune	INSEE	Département
Boncourt	28050	28
Bouglainval	28052	28
Boutigny-Prouais	28056	28
Bréchamps	28058	28
Brezolles	28059	28
Briconville	28060	28
Champrond-en-Gâtine	28071	28
Charpont	28082	28
Chaudon	28094	28
Chauffours	28095	28
Cherisy	28098	28
Chuisnes	28099	28
Coltainville	28104	28
Corancez	28107	28
Coulombs	28113	28
Crécy-Couvé	28117	28
Crucey-Villages	28120	28
Dampierre-sur-Avre	28124	28
Dangers	28128	28
Digny	28130	28
Dreux	28134	28

Commune	INSEE	Département
Droue-sur-Drouette	28135	28
Épernon	28140	28
Fontaine-la-Guyon	28154	28
Fontaine-les-Ribouts	28155	28
Fontaine-Simon	28156	28
Fresnay-le-Gilmert	28163	28
Friaize	28166	28
Fruncé	28167	28
Gallardon	28168	28
Garnay	28171	28
Gas	28172	28
Gasville-Oisème	28173	28
Goussainville	28185	28
Guainville	28187	28
Hanches	28191	28
Houx	28195	28
Jaudrais	28200	28
La Chapelle-d'Aunainville	28074	28
La Chapelle-Fortin	28077	28
La Chaussée-d'Ivry	28096	28
La Framboisière	28159	28

Commune	INSEE	Département
La Loupe	28214	28
La Mancelière	28231	28
La Puisaye	28310	28
La Saucelle	28368	28
Landelles	28203	28
Le Boullay-les-Deux-Églises	28053	28
Le Boullay-Thierry	28055	28
Le Favril	28148	28
Le Gué-de-Longroi	28188	28
Le Mesnil-Thomas	28248	28
Les Châtelets	28090	28
Levainville	28208	28
Lèves	28209	28
Lormaye	28213	28
Louvilliers-en-Drouais	28216	28
Louvilliers-lès-Perche	28217	28
Maillebois	28226	28
Maintenon	28227	28
Mainvilliers	28229	28
Manou	28232	28
Marville-Moutiers-Brûlé	28239	28

Commune	INSEE	Département
Meaucé	28240	28
Meslay-le-Grenet	28245	28
Mignières	28253	28
Morancez	28269	28
Morvilliers	28271	28
Néron	28275	28
Nogent-le-Phaye	28278	28
Nogent-le-Roi	28279	28
Nogent-sur-Eure	28281	28
Oinville-sous-Auneau	28285	28
Ollé	28286	28
Ormoy	28289	28
Orrouer	28290	28
Ouerre	28292	28
Oulins	28293	28
Pierres	28298	28
Poisvilliers	28301	28
Pontgouin	28302	28
Prudemanche	28308	28
Revercourt	28315	28
Rohaire	28316	28

Commune	INSEE	Département
Roinville	28317	28
Rouvres	28321	28
Rueil-la-Gadelière	28322	28
Saint-Ange-et-Torçay	28323	28
Saint-Arnoult-des-Bois	28324	28
Saint-Aubin-des-Bois	28325	28
Saint-Georges-sur-Eure	28337	28
Saint-Germain-le-Gaillard	28339	28
Saint-Jean-de-Rebervilliers	28341	28
Saint-Léger-des-Aubées	28344	28
Saint-Lubin-de-Cravant	28346	28
Saint-Lubin-de-la-Haye	28347	28
Saint-Lucien	28349	28
Saint-Luperce	28350	28
Saint-Maixme-Hauterive	28351	28
Saint-Martin-de-Nigelles	28352	28
Saint-Maurice-Saint-Germain	28354	28
Saint-Ouen-Marchefroy	28355	28
Saint-Piat	28357	28
Saint-Prest	28358	28
Saint-Rémy-sur-Avre	28359	28

Commune	INSEE	Département
Saint-Sauveur-Marville	28360	28
Saint-Victor-de-Buthon	28362	28
Sainville	28363	28
Saulnières	28369	28
Senantes	28372	28
Senonches	28373	28
Soulaire	28379	28
Tremblay-les-Villages	28393	28
Tréon	28394	28
Ver-lès-Chartres	28403	28
Vernouillet	28404	28
Vert-en-Drouais	28405	28
Villemeux-sur-Eure	28415	28
Villiers-le-Morhier	28417	28
Voise	28421	28
Yermenonville	28423	28
Ymeray	28425	28
Airel	50004	50
Amigny	50006	50
Anneville-en-Saire	50013	50
Appesville	50016	50

Commune	INSEE	Département
Auvers	50023	50
Auxais	50024	50
Avranches	50025	50
Bacilly	50027	50
Barenton	50029	50
Baupte	50036	50
Beauchamps	50038	50
Belval	50044	50
Bérigny	50046	50
Beslon	50048	50
Beuzeville-la-Bastille	50052	50
Biéville	50054	50
Blainville-sur-Mer	50058	50
Bourguenolles	50069	50
Bourgvallées	50546	50
Brécey	50074	50
Bricquebec-en-Cotentin	50082	50
Bricqueville-la-Blouette	50084	50
Brillevast	50086	50
Brix	50087	50
Canisy	50095	50

Commune	INSEE	Département
Canville-la-Rocque	50097	50
Carentan-les-Marais	50099	50
Catteville	50105	50
Cérences	50109	50
Cerisy-la-Forêt	50110	50
Cerisy-la-Salle	50111	50
Champrepus	50118	50
Cherbourg-en-Cotentin	50129	50
Colomby	50138	50
Condé-sur-Vire	50139	50
Courcy	50145	50
Coutances	50147	50
Cuves	50158	50
Dangy	50159	50
Domjean	50164	50
Doville	50166	50
Ducey-Les Chéris	50168	50
Flottemanville	50186	50
Fourneaux	50192	50
Gavray-sur-Sienne	50197	50
Genêts	50199	50

Commune	INSEE	Département
Golleville	50207	50
Gonfreville	50208	50
Gonneville-Le Theil	50209	50
Gorges	50210	50
Gouville-sur-Mer	50215	50
Grandparigny	50391	50
Hambye	50228	50
Hamelin	50229	50
Hauteville-la-Guichard	50232	50
Hémevez	50241	50
Isigny-le-Buat	50256	50
Jullouville	50066	50
Juvigny les Vallées	50260	50
L'Étang-Bertrand	50176	50
La Baleine	50028	50
La Bloutière	50060	50
La Bonneville	50064	50
La Colombe	50137	50
La Feuillie	50182	50
La Haye-Bellefond	50234	50
La Haye-Pesnel	50237	50

Commune	INSEE	Département
La Lande-d'Airou	50262	50
La Lucerne-d'Outremer	50281	50
La Meurdraquière	50327	50
Lapenty	50263	50
Le Ham	50227	50
Le Mesnil-Adelée	50300	50
Le Mesnil-Amey	50302	50
Le Mesnil-Aubert	50304	50
Le Mesnil-Eury	50310	50
Le Mesnil-Gilbert	50312	50
Le Mesnil-Villeman	50326	50
Le Neufbourg	50371	50
Le Perron	50398	50
Le Petit-Celland	50399	50
Le Plessis-Lastelle	50405	50
Le Tanu	50590	50
Le Teilleul	50591	50
Le Vast	50619	50
Le Vicel	50633	50
Les Cresnays	50152	50
Les Loges-Marchis	50274	50

Commune	INSEE	Département
Lessay	50267	50
Lestre	50268	50
Lieusaint	50270	50
Lolif	50276	50
Magneville	50285	50
Marchésieux	50289	50
Marcilly	50290	50
Marigny-Le-Lozon	50292	50
Martinvast	50294	50
Millières	50328	50
Montaigu-les-Bois	50336	50
Montjoie-Saint-Martin	50347	50
Montpinchon	50350	50
Montrabot	50351	50
Montreuil-sur-Lozon	50352	50
Montsenelle	50273	50
Moon-sur-Elle	50356	50
Mortain-Bocage	50359	50
Moulines	50362	50
Moyon Villages	50363	50
Muneville-le-Bingard	50364	50

Commune	INSEE	Département
Nay	50368	50
Négreville	50369	50
Néhou	50370	50
Neufmesnil	50372	50
Nicorps	50376	50
Notre-Dame-de-Cenilly	50378	50
Octeville-l'Avenel	50384	50
Orglandes	50387	50
Orval sur Siennne	50388	50
Ouville	50389	50
Percy-en-Normandie	50393	50
Périers	50394	50
Picauville	50400	50
Poille	50407	50
Pont-Hébert	50409	50
Pontorson	50410	50
Ponts	50411	50
Port-Bail-sur-Mer	50412	50
Quettreville-sur-Sienne	50419	50
Quibou	50420	50
Quinéville	50421	50

Commune	INSEE	Département
Raids	50422	50
Rauville-la-Bigot	50425	50
Rauville-la-Place	50426	50
Remilly Les Marais	50431	50
Réville	50433	50
Rocheville	50435	50
Romagny Fontenay	50436	50
Roncey	50437	50
Saint-Aubin-de-Terregatte	50448	50
Saint-Aubin-des-Préaux	50447	50
Saint-Brice	50451	50
Saint-Brice-de-Landelles	50452	50
Saint-Christophe-du-Foc	50454	50
Saint-Clair-sur-l'Elle	50455	50
Saint-Cyr-du-Bailleul	50462	50
Saint-Denis-le-Gast	50463	50
Saint-Denis-le-Vêtu	50464	50
Saint-Georges-de-Rouelley	50474	50
Saint-Germain-sur-Ay	50481	50
Saint-Germain-sur-Sèves	50482	50
Saint-Gilles	50483	50

Commune	INSEE	Département
Saint-Hilaire-du-Harcouët	50484	50
Saint-Jacques-de-Néhou	50486	50
Saint-James	50487	50
Saint-Jean-d'Elle	50492	50
Saint-Jean-de-la-Haize	50489	50
Saint-Jean-de-Savigny	50491	50
Saint-Jean-des-Champs	50493	50
Saint-Joseph	50498	50
Saint-Laurent-de-Cuves	50499	50
Saint-Laurent-de-Terregatte	50500	50
Saint-Lô	50502	50
Saint-Martin-d'Aubigny	50510	50
Saint-Martin-d'Audouville	50511	50
Saint-Pair-sur-Mer	50532	50
Saint-Patrice-de-Claids	50533	50
Saint-Pierre-de-Coutances	50537	50
Saint-Pierre-Langers	50540	50
Saint-Quentin-sur-le-Homme	50543	50
Saint-Sauveur-le-Vicomte	50551	50
Saint-Sauveur-Villages	50550	50
Saint-Senier-de-Beuvron	50553	50

Commune	INSEE	Département
Saint-Senier-sous-Avranches	50554	50
Saint-Vaast-la-Hougue	50562	50
Saint-Vigor-des-Monts	50563	50
Sainte-Cécile	50453	50
Sainte-Colombe	50457	50
Sartilly-Baie-Bocage	50565	50
Savigny	50569	50
Savigny-le-Vieux	50570	50
Sideville	50575	50
Sortosville-en-Beaumont	50577	50
Sottevast	50579	50
Sotteville	50580	50
Subligny	50584	50
Surtainville	50585	50
Tamerville	50588	50
Terre-et-Marais	50564	50
Tessy-Bocage	50592	50
Teurthéville-Bocage	50593	50
Teurthéville-Hague	50594	50
Thèreval	50239	50
Tirepied-sur-Sée	50597	50

Commune	INSEE	Département
Torigny-les-Villes	50601	50
Tribehou	50606	50
Urville	50610	50
Valcanville	50613	50
Valognes	50615	50
Varenguebec	50617	50
Vaudreville	50621	50
Ver	50626	50
Vernix	50628	50
Vesly	50629	50
Villedieu-les-Poêles-Rouffigny	50639	50
Virandeville	50643	50
Chambors	60140	60
Chaumont-en-Vexin	60143	60
Delincourt	60195	60
Énencourt-Léage	60208	60
Éragny-sur-Epte	60211	60
Fay-les-Étangs	60228	60
Fleury	60239	60
Ivry-le-Temple	60321	60
Monneville	60411	60

Commune	INSEE	Département
Parnes	60487	60
Pouilly	60512	60
Quincampoix-Fleuzy	60521	60
Saint-Crépin-Ibouwillers	60570	60
Saint-Quentin-des-Prés	60594	60
Senots	60613	60
Tourly	60640	60
Trie-Château	60644	60
Trie-la-Ville	60645	60
Almenêches	61002	61
Athis-Val de Rouvre	61007	61
Aube	61008	61
Aubry-le-Panthou	61010	61
Aunou-le-Faucon	61014	61
Avernes-Saint-Gourgon	61018	61
Avoine	61020	61
Beaufai	61032	61
Beaulieu	61034	61
Bellou-en-Houlme	61040	61
Boischampré	61375	61
Boissei-la-Lande	61049	61

Commune	INSEE	Département
Bonnefoi	61052	61
Bonsmoulins	61053	61
Boucé	61055	61
Bretoncelles	61061	61
Briouze	61063	61
Caligny	61070	61
Canapville	61072	61
Carrouges	61074	61
Cerisy-Belle-Étoile	61078	61
Chailloué	61081	61
Chandai	61092	61
Charencey	61429	61
Coulmer	61122	61
Coulonces	61123	61
Craménil	61137	61
Croisilles	61138	61
Crouttes	61139	61
Crulai	61140	61
Échauffour	61150	61
Écouché-les-Vallées	61153	61
Flers	61169	61

Commune	INSEE	Département
Fontaine-les-Bassets	61171	61
Francheville	61176	61
Fresnay-le-Samson	61180	61
Gacé	61181	61
Gouffern en Auge	61474	61
Guêprei	61197	61
Guerquesalles	61198	61
Joué-du-Plain	61210	61
Juvigny-sur-Orne	61212	61
La Chapelle-Viel	61100	61
La Ferté-en-Ouche	61167	61
La Gonfrière	61193	61
La Lande-Patry	61218	61
La Lande-Saint-Siméon	61219	61
Le Château-d'Almenêches	61101	61
Le Pas-Saint-l'Homer	61323	61
Le Pin-au-Haras	61328	61
Les Aspres	61422	61
Les Genettes	61187	61
Les Menus	61274	61
Lignou	61227	61

Commune	INSEE	Département
Longny les Villages	61230	61
Macé	61240	61
Mahéru	61244	61
Mardilly	61252	61
Médavy	61256	61
Ménil-Hubert-sur-Orne	61269	61
Merri	61276	61
Messei	61278	61
Montmerrei	61288	61
Montsecret-Clairefougère	61292	61
Mortrée	61294	61
Moulins-la-Marche	61297	61
Moutiers-au-Perche	61300	61
Neauphe-sur-Dive	61302	61
Neuville-sur-Touques	61307	61
Ommoy	61316	61
Pointel	61332	61
Pontchardon	61333	61
Rânes	61344	61
Résenlieu	61347	61
Roiville	61351	61

Commune	INSEE	Département
Sai	61358	61
Saint-André-de-Briouze	61361	61
Saint-Aquilin-de-Corbion	61363	61
Saint-Evroult-de-Montfort	61385	61
Saint-Georges-des-Groseillers	61391	61
Saint-Hilaire-de-Briouze	61402	61
Saint-Hilaire-sur-Risle	61406	61
Saint-Lambert-sur-Dive	61413	61
Saint-Martin-d'Écublei	61423	61
Saint-Martin-l'Aiguillon	61427	61
Saint-Nicolas-de-Sommaire	61435	61
Saint-Ouen-sur-Iton	61440	61
Saint-Philbert-sur-Orne	61444	61
Saint-Pierre-d'Entremont	61445	61
Saint-Pierre-des-Loges	61446	61
Saint-Sulpice-sur-Risle	61456	61
Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe	61389	61
Sainte-Honorine-la-Chardonne	61407	61
Sainte-Honorine-la-Guillaume	61408	61
Sainte-Marguerite-de-Carrouges	61419	61
Sainte-Marie-la-Robert	61420	61

Commune	INSEE	Département
Sainte-Opportune	61436	61
Sap-en-Auge	61460	61
Sevrai	61473	61
Soligny-la-Trappe	61475	61
Tanques	61479	61
Ticheville	61485	61
Tinchebray-Bocage	61486	61
Tournai-sur-Dive	61490	61
Tourouvre au Perche	61491	61
Trun	61494	61
Vieux-Pont	61503	61
Vimoutiers	61508	61
Vitrai-sous-Laigle	61510	61
Ambrumesnil	76004	76
Anceaumeville	76007	76
Ancourt	76008	76
Anneville-sur-Scie	76019	76
Arelaune-en-Seine	76401	76
Arques-la-Bataille	76026	76
Auberville-la-Renault	76033	76
Aumale	76035	76

Commune	INSEE	Département
Auzouville-sur-Saône	76047	76
Avremesnil	76050	76
Bacqueville-en-Caux	76051	76
Barentin	76057	76
Beaussault	76065	76
Bec-de-Mortagne	76068	76
Bellencombre	76070	76
Bellengreville	76071	76
Belleville-en-Caux	76072	76
Biville-la-Rivière	76097	76
Blainville-Crevon	76100	76
Bolbec	76114	76
Bordeaux-Saint-Clair	76117	76
Bouelles	76130	76
Brachy	76136	76
Bretteville-du-Grand-Caux	76143	76
Bures-en-Bray	76148	76
Cailleville	76151	76
Canteleu	76157	76
Cany-Barville	76159	76
Catenay	76163	76

Commune	INSEE	Département
Cideville	76174	76
Clères	76179	76
Colleville	76183	76
Contremoulins	76187	76
Criel-sur-Mer	76192	76
Criquetot-le-Mauconduit	76195	76
Crosville-sur-Scie	76205	76
Cuverville	76206	76
Cuy-Saint-Fiacre	76208	76
Dampierre-en-Bray	76209	76
Dampierre-Saint-Nicolas	76210	76
Darnétal	76212	76
Dénestanville	76214	76
Déville-lès-Rouen	76216	76
Doudeauville	76218	76
Douvrend	76220	76
Duclair	76222	76
Écrainville	76224	76
Elbeuf-en-Bray	76229	76
Elbeuf-sur-Andelle	76230	76
Envermeu	76235	76

Commune	INSEE	Département
Épouville	76238	76
Eslettes	76245	76
Étretat	76254	76
Eu	76255	76
Fécamp	76259	76
Fongueusemare	76268	76
Fontaine-sous-Préaux	76273	76
Fontenay	76275	76
Freulleville	76288	76
Gainneville	76296	76
Gancourt-Saint-Étienne	76297	76
Ganzeville	76298	76
Gonfreville-l'Orcher	76305	76
Gonneville-sur-Scie	76308	76
Gournay-en-Bray	76312	76
Grainville-la-Teinturière	76315	76
Gruchet-le-Valasse	76329	76
Gueures	76334	76
Harfleur	76341	76
Haudricourt	76344	76
Haussez	76345	76

Commune	INSEE	Département
Hautot-sur-Mer	76349	76
Hermanville	76356	76
Heugleville-sur-Scie	76360	76
Houppesville	76367	76
Imbleville	76373	76
Incheville	76374	76
La Bellière	76074	76
La Cerlangue	76169	76
La Chaussée	76173	76
La Fontelaye	76274	76
La Gaillarde	76294	76
La Hallotière	76338	76
La Londe	76391	76
Lamberville	76379	76
Lammerville	76380	76
Le Bourg-Dun	76133	76
Le Hanouard	76339	76
Le Houlme	76366	76
Le Mesnil-Lieubray	76431	76
Le Tilleul	76693	76
Le Tréport	76711	76

Commune	INSEE	Département
Les Cent-Acres	76168	76
Les Loges	76390	76
Les Trois-Pierres	76714	76
Lestanville	76383	76
Lillebonne	76384	76
Limésy	76385	76
Londinières	76392	76
Longueil	76395	76
Longueville-sur-Scie	76397	76
Malaunay	76402	76
Manéhouville	76405	76
Maromme	76410	76
Martigny	76413	76
Martin-Église	76414	76
Ménerval	76423	76
Mesnières-en-Bray	76427	76
Mesnil-Mauger	76432	76
Mesnil-Panneville	76433	76
Meulers	76437	76
Mirville	76439	76
Molagnies	76440	76

Commune	INSEE	Département
Montivilliers	76447	76
Montmain	76448	76
Montville	76452	76
Morville-le-Héron	76455	76
Muchedent	76458	76
Nesle-Hodeng	76459	76
Neufchâtel-en-Bray	76462	76
Neuville-Ferrières	76465	76
Nointot	76468	76
Nolléval	76469	76
Notre-Dame-de-Bondeville	76474	76
Notre-Dame-du-Bec	76477	76
Notre-Dame-du-Parc	76478	76
Offranville	76482	76
Osmoy-Saint-Valery	76487	76
Oudalle	76489	76
Ouville-la-Rivière	76492	76
Paluel	76493	76
Parc-d'Anxtot	76494	76
Pavilly	76495	76
Pierrefiques	76501	76

Commune	INSEE	Département
Ponts-et-Marais	76507	76
Port-Jérôme-sur-Seine	76476	76
Préaux	76509	76
Quièvrecourt	76516	76
Quincampoix	76517	76
Rainfreville	76519	76
Ricarville-du-Val	76526	76
Rogerville	76533	76
Rolleville	76534	76
Roncherolles-sur-le-Vivier	76536	76
Rosay	76538	76
Rouen	76540	76
Rouxmesnil-Bouteilles	76545	76
Royville	76546	76
Ry	76548	76
Saône-Saint-Just	76549	76
Saint-Aignan-sur-Ry	76554	76
Saint-Aubin-Épinay	76560	76
Saint-Aubin-le-Cauf	76562	76
Saint-Aubin-Routot	76563	76
Saint-Aubin-sur-Scie	76565	76

Commune	INSEE	Département
Saint-Crespin	76570	76
Saint-Denis-d'Aclon	76572	76
Saint-Denis-le-Thiboult	76573	76
Saint-Denis-sur-Scie	76574	76
Saint-Eustache-la-Forêt	76576	76
Saint-Germain-d'Étables	76582	76
Saint-Germain-des-Essourts	76581	76
Saint-Gilles-de-la-Neuville	76586	76
Saint-Hellier	76588	76
Saint-Jean-de-la-Neuville	76593	76
Saint-Laurent-de-Brèvedent	76596	76
Saint-Léger-du-Bourg-Denis	76599	76
Saint-Maclou-de-Folleville	76602	76
Saint-Mards	76604	76
Saint-Martin-aux-Buneaux	76613	76
Saint-Martin-du-Manoir	76616	76
Saint-Martin-du-Vivier	76617	76
Saint-Martin-l'Hortier	76620	76
Saint-Nicolas-de-la-Taille	76627	76
Saint-Paër	76631	76
Saint-Pierre-Bénouville	76632	76

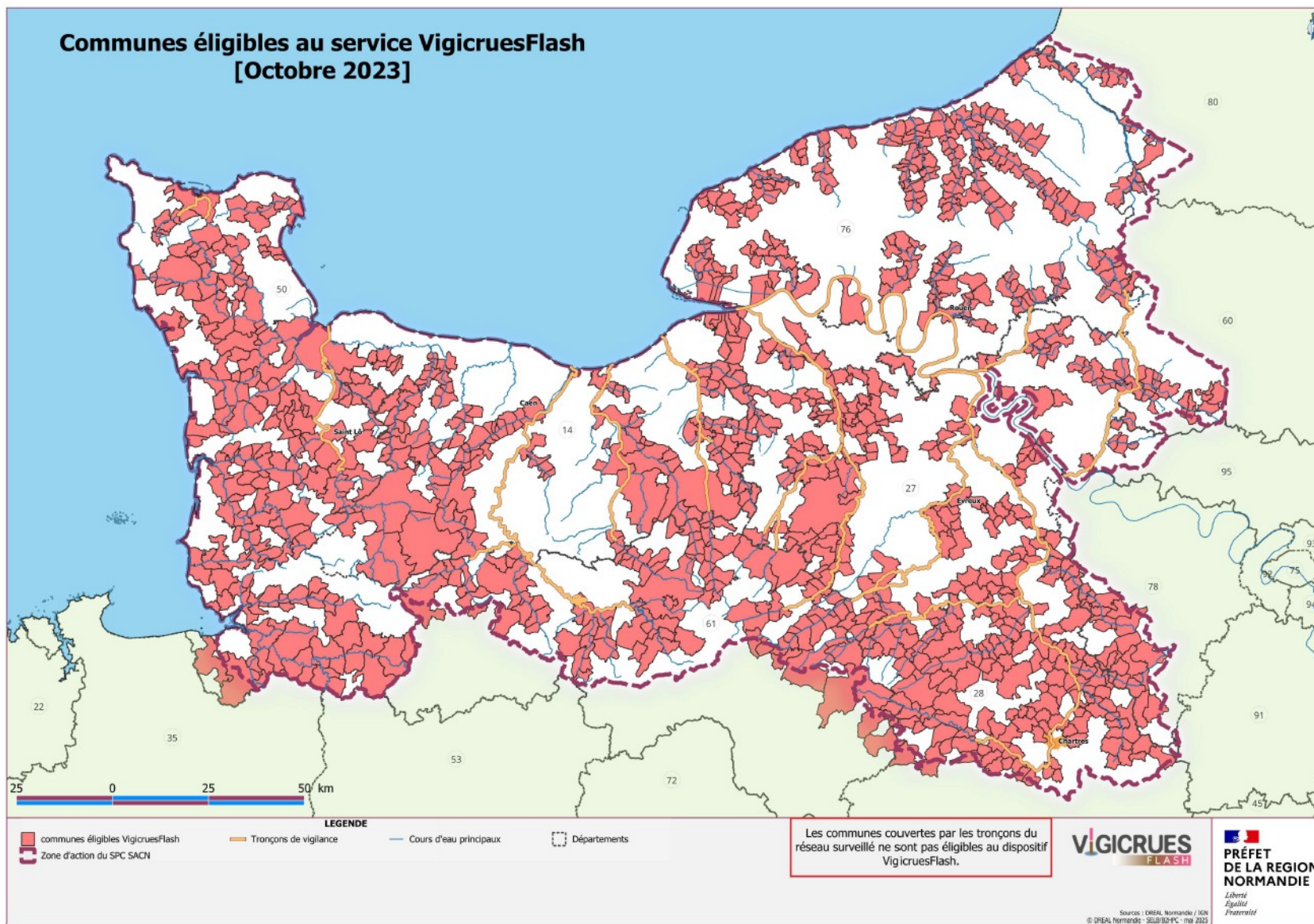
Commune	INSEE	Département
Saint-Pierre-de-Varengeville	76636	76
Saint-Pierre-le-Vieux	76641	76
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	76640	76
Saint-Saëns	76648	76
Saint-Saire	76649	76
Saint-Vaast-d'Équiqueville	76652	76
Saint-Valery-en-Caux	76655	76
Sainte-Austreberthe	76566	76
Sassetot-le-Mauconduit	76663	76
Sauchay	76665	76
Saumont-la-Poterie	76666	76
Sauqueville	76667	76
Sausseuzemare-en-Caux	76669	76
Sigy-en-Bray	76676	76
Tancarville	76684	76
Thiergeville	76688	76
Thil-Manneville	76690	76
Tocqueville-en-Caux	76694	76
Torcy-le-Grand	76697	76
Torcy-le-Petit	76698	76
Touffreville-sur-Eu	76703	76

Commune	INSEE	Département
Tourville-les-Ifs	76706	76
Tourville-sur-Arques	76707	76
Toussaint	76708	76
Val-de-Saône	76018	76
Val-de-Scie	76034	76
Valmont	76719	76
Vassonville	76723	76
Villers-Écalles	76743	76
Vinnemerville	76746	76
Vittefleur	76748	76
Wanchy-Capval	76749	76
Ablis	78003	78
Adainville	78006	78
Bourdonné	78096	78
Condé-sur-Vesgre	78171	78
Dannemarie	78194	78
Émancé	78209	78
Gambais	78263	78
Gambaiseuil	78264	78
Gazeran	78269	78
Hermeray	78307	78

Commune	INSEE	Département
Houdan	78310	78
Maulette	78381	78
Orcemont	78464	78
Orphin	78470	78
Poigny-la-Forêt	78497	78
Prunay-en-Yvelines	78506	78
Raizeux	78516	78
Rambouillet	78517	78
Saint-Hilarion	78557	78
Saint-Léger-en-Yvelines	78562	78
Beauchamps	80063	80
Fretteville	80362	80
Inval-Boiron	80450	80
Lafresguimont-Saint-Martin	80456	80
Le Quesne	80651	80
Liomer	80484	80
Maisnières	80500	80
Martainneville	80518	80
Senarpont	80732	80
Vismes	80809	80
Ambleville	95011	95

Commune	INSEE	Département
Buhy	95119	95
Hodent	95309	95
Omerville	95462	95

9.b. Carte des communes éligibles au service Vigicrues Flash



Annexe 10. Arrêté préfectoral approuvant le présent règlement